

Territorialisation de la planification Écologique en Hauts-de-France

ADAPTATION

Conférence des parties (COP) 2025

Février 2026

**LA FRANCE
S'ADAPTE** »
Vivre à +4°C

**FRANCE
NATION
VERTE** »
Agir • Mobiliser • Accélérer


**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chiffres clefs	3
<i>PARTIE 1 : Comment caractériser les changements à venir ?</i>	<i>5</i>
Les projections de Météo France pour les Hauts-de-France	6
Mobiliser le meilleur état des connaissances disponibles sur l'évolution du climat	11
<i>PARTIE 2 : Priorités d'adaptation - Les COP départementales</i>	<i>19</i>
L'Aisne	23
Le Nord	29
L'Oise	39
Le Pas-de-Calais	46
La Somme	55
Le vivier des projets COP 2025	62
La démarche Résilience littorale	72
Une mission et des outils au service des projets de territoire	75
<i>PARTIE 3 : Démarche résilience post inondations et conférences de l'eau</i>	<i>80</i>
Les apports de la démarche de résilience post inondations	81
Les apports des conférences de l'Eau	88
<i>PARTIE 4 : Adaptation, approche régionale</i>	<i>94</i>
Construire ensemble le récit inspirant des transformations	95
Entreprises et adaptation	101
Ecoles, quartiers prioritaires de la ville et adaptation	107
Infrastructures et adaptation	113
Sport et adaptation	122
Agriculture et adaptation	127

+ 2.7 °C en 2050

+ 4 °C en 2100

Par rapport à l'ère préindustrielle,
En France hexagonale

En 2050, jusqu'à

+ 12 jours en vague de chaleur

À Lille

+ 5 nuits chaudes

À Beauvais

- 25 jours de gel

À Amiens

+ 58 mm en cumul de précipitations

En hiver à Arras

+27 jours de sol sec

En été à Saint Quentin

Le coût des sinistres climatiques en France
pourrait atteindre

143 milliards d'euros

Cumulés sur la période 2020 à 2050
Selon la fédération France Assureurs.

1 euro investi

Dans la prévention

= 8 euros évités

Lors d'un sinistre
PNACC3.

248

Projets dans le « vivier COP 2025 » à lancer en 2026

69

Projets à travailler encore en 2026

59

Projets hors COP mais à travailler dans les CRTE



La deuxième édition des COP régionales, en 2025, avait pour objectif de développer la thématique de l'adaptation au changement climatique, comme prévu dans le plan national d'adaptation au changement climatique 3 (PNACC3).

Cette approche vient compléter celle développée en 2024, autour de l'atténuation du changement climatique, de la préservation de la biodiversité et des ressources.

Les effets du changement climatique étant très localisés, ils nécessitent de prendre en compte la sensibilité du territoire et appellent des mesures locales, principalement dans le champ de compétence des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

L'échelle de travail privilégiée a donc été celle du territoire départemental dans l'objectif de faciliter la mobilisation de l'ensemble du bloc communal et des élus locaux, et de définir collectivement les priorités d'actions à mener.

Cette première approche à l'échelle départementale et infra-départementale, est complétée par une approche, à l'échelle régionale, pour traiter l'ensemble des enjeux inhérents à l'adaptation.

Enfin, l'édition 2025 de la COP en Hauts-de-France été conduite en cohérence avec deux autres démarches qui l'ont nourrie et enrichie :

- Le plan de résilience post inondations, qui vise, après la gestion de l'urgence, à élaborer une feuille de route pour repenser la manière de vivre et de travailler dans les territoires qui ont connu, à l'hiver 2023-2024, des inondations d'une intensité exceptionnelle ;
- Les conférences de l'eau, sur le bassin Seine Normandie, comme sur celui de l'Artois Picardie, qui instaurent un dialogue territorial pour aborder avec l'ensemble des parties prenantes et acteurs locaux, les défis présents et à venir sur la ressource en eau.



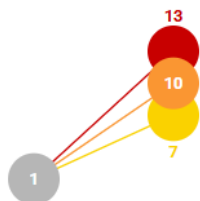
PARTIE 1 : COMMENT CARACTERISER LES CHANGEMENTS A VENIR ?



LES PROJECTIONS DE METEO FRANCE POUR LES HAUTS-DE-FRANCE

Nombre annuel de jours en vague de chaleur Lille

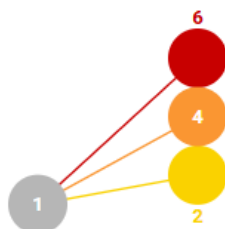
2050



● Valeur de référence ● Valeur haute ● Valeur médiane ● Valeur basse

Nombre annuel de nuits chaudes (>20°C) Beauvais

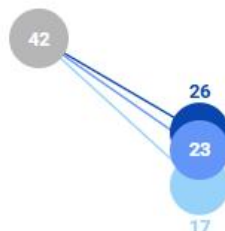
2050



● Valeur de référence ● Valeur haute ● Valeur médiane ● Valeur basse

Nombre annuel de jours de gel Amiens

2050



● Valeur de référence ● Valeur haute ● Valeur médiane ● Valeur basse

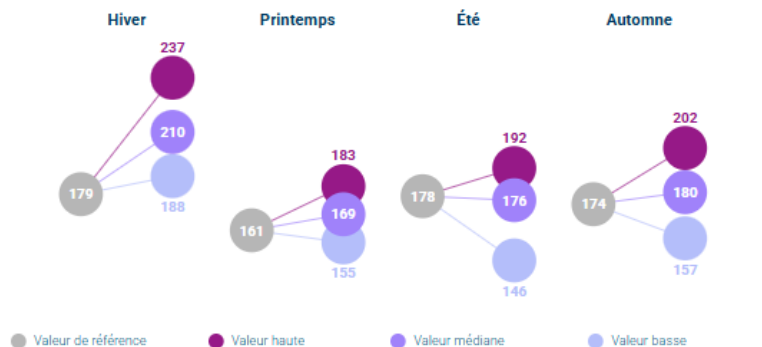
Selon les simulations de la trajectoire de référence à l'adaptation climatique (TRACC), le niveau de réchauffement, en Hauts-de-France sera assez homogène avec les niveaux moyens sur l'hexagone (légèrement plus marqué en été, légèrement moins marqué en hiver).

S'agissant des vagues de chaleurs, comme dans beaucoup de régions, les jours très chauds étaient relativement rares dans le climat récent. **A l'horizon TRACC 2050, ce nombre de jours augmentera fortement** induisant un accroissement des risques sanitaires. Dans les tissus urbains sensibles au phénomène d'îlot de chaleur urbain, l'amplitude de température pourra atteindre 3 °C.

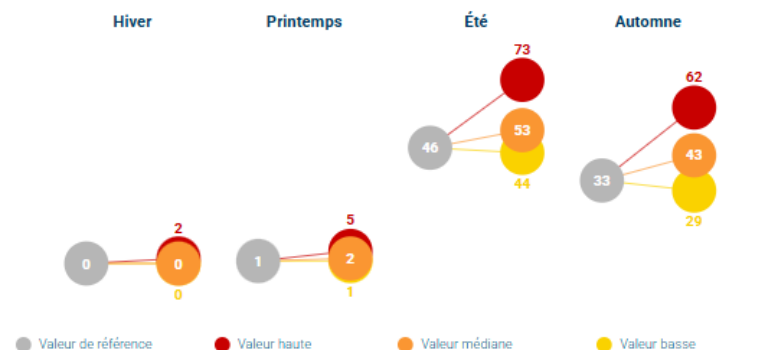
S'agissant des nuits chaudes (températures nocturnes supérieures à 20°C), alors qu'elles étaient très rares sur la période de référence (1976-2005), elles se produiront près d'une dizaine de fois par an en 2050 et une quinzaine de nuits par an en fin de siècle.

A contrario, le nombre de jours de gel sera réduit de moitié en milieu de siècle (à Amiens, en moyenne 17 jours par an, contre une moyenne de 42 jours sur la période de référence), et des deux tiers en fin de siècle.

Cumul de précipitations (en mm) Arras



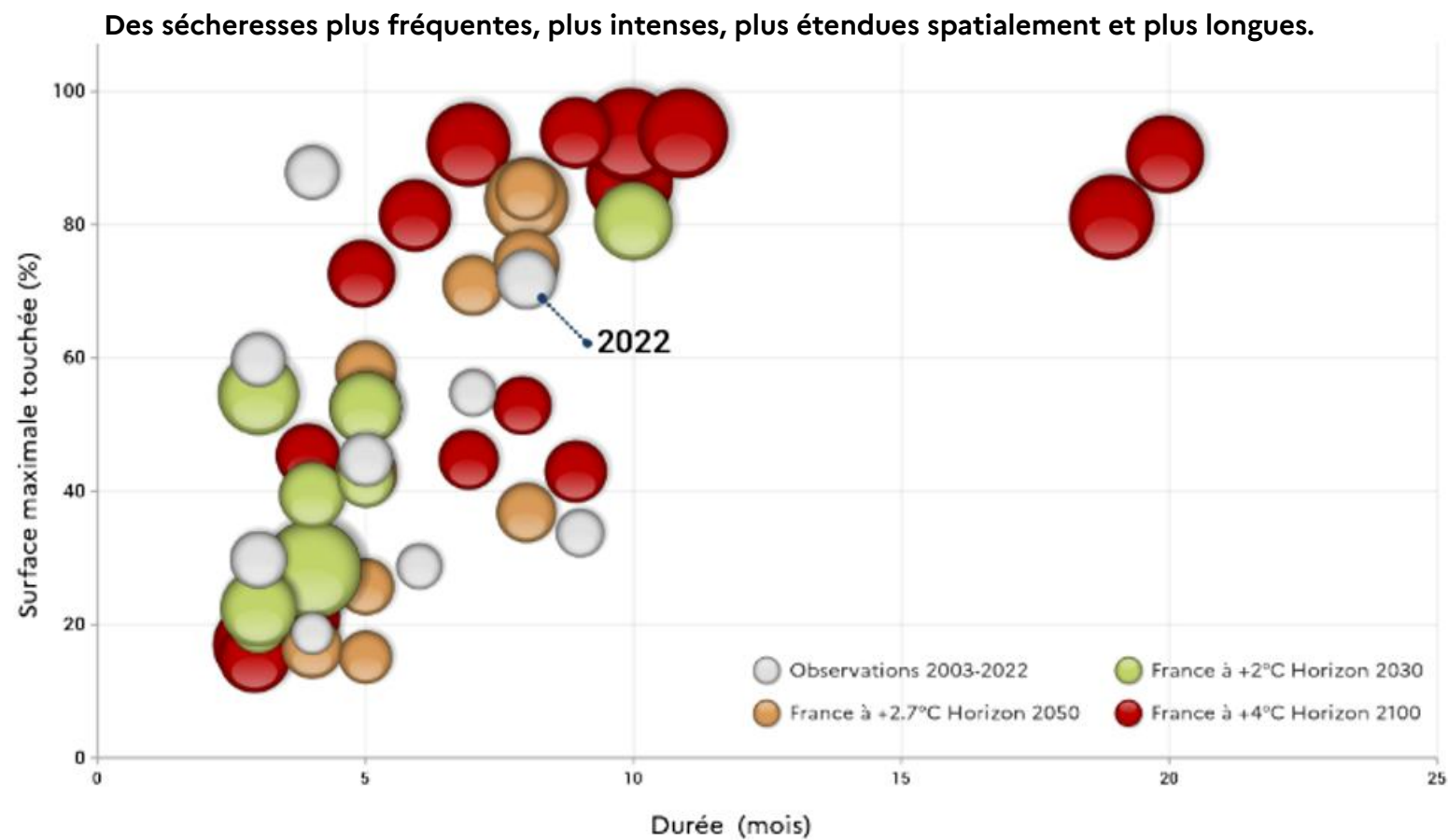
Nombre de jours avec sol sec Saint Quentin



S'agissant des **précipitations moyennes**, on note une **augmentation assez marquée en hiver** (avec des incertitudes importantes), signal de l'ordre de +20 % en fin de siècle (sur les trois mois d'hiver), ce qui renforcera les risques « d'inondations lentes » du type de celles de 2001 dans la vallée de la Somme ou de 2023-2024 dans le delta de l'Aa et le Pas-de-Calais. A l'inverse, on note **des précipitations estivales sensiblement moindres** (de l'ordre de -14 % en fin de siècle), là aussi avec une large plage d'incertitude. A noter que ces deux tendances saisonnières de signe opposé conduisent, à l'année et en moyenne, à une variation faible sur les Hauts-de-France.

S'agissant de la **sécheresse des sols agricoles**, avec l'augmentation nette de la température et par conséquent de l'évapotranspiration potentielle, la **sécheresse des sols superficiels deviendra à la fois plus fréquente, plus intense, et plus longue**. A la fin du siècle, les Hauts-de-France connaîtront une trentaine de jours supplémentaires par an de sols secs ou très secs. **En conséquence, la ressource en eau, tant superficielle que souterraine, sera très défavorablement impactée durant la saison agricole (mars à octobre), dans des proportions particulièrement préoccupantes.**

S'agissant des **précipitations remarquables** le cumul quotidien de pluies atteint un jour sur cent (pour les trois ou quatre journées les plus pluvieuses sur l'année), augmentera significativement, de l'ordre de **+17 % en fin de siècle** (avec une dispersion importante selon les diverses simulations). **Les précipitations remarquables sur des durées plus courtes devraient évoluer dans le même sens.**



Météo-France, Drias^{les futurs du climat}



DES OUTILS POUR QUESTIONNER LES PROJECTIONS CLIMATIQUES

Les futurs du climat : projections climatiques pour l'adaptation de nos sociétés.

Le portail **Drias**^{les futurs du climat}, mis en œuvre en lien avec la communauté scientifique nationale du climat (IPSL, CERFACS, CNRM) a pour vocation de mettre à disposition les projections climatiques régionalisées de référence, pour l'adaptation en France. Les informations climatiques sont délivrées sous différentes formes graphiques ou numériques et intègrent notamment la représentation selon la Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC).

[DRIAS, Les futurs du climat - Accueil](#)

A quoi ma commune devra-t-elle s'adapter ?

Climadiag Commune propose une synthèse des informations indispensables à l'adaptation via une liste d'indicateurs climatiques ciblés pour votre commune.

Les indicateurs, propres aux territoires, sont calculés à partir de projections climatiques de référence et sont organisés en cinq familles : climat, risques naturels, santé, agriculture, tourisme.

Pour la commune et l'horizon de votre choix, vous pouvez télécharger d'emblée une synthèse par défaut en format pdf ou l'enrichir préalablement d'indicateurs complémentaires.

[CLIMADIAG COMMUNE par Météo-France](#)

Un service climatique en accès libre pour les acteurs agricoles
Climadiag Agriculture et Forêt permet de calculer localement des indicateurs par secteur afin d'évaluer les nouveaux enjeux de vulnérabilité à venir. Ces indicateurs sont construits selon la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique.

[Accueil | Climadiag Agriculture](#)

Climadiag entreprises

Au regard des impacts que certains aléas climatiques peuvent avoir aujourd'hui sur le fonctionnement d'une entreprise, Climadiag Entreprise informe de l'évolution de ces aléas à l'horizon d'une France à +2.7 °C et, en conséquence, de l'évolution des risques et opportunités pour l'entreprise.

[CLIMADIAG ENTREPRISE par Météo-France](#)





MOBILISER LE MEILLEUR ETAT DES CONNAISSANCES DISPONIBLES SUR L'EVOLUTION DU CLIMAT



LES ELEMENTS DE CONNAISSANCE MOBILISES AU SERVICE DE LA COP

Conformément au plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), l'hypothèse de travail prise en compte est la trajectoire de référence d'adaptation au changement climatique (TRACC), soit un réchauffement :

- De +2,7°C à l'horizon 2050
- De +4°C à l'horizon 2100 de la France métropolitaine par rapport à la période pré-industrielle.

A chaque fois que cela est possible, les informations mobilisées pour la réalisation des cartes intègrent la TRACC ou à défaut, le meilleur état des connaissances disponibles et existantes sur l'ensemble du territoire.

A ce jour, la TRACC n'est pas encore intégrée dans tous les outils de modélisation des aléas naturels. Le ministère de la transition écologique, de l'aménagement du territoire, des transports, de la ville et du logement, travaille à cette intégration, de manière à disposer, notamment, d'une projection plus fiable des risques inondations. A défaut, s'agissant de l'évolution de l'aléa de débordement de cours d'eau, le travail des COP a été appuyé sur le meilleur état des connaissances disponibles, à savoir l'enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP), réalisée en 2011 dans le cadre de la directive inondation.

Transparence des données mobilisées

Toutes les données rassemblées ont été produites par l'Etat ou ses opérateurs. Elles sont accessibles librement pour le grand public par les portails institutionnels : Géoportail, Géolittoral, data.gouv, DRIAS-Climat, INSEE... Elles ont été sélectionnées par le SGPE en concertation avec les producteurs de données selon les critères suivants :

- Elles sont disponibles à l'échelle nationale ;
- Le nombre d'indicateurs est réduit pour favoriser l'intelligibilité de la démarche et conserver une vision d'ensemble des effets du changement climatique ;
- Les indicateurs sont les plus pertinents pour permettre un raisonnement étayé pour l'analyse de chaque effet du changement climatique.
- Les données sélectionnées l'ont été car elles sont également le meilleur compromis en termes d'échelle, compte tenu de l'usage souhaité.

Enrichissement et partage des données

Quand il existait une connaissance plus précise des effets du changement climatique, les services de l'Etat en région l'ont intégrée.

Les jeux de données assemblés pour les besoins du volet adaptation de la COP ont été partagés et sont toujours disponibles auprès des Directions départementales des territoires (DDT). Ils sont accompagnés de précautions d'usage précises pour ne pas donner lieu à de mauvaises interprétations.



Horizon temporel de projection : 2050

L'objectif de la démarche est de présenter un futur probable du climat auquel se préparer 2050. S'il existe déjà des modélisations du climat à l'horizon 2100, cet horizon temporel est trop lointain pour enclencher un débat sur les actions à engager localement à court terme.

La seule exception à ce principe concerne les effets de l'élévation du niveau moyen des mers. *L'horizon temporel à considérer est la fin du XXI^e siècle - début du XXII^eème, qui a été codifié, dans ces jeux de données par "2100".* Cet horizon plus lointain est justifié par l'indisponibilité d'une donnée de projection à 2050 et il paraît cohérent avec le pas de temps à considérer pour concevoir et mettre en place des actions d'aménagement, notamment en matière de recomposition spatiale des territoires menacés.

Présentation des données mobilisées

Données d'effets du changement climatique : chaleur et précipitations

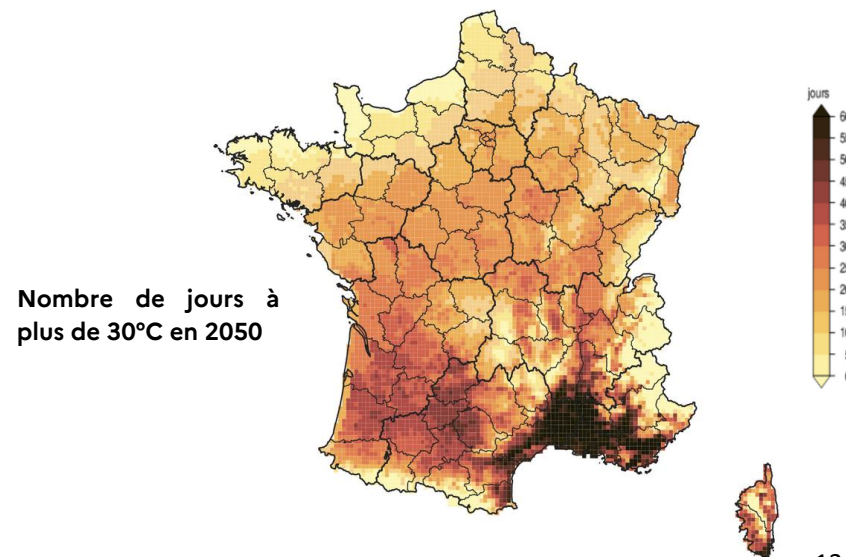
L'ensemble de ces indicateurs intègre la TRACC. Ils sont produits par Météo-France et accessibles sur le site DRIAS

Ils sont obtenus par calcul de la manière suivante :

- La valeur moyenne de référence de l'indicateur, pour un point donné, est calculée pour la période 1976 - 2005 (30 années) ;
- La valeur de l'indicateur est donnée pour une maille de 8km * 8km ;

Les indicateurs obtenus sont donc des valeurs moyennes en 2050, ils ne disent rien de la variabilité interannuelle des conditions météorologiques qui pourra présenter des valeurs extrêmes.

- *Ecart du nombre de jours et nombre de jours à plus de 30°C*
- *Ecart du nombre de nuits tropicales (T°C minimales sup à 20°C) et nombre de nuits tropicales*
- *Ecart du nombre de jours avec un sol sec et nombre de jours avec un sol sec*
- *Ecart du nombre de jours avec sensibilité au feu et nombre de jours avec sensibilité au feu IFM >= 40*
- *Îlots de chaleur urbains (ICU)*
- *Ecart relatif d'intensité des précipitations extrêmes*
- *Nombre de jours d'enneigement à plus de 30 cm.*





Effet de l'élévation du niveau de la mer : côte de la plus haute marée astronomique +1 mètre

Selon les projections, l'élévation du niveau marin pourrait atteindre de 65 cm à plus de 1 mètre supplémentaire d'ici la fin du siècle. Les zones basses du littoral seront donc progressivement submergées de manière permanente.

Ce sont des cartes de zones basses et non de zones submersibles stricto-sensu. L'effet des ouvrages de protection (digues) et des cordons dunaires n'est pas pris en compte. Le niveau d'élévation de la mer à l'horizon fin de siècle est différent en fonction des littoraux. Le BRGM mène un travail visant à régionaliser l'indicateur d'élévation.

Indicateur national de l'érosion du littoral

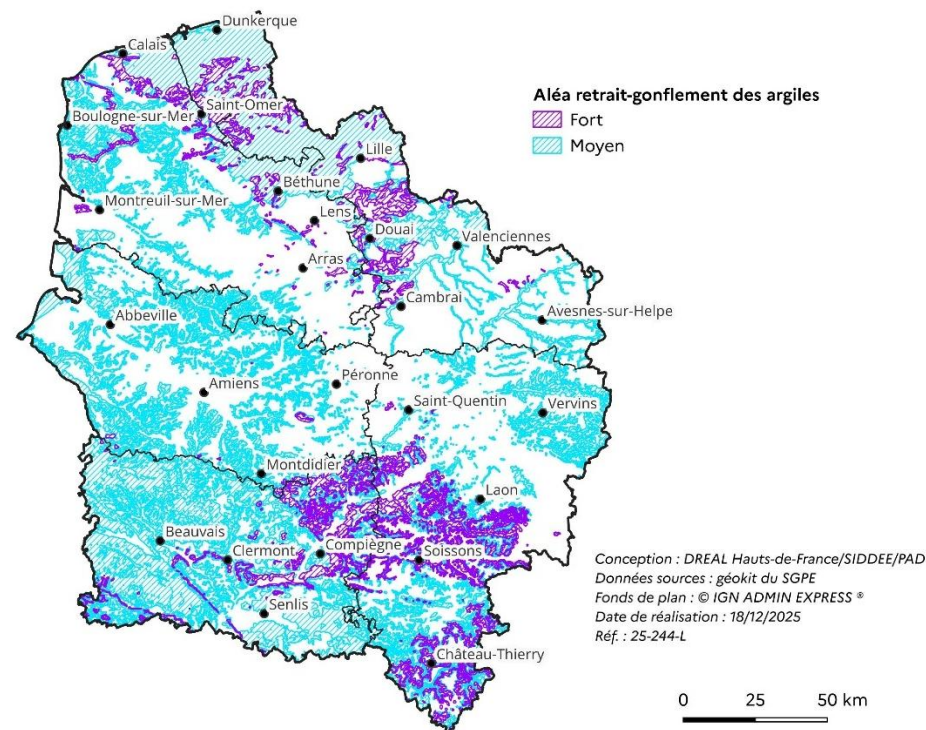
L'indicateur de l'érosion du littoral est produit par le CEREMA. Basé sur la comparaison de la position du trait de côte à une période ancienne (1920 - 1950) avec une période récente (2014 - 2020), il renseigne sur la tendance de l'érosion. Sa mise en œuvre repose sur de la photo-interprétation, et l'échelle maximale est de 1 : 2500ème.

L'indicateur de l'érosion du littoral traduit une tendance d'évolution sur de longues périodes, il peut masquer des évolutions très récentes ; et ce n'est pas un indicateur prospectif : il traduit une tendance passée et ne renseigne pas sur l'avenir.

Sensibilité au retrait gonflement des argiles (RGA)

La carte de l'exposition au RGA est produite par le BRGM et mise à disposition sur Géorisques. Cette carte présente les couches d'argiles avec un risque moyen et fort de RGA.

[Retrait-gonflement des argiles | Géorisques](#)





Inondations, ressources en eau superficielles, consommation en eau : des données à consolider

Le changement climatique modifie le régime des précipitations et par voie de conséquence le régime hydraulique des cours d'eau. Le projet Explore2, « les futurs de l'eau », piloté par l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) et l'Office international de l'eau (OiEau), s'inscrit dans la suite de l'étude Explore 2070 (2010-2012) qui avait établi des premiers scénarios prospectifs des disponibilités de la ressource en eau à l'échelle de la France, à horizon 2070. Le projet Explore 2 a permis de mettre en évidence des effets du changement climatique sur le régime des pluies en soulignant les incertitudes des modélisations aux horizons 2050 et 2100. Ces évolutions doivent être intégrées dans les modélisations des aléas par débordement de cours d'eau nécessaires à l'élaboration et à la révision des plans de prévention des risques d'inondation (PPRi). Ces travaux sont en cours.

[Explore2 : impacts du changement climatique sur la ressource en eau à horizon 2100](#) | [Ministères Aménagement du territoire Transition écologique](#)

Enveloppes Approchées des Inondations Potentielles (EAIP)

En attendant, la réalisation de ces travaux, la COP s'appuie sur les EAIP. Réalisée en 2011, dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne n° 2007/60/CE du 23 octobre 2007 (dite « directive inondation »), l'EAIP définit au niveau national les zones potentiellement soumises à une inondation en cas de crues exceptionnelles. Ces cartes, à visée informative, proposent une vision d'ensemble des secteurs potentiellement

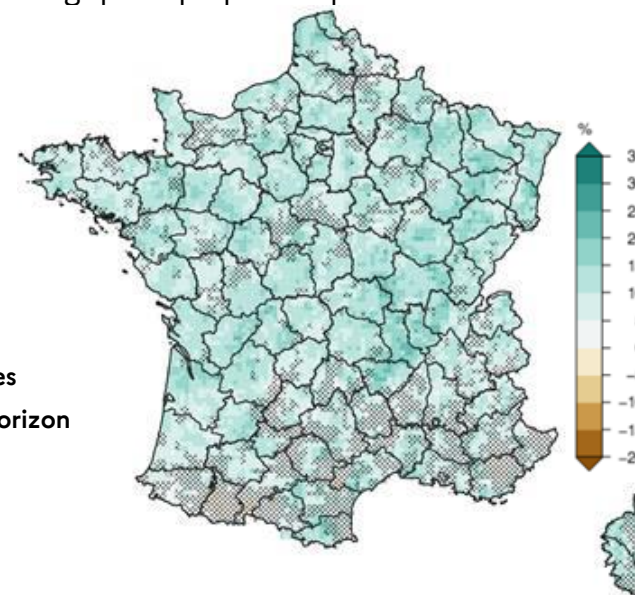
inondables à l'échelle des grands bassins hydrographiques (Seine, Loire, Rhône, etc.). C'est une première évaluation qui permet d'identifier les secteurs où la connaissance doit être approfondie.

Evolution des ressources en eau superficielles

En avance de phase et pour les besoins de la COP, l'INRAE a mis à disposition les résultats de l'évolution d'un indicateur des étiages en période estival pour le niveau de réchauffement +2.7°C.

Ainsi, les projections hydrologiques d'Explore2 ont fait l'objet d'un post-traitement pour une analyse par niveau de réchauffement. Les indicateurs obtenus sont donc des valeurs moyennes, ils ne disent rien de la variabilité interannuelle des conditions météorologiques qui pourra présenter des valeurs extrêmes.

Ecart d'intensité des événements extrêmes (précipitations) à l'horizon 2050



15



Evolution de la consommation d'eau à l'horizon 2050

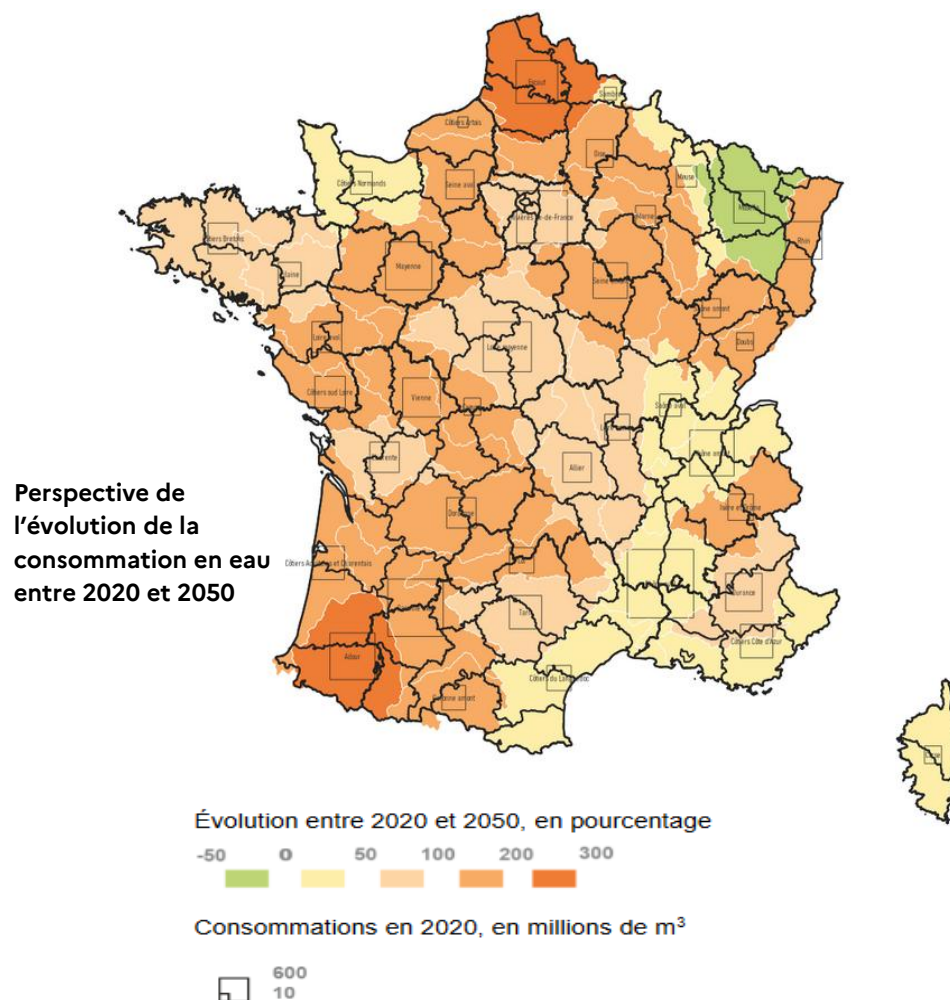
France stratégie a publié une étude intitulée "la demande en eau, prospective territorialisée à l'horizon 2050". Elle analyse l'évolution de la consommation d'eau en France à l'horizon 2050, en pourcentage par rapport à l'année 2020, à l'échelle de quarante « sous-bassins versants ».

En accord avec France Stratégie les données relatives à la demande en eau en 2050 sont intégrées au jeu de données de la COP. Le choix a été fait de mobiliser les données selon le scénario tendanciel d'évolution des consommations sans prise en compte des effets des politiques publiques, notamment du plan eau (cas le plus défavorable).

La comparaison entre 2020 et 2050 (en % d'évolution) repose sur les deux hypothèses suivantes :

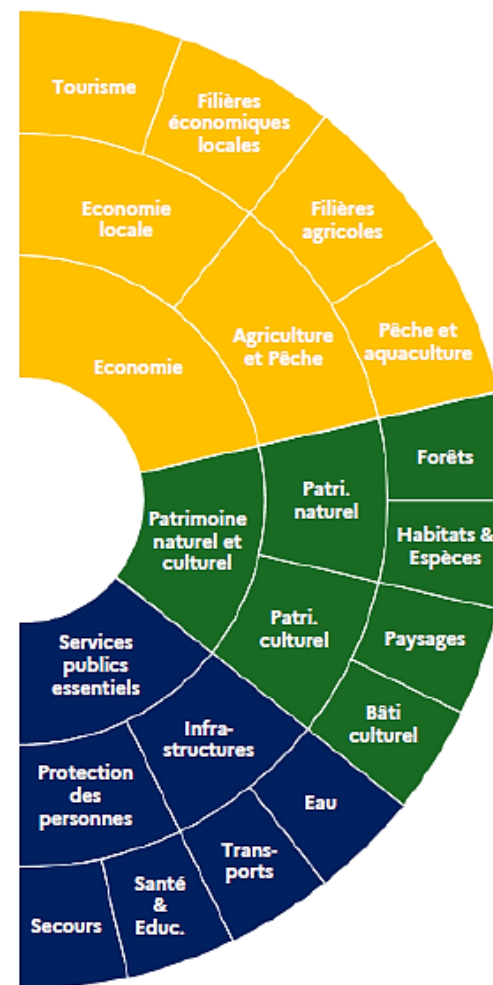
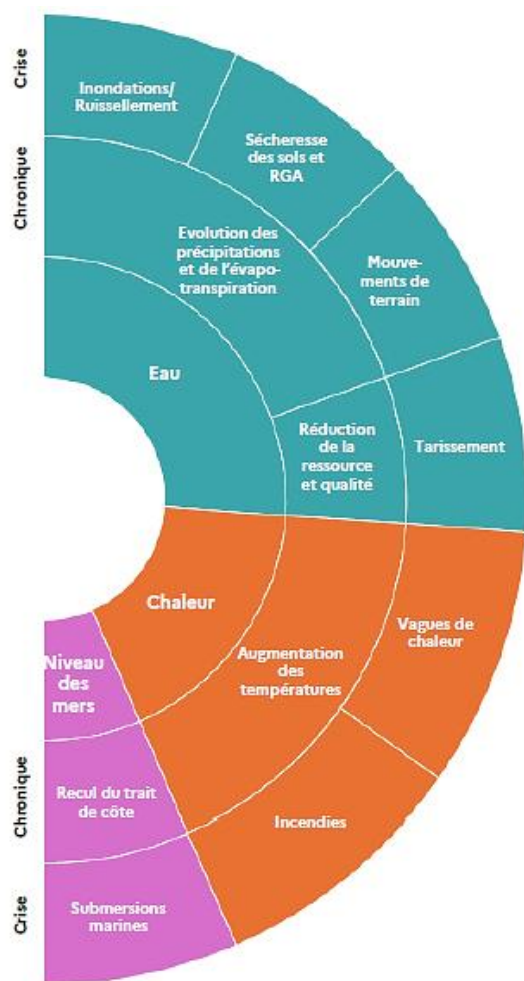
- L'extrapolation des tendances actuelles de consommation (base 2010-2020) de chaque territoire jusqu'en 2050, en agrégeant les secteurs agricoles (élevage et culture), énergétique, industriel, tertiaire, résidentiel et les canaux (état du réseau) ;
- Un scénario climatique triplement défavorable : une augmentation importante des émissions de gaz à effet de serre (scénario haut du GIEC) ; un réchauffement et des précipitations qui en découlent marqués et contrastés selon les saisons ; un été sec en 2050. Cette modélisation pessimiste se justifie néanmoins au vu des trajectoires actuelles et dans le cadre d'un travail d'anticipation des potentiels effets négatifs.

Le scénario climatique conditionne fortement la consommation en eau de l'année considérée (en particulier via la demande en irrigation).





L'analyse proposée s'appuie sur cette caractérisation des effets du changement climatique à venir, croisée avec une approche des grands enjeux systémiques





PORTEE JURIDIQUE DE L'EXERCICE,

L'adaptation vise à réduire l'exposition et la vulnérabilité des personnes, des infrastructures, des organisations ou des écosystèmes aux impacts du changement climatique.

La vulnérabilité au changement climatique a été définie dans le troisième rapport du GIEC comme "le degré auquel un système est sensible et incapable de faire face aux effets néfastes du réchauffement climatique, y compris dans la variabilité et les extrêmes climatiques". Elle évalue la "fragilité" d'un enjeu (population, activité, construction humaine...).

Son évaluation se base sur 3 critères :

- Niveau d'**exposition** à l'effet du changement climatique : localisation de personnes, d'espèces ou d'écosystèmes, d'infrastructures ou de biens économiques vis-à-vis de l'effet du changement climatique
- Degré de **sensibilité** : proportion dans laquelle ces enjeux sont susceptibles d'être affectés par le changement climatique,
- **Capacités d'adaptation** pour y faire face, en termes technique, sociétal ou financières.

L'exercice cartographique réalisé dans le cadre du volet Adaptation des COP a pour but de réaliser une analyse préliminaire de l'exposition des personnes, infrastructures et écosystèmes considérés (selon leur localisation géographique), et seulement une analyse partielle de leur sensibilité.

Cet exercice n'est donc pas un diagnostic de vulnérabilité du territoire, dont la mise en œuvre repose sur une méthodologie précise reprise par exemple par l'ADEME dans le cadre de la démarche TACCT (Trajectoire d'adaptation au changement climatique des territoires).

La notion de risque est la conjugaison d'un aléa et de l'exposition des enjeux à cet aléa. Elle est assortie d'une dimension probabiliste : la crue centennale est la crue dont l'ampleur a une chance sur 100 de se produire tous les ans. **La démarche cartographique proposée dans le cadre des COP n'est pas une évaluation de risque.**

Les cartes éditées dans le cadre des COP font partie des éléments d'information que l'Etat met à disposition du public et relatent l'état des connaissances prospectives du changement climatique.

Ces cartes font partie des modalités d'anticipation par l'Etat des effets du changement climatique à un horizon de moyen (2050) et de long terme (2100).

Compte-tenu de la méthode de travail employée et de la nature des données mobilisées, ces cartes ne peuvent pas se substituer aux cartes des plans de prévention des risques naturels majeurs. Elles ne sont pas un élément constitutif du porter à connaissance du Préfet prévu à l'article L.132-2 du code de l'urbanisme. Leur précision et l'horizon temporel de projection ne leur permet pas d'étayer solidement une opposition à un projet dans le cadre de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme.



PARTIE 2 : PRIORITES D'ADAPTATION - LES COP DEPARTEMENTALES



La mise en œuvre opérationnelle de la démarche a consisté à mettre en place un dialogue avec les collectivités, en particulier les EPCI et les communes sur le sujet de l'adaptation au changement climatique, au moyen des méthodes et des outils d'aide à la décision proposés par le secrétariat à la planification écologique (SGPE).

A travers une appropriation didactique de l'ensemble des effets du changement climatique et de la TRACC, la démarche a visé à coconstruire, entre l'administration départementale de l'Etat et les collectivités territoriales, une vision tangible et priorisée des enjeux d'adaptation et de mettre en exergue les besoins propres à chaque EPCI en matière d'adaptation.

Les premières étapes de la démarche ont été menées sous l'égide des préfets de département, en lien avec la gouvernance régionale de la COP.

- **Etape 1 : "sélectionner des premières priorités d'adaptation"**, sur la base d'un exercice de cartographie, il s'agissait de faire émerger les enjeux prioritaires d'adaptation du territoire.
- **Etape 2 : "choisir des actions concrètes au niveau infra-départemental"** dans le cadre de débats, en s'appuyant sur le panorama des leviers et le guide des leviers, il s'agissait de débattre des possibilités de mise en œuvre d'actions concrètes, des projets sans regret. Les représentants des différents EPCI se sont fortement mobilisés, et les acteurs socio-économiques associés ont largement contribué aux débats qui ont été riches et constructifs.
- **L'étape 3 : collecter les actions d'adaptation proposées par chacun** et la liste arrêtée des projets COP 2025 est jointe en annexe de la présente feuille de route régionale de la planification écologique.



Leviers d'actions, et projets sans regret, pour s'adapter aux effets du changement climatique à venir

Leviers	Exemples d'actions sans regret
Ralentissement du ruissellement sur les sols agricoles et sur les sols artificialisés	Planter et entretenir des haies et des bandes enherbées
	Réduire le rythme d'artificialisation des sols, désimperméabiliser et renaturer les sols (mise en œuvre de l'objectif ZAN)
	Utiliser toutes les surfaces urbaines disponibles pour abattre (infiltrer/évapotranspirer) les eaux pluviales au plus proche de là où elles tombent, de la toiture au sol
Prévention des inondations, not. via restauration des milieux aquatiques	Renaturer les cours d'eau et restauration de leur hydromorphologie
	Protéger et restaurer les zones naturelles d'expansion de crue
	Protéger et renaturer les zones humides
Prévention des dégâts causés par le retrait-gonflement des argiles (RGA)	Encourager les propriétaires de maisons à mettre en place des mesures de prévention et remédiation contre le RGA
Prévention des éboulements et glissements de terrain	Entretien et restaurer des écosystèmes forestiers avec un rôle de protection contre les risques gravitaires
Aménagement du territoire prenant en compte la ressource en eau	Conditionner des nouvelles constructions et installations à la bonne disponibilité de la ressource en eau (art. R.151-34 code de l'urbanisme), et à la mise en adéquation avec les réseaux
Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau *	Réduire les fuites dans les réseaux (eaux potables, usées, pluviales)
	Mobiliser des ressources en eau "non conventionnelles" : réutilisation des eaux de pluie, réutilisation des eaux usées traitées
	Réduire les prélèvements d'eau actuels dans les milieux en déséquilibre quantitatif
Renaturation des villes et réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain	Végétaliser les espaces publics et les cours d'école
	Réintroduire l'eau en ville (fontaines, bassins, cours d'eau...)
	Privilégier les revêtements clairs à fort pouvoir réfléchissant
Intégration du confort d'été dans la rénovation et la construction des bâtiments	Rénover les logements ainsi que le parc tertiaire public et privé en prenant en compte le confort d'été (isolation, ombrage)
Protection et mise à l'abri des personnes vulnérables	Identifier les personnes vulnérables (personnes modestes, malades, enfants...) et les zones de confort thermique (notamment capacité d'accueil des ERP publics rafraîchis)
Satisfaction durable du besoin de rafraîchissement	Développer les réseaux de froid, en priorité dans les zones à potentiel fort d'îlot de chaleur urbain
Intégration de l'élévation du niveau des mers dans l'aménagement du littoral	Elaborer des stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte, dont stratégies foncières
	Développer les dispositifs de lutte active souple, restaurer les cordons dunaires, mangroves, herbiers...

N.B. : les études actuelles ne permettent pas de mettre en évidence une tendance future significative sur l'évolution des tempêtes en France métropolitaine, ainsi il n'y a pas de levier spécifique lié à cet aléa.



Leviers d'actions, et projets sans regret, pour s'adapter en tenant compte des effets systémiques

Leviers	Exemples d'actions sans regret
Evolution de l'offre touristique de montagne	Diversifier l'offre touristique Faire évoluer l'offre d'hébergement et rénovation du patrimoine immobilier
Evolution de l'offre touristique littorale	Préparer à des modifications de périodes touristiques liées aux évolutions de température Faire évoluer des équipements touristiques face au recul du trait de côte
Continuité des activités économiques locales	Accompagner les entreprises dans la réalisation de leur diagnostic de vulnérabilité au changement climatique Identifier et accompagner les infrastructures et chaînes logistiques stratégiques pour le territoire
Adaptation des filières et des exploitations agricoles	Encourager les pratiques agro-écologiques (agroforesterie, pratiques de conservation des sols, couverts intermédiaires...) Diversifier les cultures, espèces et variétés, allonger les rotations Adapter les itinéraires techniques, la conduite du cheptel et les cultures pérennes Piloter de manière sobre et efficace la ressource en eau
Accompagnement des filières de la pêche et de l'aquaculture	Prendre en compte de l'incidence de la migration des populations dans la répartition des possibilités de pêche, dans le respect des équilibres écologiques
Gestion durable des forêts et produit bois *	Maintenir et diversifier les milieux ouverts en mosaïque Engager le renouvellement forestier privilégiant des espèces variées et adaptées au climat futur Diversifier la valorisation des produits forestiers (nouvelles essences, bois de crise...) Mettre en œuvre des obligations légales de débroussaillage
Restauration des habitats naturels *	Protéger et renaturer les zones humides
Résorption des points noirs prioritaires de continuité écologique *	Effacer les obstacles majeurs de continuité écologique
Augmentation de la surface en aires protégées *	Créer ou étendre d'aires protégées
Démarches paysagères facilitatrices de l'acceptabilité des changements	Elaborer une démarche paysagère concertée à l'échelle du territoire
Régulation des espèces exotiques envahissantes (EEE)	Limiter l'introduction et surveiller l'évolution des EEE
Préservation des sites culturels et patrimoniaux	Rénover les bâtiments en prenant en compte les évolutions climatiques
Renforcement des services publics de l'eau potable et de l'assainissement	Maintenir les réseaux et réduire des fuites Ré-évaluer les capacités et les techniques de traitement
Réduction de la vulnérabilité des infrastructures et services de transport	Identifier et accompagner les infrastructures stratégiques et de leurs principales vulnérabilités
Confort thermique des transports collectifs et des mobilités actives	Végétaliser les abords de linéaires cyclables
Renforcement de la résilience des services de santé	Former les personnels aux impacts du changement climatique
Préparation des services de secours	Ré-évaluer les capacités et l'organisation des secours face à l'augmentation des risques



L' AISNE



DEROULE DE LA COP ADAPTATION DANS L' AISNE

Dans l'Aisne, l'exercice 2025 a été divisé en trois temps :

Tout d'abord, les services de la DDT ont diffusé un support pédagogique à l'ensemble des acteurs du territoire associés à la COP, afin de garantir que les fondamentaux du changement climatique soient également partagés entre tous. Ce document a aussi élargi le cadre de réflexion au-delà du seul sujet environnemental, en abordant les effets de ce changement sur l'économie et la santé.

Le 23 septembre, une conférence départementale mêlant présentiel et visioconférence et ouverte à l'ensemble des élus et aux partenaires de l'État, a réuni environ 150 personnes.

Cette réunion s'est déroulée en trois séquences :

- Présentation des effets du changement climatique à l'échelle nationale et départementale, pour les horizons 2050 et 2100, en se basant sur les jeux de données transmis par le Secrétariat général pour la planification écologique (SGPE).
- Présentation des sensibilités du territoire. Cet état des lieux a servi de base pour le choix des priorités dans le

département et il a aussi été l'occasion de mettre en avant quelques actions locales d'adaptation (actions de collectivités et interventions de l'État).

- La dernière séquence était, quant à elle, consacrée au fonctionnement de la COP et notamment à la remontée des actions par les collectivités (ce qui a été l'occasion de mettre en avant les notions de **solutions fondées sur la nature**, d'**actions sans regret** et de **mal-adaptation**). Cette séquence a aussi permis de faire un focus sur les **Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux** (PCAET), qui constituent un outil essentiel de la planification écologique, sur lequel l'Aisne reste très en retard à ce jour.

À compter de cette conférence, les collectivités ont été invitées à remonter les actions d'adaptation de leur territoire, jusqu'au 5 décembre. Afin de les aider dans cette démarche, la DDT a diffusé un ensemble d'outils destinés à faciliter leur réflexion et notamment :

- Fiches issues du site Climadiag pour chaque EPCI, afin que les élus disposent de données chiffrées synthétiques relatives à leur territoire, en plus du jeu de données cartographiques mis à disposition par le SGPE.
- Catalogue des actions déjà identifiées dans le département (issues des PCAET, des CRTE...), afin de mettre en avant des initiatives locales.
- Catalogue des exemples mis en avant par le SGPE.

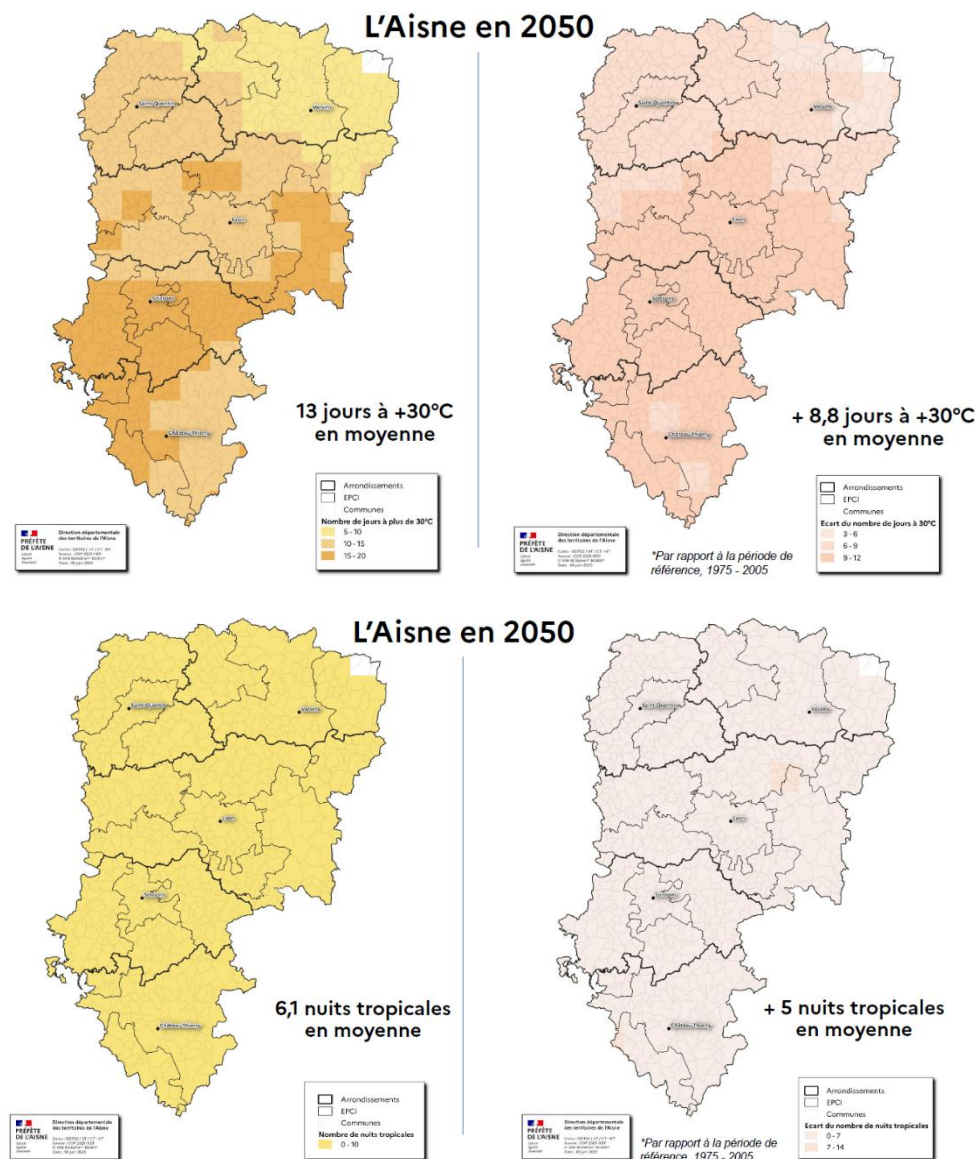
PRIORITES D'ADAPTATION RETENUES DANS L'AISE

Adapter le bâti et les agglomérations aux vagues de chaleur

Dans l'Aisne, le changement climatique va entraîner, d'ici 2050, le triplement du nombre de jours à plus de 30 °C et l'apparition de nuits tropicales (quasiment inexistantes dans l'Aisne sur la période de référence 1975-2005).

Cet effet du changement climatique constitue donc un impact majeur dans l'un des départements de France dans lequel les résidences principales ont, en moyenne, une performance énergétique très dégradée. (Avec 21 % de logements classés F et G et 33,5 % de logements classés E, l'Aisne se situe autour de la 15^e place des départements avec le bâti résidentiel le plus énergivore). Le vieillissement de la population (+7 points d'ici 2050) entraînera lui aussi une vulnérabilité accrue de la population à ces phénomènes de fortes chaleurs.

De vastes chantiers d'adaptation ont déjà été lancés. Ainsi, la rénovation du parc public axonais a été très priorisée par les bailleurs sociaux ces dernières années et la réussite de sa transition à l'horizon 2050 semble acquise, si les efforts sont maintenus (80 % du parc devrait être de catégorie énergétique B ou C d'ici dix ans).





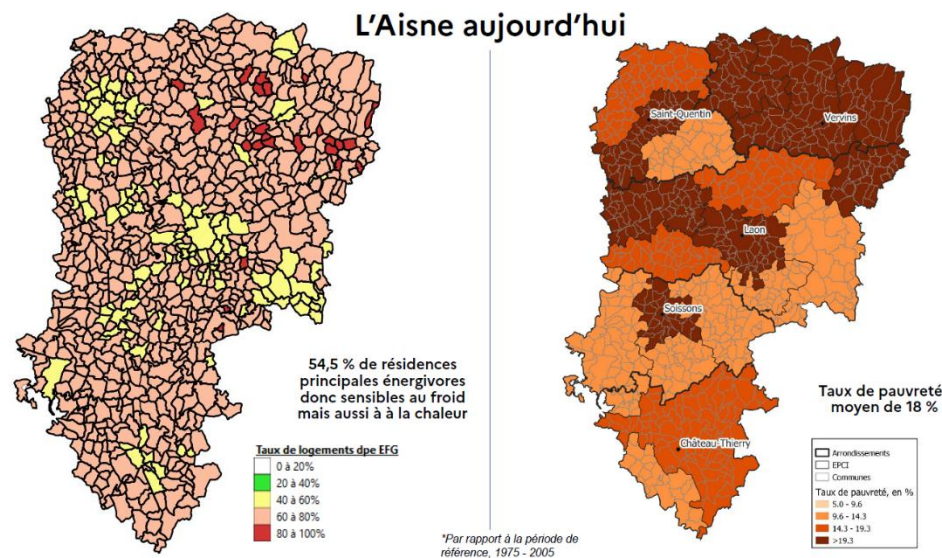
Malgré une accélération notable liée à la mise en place de dispositifs d'aides aux propriétaires et de règles restrictives en matière de location, le rythme de rénovation du parc privé reste, quant à lui, très insuffisant.

La bonne isolation des bâtiments qui accueillent un public sensible (écoles, hôpitaux, EHPAD...) doit aussi constituer aussi un point d'attention dans les stratégies à mettre en place.

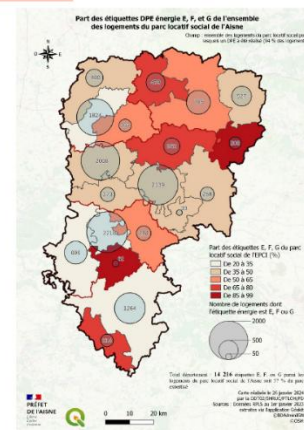
Le sujet est perçu comme particulièrement sensible dans un département dans lequel le taux de pauvreté est 3,5 points au-dessus de la moyenne nationale : le bâti ne pourra être adapté au changement climatique que si les propriétaires privés font l'objet d'un accompagnement renforcé.

Par ailleurs, l'Aisne est encore peu habituée à ces vagues de chaleur et ses agglomérations n'y sont donc pas encore adaptées, avec des centres-villes et centre-bourgs encore souvent très minéralisés et dépourvus de végétation.

La résorption des îlots de chaleur doit donc impérativement être intégrée dès à présent à tous les projets de réaménagement de l'espace urbain, afin notamment que la nature y prenne toute sa place (une solution qui présente le triple intérêt de permettre la création d'îlots de fraîcheur, de désimperméabiliser des surfaces et de réintroduire de la biodiversité dans des environnements souvent stériles).



Chaleur Performance énergétique des logements sociaux



Au 1^{er} janvier 2023, 14 216 logements sociaux énergivores à DPE E, F ou G dans l'Aisne : **37 % du parc total de logements sociaux.**

Part des logements sociaux énergivores élevée dans le **Nord Est du département et en franges Est du Soissonnais.**

Les agglomérations concentrent le plus grand nombre de logements sociaux énergivores.

Tous les bailleurs sociaux du département sont concernés.



Nombre de jours avec un sol sec dans l'Aisne
Attendus en 2050

Sécheresse des sols

118 jours par an
avec un sol sec



Nombre de jours avec un sol sec dans l'Aisne
Ecart en 2050 par rapport à la période 1975-2005

+ 19 jours par an
avec un sol sec



Améliorer la gestion de la ressource en eau

L'Aisne est, historiquement, un département qui n'a jamais été confronté de façon durable à des problèmes liés à la ressource en eau et à son partage. Le département a ainsi toujours bénéficié d'un climat humide, très favorable aux cultures.

Or, les perspectives mises en avant dans la TRACC démontrent que le nombre de jours avec un sol sec va augmenter en moyenne de 20 % en 2050 par rapport à la période de référence et que le débit d'étiage de presque tous les cours d'eau du département va baisser de façon sensible.

La consommation d'eau du département va, a minima, doubler d'ici 2050

(les besoins en irrigation vont notamment fortement croître, du fait des conditions climatiques plus sèches et chaudes en période estivale). Cette explosion des besoins va générer des risques de conflits d'usages et doit donc, dès à présent, être intégrée aux stratégies de développement du territoire, afin d'éviter d'avoir à opérer demain des arbitrages difficiles entre les différents consommateurs.

L'Aisne, doit donc apprendre à devenir économe avec cette ressource jusqu'alors abondante. Les multiples aspects de cette évolution mobiliseront tant les élus que le monde agricole et, dans une moindre mesure, le monde industriel :

- Modernisation des infrastructures ;
- Développement de ressources jusqu'alors ignorées (réutilisation des eaux de pluie ou usées) ;
- Mise en place de nouvelles pratiques agricoles (choix des cultures et des variétés, optimisation de l'élevage, agroécologie...), possiblement appuyées par le développement de circuits courts d'approvisionnement.

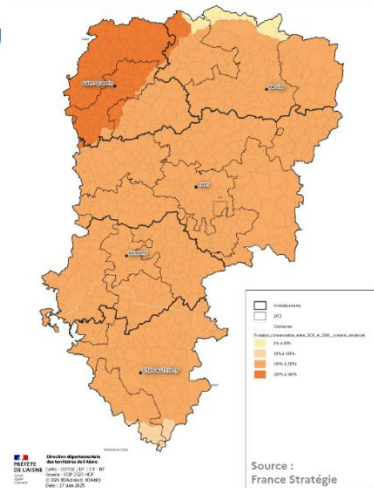
Chaleur

Eau

Évolution de la consommation d'eau entre 2020 et 2050

À l'échelle du département, les
besoins en eau totaux seront
doublés d'ici 25 ans.

Consommation en eau (chiffre 2020 et évolution attendue pour 2050)





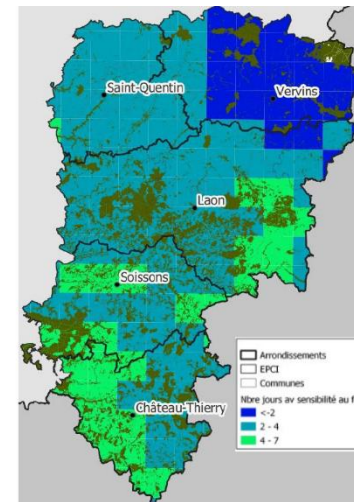
Se préparer à des risques accrus

Les projections territorialisées démontrent aussi que le changement climatique va générer des effets plus extrêmes et plus fréquents, avec des conséquences potentiellement fortes.

Ainsi les maximums annuels de pluie quotidienne devraient augmenter de 10 % : **des territoires nouveaux seront donc touchés par des ruissellements et des coulées de boues soudaines et le risque existant sur les secteurs déjà exposés sera aggravé.** Le département se souvient évidemment de la récente tragédie de Courmelles. Ces phénomènes mettent dès à présent en danger les personnes mais aussi les biens et les infrastructures. C'est tout l'aménagement du territoire qui doit être repensé à l'aune de ces nouveaux risques.

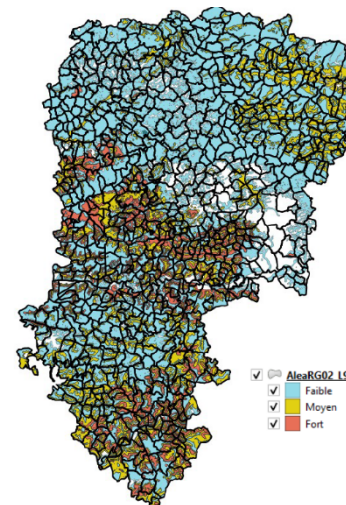
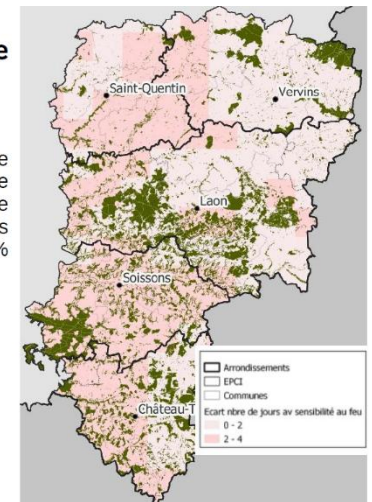
Des alternances plus prononcées entre des épisodes humides et des épisodes de sécheresse des sols vont aussi **aggraver les phénomènes de retrait et de gonflement des argiles (RGA)**, dans un département dans lequel près de 67 000 logements sont déjà concernés par un aléa moyen ou fort. La structuration d'une filière spécialisée dans le diagnostic de ce problème et la réalisation de travaux d'adaptation va donc s'imposer. Ce phénomène devra aussi être pris en compte dans la réalisation des infrastructures.

Enfin, en période estivale, la combinaison d'épisodes de sécheresse des sols avec les périodes de fortes chaleurs, vont aggraver le risque incendie de façon notable. Si la moyenne départementale du nombre de jours avec sensibilité au feu par an reste modeste à l'horizon 2050 (presque 4 jours par an, contre moins de 2 pour la période de référence), elle cache une réalité plus disparate, certains territoires très boisés étant significativement plus exposés (le Sud-Est du département et le territoire de la Champagne Picarde).



Fragilité du territoire

L'Aisne est le département de la région qui a le plus de surfaces forestières (18 % des terres).



Retrait Gonflement des sols argileux

CARCT	10686	CCPT	1943
CAGSA	6606	CASQ	1933
CACTLF	5863	CCD	1819
CCPC	5667	CCPV	1439
CCVA	5535	CCPC	1086
CAPL	5125	CCCOC	918
CCRV	4916	CCPS	464
CCTC	4072	CCVO	427
C3R	4072	CCTSO	103
C4M	3936	CCES	8

Nombre de logements en
aléa moyen / fort par EPCI



LE NORD



DEROULE DE LA COP ADAPTATION DANS LE NORD

La méthode retenue dans le département s'est voulue participative et pragmatique :

- Exploitation de données régionales issues du Secrétariat Général à la Planification Ecologique (SGPE),
- Confrontation avec les acteurs de terrains (DREAL, DREETS, DDT, Météo-France, Cerema, ADEME, Agence de l'eau, URHLM, ADULM, GREC),
- Et validation collective via un webinaire réunissant plus de cent participants.

Cette approche a permis de croiser données scientifiques et retours d'expérience locaux pour construire des priorités d'actions partagées.

Ainsi, 15 priorités d'adaptation ont été sélectionnées et catégorisées en 5 axes, dans une volonté plus didactique que hiérarchique, car l'ensemble des priorités constitue un système qu'il faut mettre en œuvre intégralement.

Des compléments ont été suggérés par les acteurs locaux sur la qualité de l'air et la mobilité, la ruralité, l'accessibilité financière des actions étant par ailleurs mise en avant de manière transversale.

Ce premier webinaire marque donc une étape clé dans la dynamique collective d'adaptation. Les supports et enregistrements ont été diffusés largement, ainsi que l'ensemble des ressources associées.

La DDTM jouera un rôle d'animation et de suivi, en lien avec la DREAL et la SG COP.

La mobilisation des territoires est en effet essentielle pour renforcer la résilience face aux défis climatiques à venir. Les collectivités ont été invitées à déposer leurs projets correspondants à ces priorités d'ici le 30 novembre.

Ces projets sont présentés dans la présente feuille de route régionale prévue janvier 2026 et à être contractualisés dans les contrats de réussite pour la transition écologique (CRTE).

L'ensemble des livrables est accessible aux collectivités depuis un espace partagé mis en place par la DDTM à l'adresse suivante

<https://bnum.din.gouv.fr/mdrive/index.php/s/ANSWdkTwkA94YSR>

- Présentation, enregistrement ;
- Synthèse des échanges et foire aux questions ;
- Liste des leviers et calendrier des échéances ;
- Lien vers les données géoréférencées, guide des données et guide des leviers du SGPE.

PRIORITES D'ADAPTATION RETENUES DANS LE NORD

Développer la culture du risque et réduire la vulnérabilité des biens

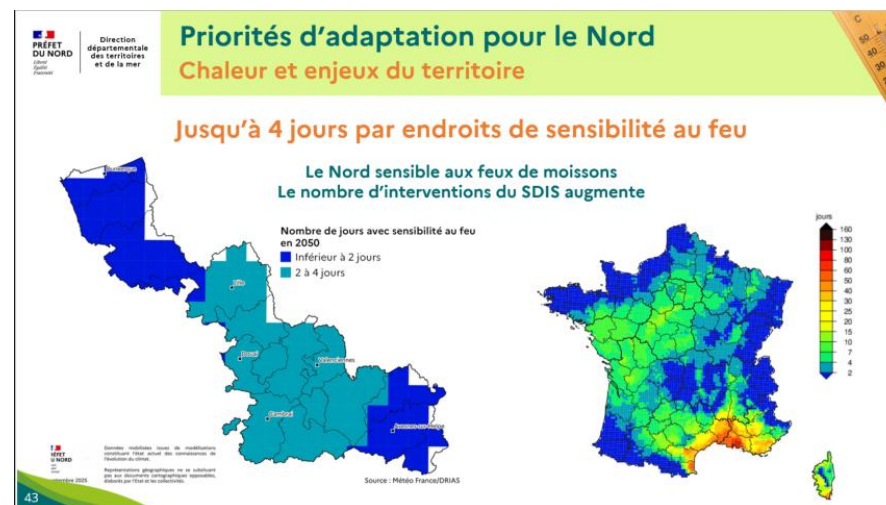
Informers et sensibiliser la profession agricole, la population et les propriétaires fonciers sur l'entretien des terrains en bordure d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Le nombre de jours avec sensibilité au feu peut paraître limité (de 2 ou 4 par an en particulier au centre du département) et les bois et forêts de feuillus du Nord peuvent être considérés comme moins sensibles au risque incendie. Pour autant, l'état de sécheresse des sols, les vigilances météorologiques canicule seront de plus en plus fréquents.

Face à l'augmentation des interventions du service départemental d'intervention et de secours (SDIS) pour faire face aux destructions de cultures (2019 : 98ha, 2022 : 70ha), l'arrêté préfectoral du 22/07/2020 portant réglementation du « débroussaillage, battages des céréales, et protéagineux secs et pressages de paille », rappelé par le communiqué de presse du 25/06/2025, impose aux propriétaires des terrains situés en bordure des espaces naturels, agricoles et forestiers un débroussaillage régulier sur une bande de 10m pour éviter la propagation des feux.

L'information et la sensibilisation de la profession agricole, de la population et des propriétaires fonciers sur l'entretien des terrains en bordure d'espaces naturels, agricoles et forestiers

constitue un levier de prévention essentiel et vise à l'adoption de bonnes pratiques.



Prévenir et remédier au phénomène du retrait et gonflement des argiles

Le phénomène d'alternance de retrait et de gonflement du sol peut provoquer des désordres dans les bâtiments (1,5Mards€/an de dégâts), avec une augmentation en 2050 de la sinistralité de 44 % par rapport à 2023, principalement dans les maisons individuelles aux structures légères particulièrement vulnérables en raison de fondations généralement superficielles. Il impacte environ 170 000 bâtiments en aléa fort sur près de 200 communes du Nord, en particulier dans les arrondissements de Lille, Douai et Dunkerque, avec une augmentation importante du nombre de jours avec sol sec dans l'Avesnois.

Le Nord s'engage dans la mise en œuvre des actions nouvelles inscrites au plan national d'adaptation au changement climatique :

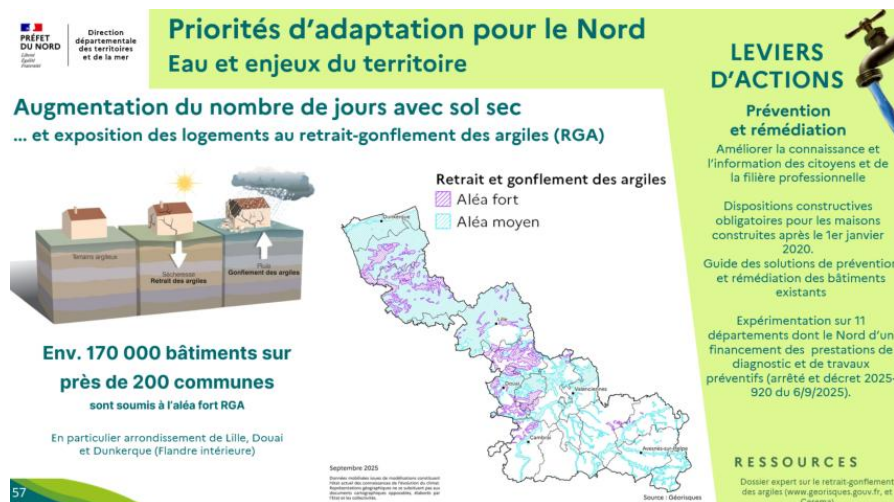
- Améliorer la connaissance et l'information des citoyens et de la filière professionnelle ;
- S'appuyer sur les dispositions constructives obligatoires pour les maisons construites après le 1er janvier 2020 ;
- Construire un guide des solutions de prévention et remédiation des bâtiments existants ;
- **Expérimentation du financement des prestations de diagnostic et de travaux préventifs (arrêté et décret 2025-920 du 6/9/2025).**

Développer la culture du risque inondation et réduire la vulnérabilité des biens

Du fait du changement climatique, il y aura par endroit jusqu'à **25 % d'augmentation de l'intensité des précipitations et des contrastes plus importants entre l'été et l'hiver avec de fortes sécheresses estivales et de fortes pluies hivernales**. Cela conduira à l'aggravation des risques d'inondation (débordement, remontées de nappe, ruissellement) en intensité et en fréquence, à l'augmentation de la vulnérabilité des territoires lors des précipitations estivales (l'assèchement des sols va diminuer leur capacité d'infiltration).

Les zones anthropisées sont impactées car elles présentent un potentiel de ruissellement et une forte densité de population vulnérable, particulièrement le secteur des Wateringues, le long du littoral entre Calais et Dunkerque, dans l'agglomération lilloise avec un arc de cercle entre Béthune et Valenciennes, avec un risque présent sur le territoire y compris dans les zones considérées aujourd'hui à risque faible.

Outre la réalisation d'études hydrauliques et les questions d'aménagement du territoire, il convient de poursuivre les initiatives lancées en matière de développement de la culture du risque inondation et de réduction de la vulnérabilité des biens, notamment via la mise en œuvre des plans d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) dans lesquels plusieurs territoires du département du Nord sont engagés.





Aménager le territoire grâce à des solutions fondées sur la nature

Renaturer et végétaliser les îlots de chaleur urbain en veillant au choix des essences

Selon le Cerema, 5 millions d'habitants en France sont concernés par les îlots de chaleur, sur près de 20 000ha, soit 2 fois Paris. Les matériaux urbains stockent la chaleur la journée et la libèrent la nuit, ce qui empêche les températures de redescendre la nuit, amplifiant les phénomènes de nuits tropicales (>20°C).

L'objectif est de les résorber par de la renaturation ou végétalisation, tout en faisant attention à certains végétaux qui émettent des composés organiques volatils précurseurs d'ozone.

Agir sur ces îlots de chaleur permet de limiter les impacts sur la chaleur dans les bâtiments ainsi que réduire l'exposition des personnes les plus fragiles à protéger qui sont fréquemment regroupées dans ces îlots : EHPAD, établissements scolaires, logements universitaires.

Aménager le territoire en intégrant l'adaptation au changement climatique et l'ensemble du cycle de l'eau

L'aménagement du territoire doit nécessairement prendre en compte les évolutions du climat à venir pour tenir compte non seulement de l'augmentation des risques, mais aussi de la diminution des ressources en eau.

Cet aménagement du territoire doit s'entendre dans toutes ses composantes :

- Maintien des prairies et infrastructures agro-écologiques (haies, agro-foresterie, ...) et pratiques évitant le ruissellement sur les sols agricoles ;
- Poursuite des efforts menés par les collectivités, notamment par le biais des documents de planification et d'urbanisme (SRADDET, SAGE, SCOT, PLU), pour optimiser l'utilisation du foncier (renouvellement urbain, densification des zones déjà urbanisées, limitation des ouvertures à l'urbanisation...) afin de préserver les espaces perméables et limiter l'artificialisation des sols naturels et agricoles, pour mieux infiltrer et pour protéger les captages et les zones d'alimentation ;
- Vérification de la disponibilité des ressources en eau nécessaires avant la mise en œuvre des projets de développement urbain ou économique.

Maintenir et restaurer les milieux naturels, et en particulier les zones humides

Avec l'augmentation du nombre de jours avec sol sec d'environ 120 jours par an en 2050, la végétation sera en stress hydrique, ayant un impact sur les milieux naturels (perte de la biodiversité, assèchement progressif des zones humides) et leurs services écosystémiques (captation du carbone, diminution du ruissellement et du risque inondation, infiltration et productivité des nappes phréatiques).

Il est donc primordial de poursuivre la politique de **maintien et restauration des milieux naturels**, notamment la

défragmentation des milieux, via la trame verte et bleue, qui permet de maintenir une diversité génétique et une capacité de migration qui permettront aux espèces de mieux s'adapter au changement climatique.

En particulier, il est nécessaire de renforcer la connaissance **des zones humides** par des inventaires terrains, afin de les intégrer dans les documents d'urbanisme et de mieux les protéger.

Faire évoluer les pratiques pour s'adapter

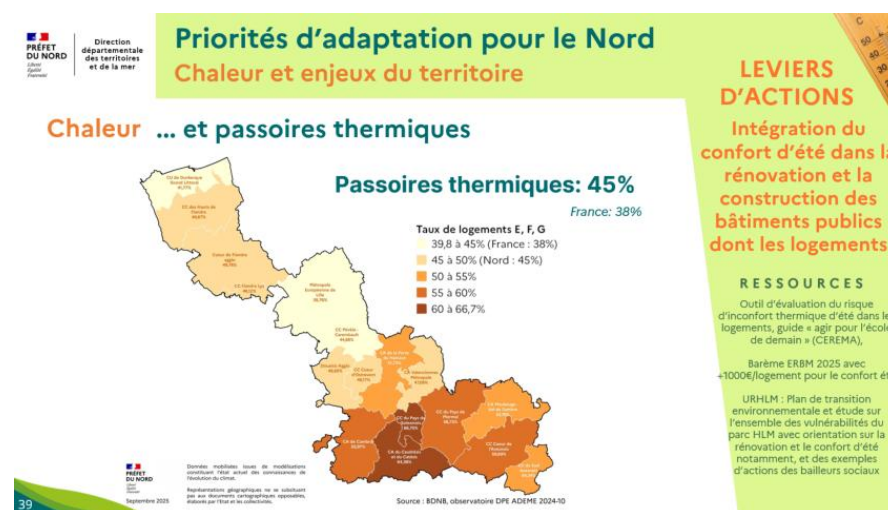
Intégration du confort d'été dans la rénovation et la construction des bâtiments, dont les logements, et faciliter sa mise en œuvre

Le Nord est habitué à isoler les bâtiments du froid mais il reste à s'accoutumer à la chaleur au travers du **confort d'été** en changeant les comportements qui jusqu'à présent visaient à faire rentrer chaleur et lumière. Le phénomène de nuits tropicales (>20°C) est homogène sur le département et limité, mais nouveau : alors qu'elles étaient très rares sur la période de référence (1976-2005), elles se produiront près d'une dizaine de fois par an en 2050 et une quinzaine de nuits par an en fin de siècle. Les nuits tropicales ont un impact sur les organismes qui auront du mal à récupérer.

On observe un nombre élevé de passoires thermiques (logements sous étiquettes E F G) sur l'ensemble du territoire : 45% au niveau départemental contre 38% au niveau national. **Ces logements énergivores sont potentiellement des bouilloires thermiques.** L'occasion de la rénovation des

passoires thermiques est un enjeu pour la maîtrise d'ouvrage, les entreprises (et tout en garantissant des mesures de prévention et de santé au travail), les financeurs, que ce soit pour le parc privé ou le parc public ; pour le logement comme le tertiaire.

Les enjeux de financement et de faisabilité des travaux restent prégnants.



Encourager les trajectoires de sobriété de l'eau et d'adaptation des filières économiques

La ressource superficielle va s'amenuiser l'été (diminution du débit d'étiage estival jusqu'à -15% par rapport à 1976-2005), au moment où les besoins sont les plus élevés (irrigation, système de refroidissement industriel, activités estivales de loisirs, maintien des écosystèmes...). La consommation d'eau par les différents usages augmentant (de 200% à 300% pour le bassin



versant Escaut en 2050 par rapport à 2020), le risque de renforcement des conflits d'usages potentiels (des entreprises, de l'agriculture, de la population et des milieux) est réel.

Les leviers de répartition de la ressource en eau sont :

- Réduire les prélèvements d'eau (atteindre les objectifs du Plan Eau : -10% de prélèvements en 2030 par rapport à 2019), notamment via l'optimisation des processus industriels ;
- Mobiliser les ressources non conventionnelles : réutilisation des eaux de pluies, des eaux usées traitées (exemples réutilisation des eaux d'exhaure des carrières) et des eaux industrielles ;

En particulier, **le secteur agricole du Nord est particulièrement exposé aux effets du changement climatique :**

- Sécheresses estivales plus longues et plus fréquentes, avec un impact sur les rendements
- Augmentation des aléas (grêle, gel, inondations),
- Pression croissante sur la ressource en eau pour l'irrigation.

Ces évolutions fragilisent les filières végétales (betteraves, pommes de terre, légumes, fourrages) et animales, tout en rendant plus complexes les arbitrages entre usages agricoles, industriels et domestiques. L'agriculture doit donc se réinventer en utilisant tous les leviers d'adaptation, de la parcelle jusqu'aux filières. L'agriculture du Nord s'engage progressivement mais lentement dans une transition agro-climatique : diversification des assolements, couverture des sols, recours à des variétés plus résistantes, adaptation des calendriers culturels, développement de filières locales et circuits courts.

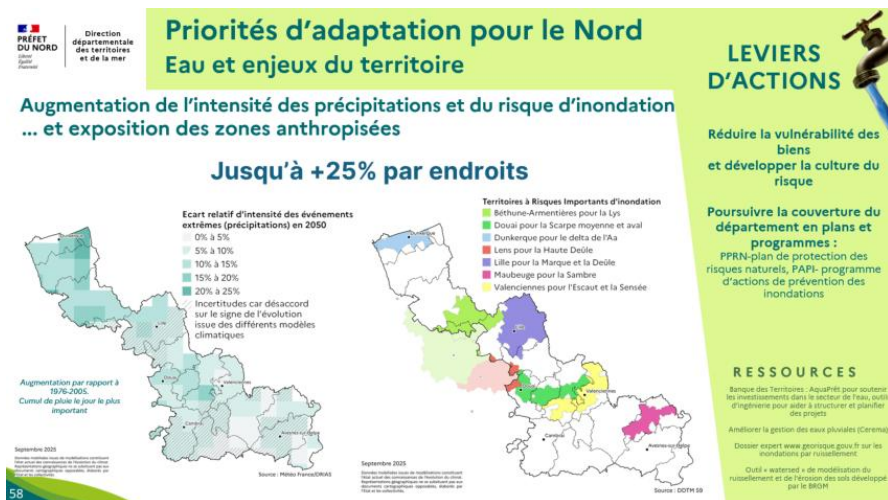
Les Agences de l'eau soutiennent cette évolution, notamment à travers des aides à l'économie d'eau et aux pratiques agroécologiques. Les intercommunalités accompagnent également les filières via :

- La structuration de circuits d'approvisionnement local pour la restauration collective ;
- La création d'ateliers de transformation et plateformes logistiques de proximité ;
- La mobilisation du Fonds vert pour soutenir des projets d'agriculture urbaine, de renaturation et de désimperméabilisation.

S'organiser pour agir

Poursuivre la couverture du département en plans et programmes de prévention des inondations

Les plans et programmes de prévention des inondations couvrent déjà une bonne partie du territoire, apportant des données et une capacité d'agir. Néanmoins, les territoires à risques importants d'inondation (TRI) dont Lille, Douai et Valenciennes « orphelins » de programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sont invités à **mettre en place des démarches proactives et des solutions qui permettent de réduire la vulnérabilité, développer la culture du risque voire, mettre en place des aménagements structurants.**



Réviser les plans de prévention des risques littoraux et Structurer la gouvernance à l'échelle du delta de l'Aa en affirmant la nécessaire solidarité entre les territoires amont et aval

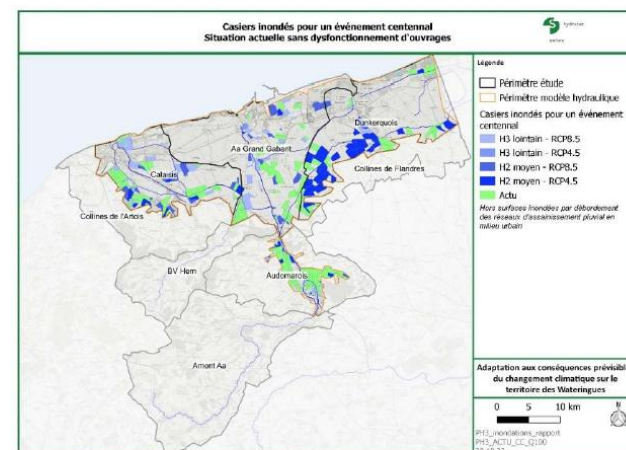
L'augmentation de température accélère la fonte des glaciers et des calottes polaires et contribue à l'élévation du niveau moyen des océans. Ainsi, entre 1901 et 2018, le niveau marin a augmenté d'environ 20 cm. Aujourd'hui, cette élévation se poursuit au rythme d'environ 3,7 mm supplémentaires par an et il semble s'accélérer.

On constate déjà un niveau marin plus élevé de 11,1 cm à Dunkerque entre 1956 et 2020, soit une vitesse d'élévation de 1,7 cm par décennie. Selon les projections, l'élévation du niveau marin pourrait atteindre 1m supplémentaire d'ici la fin du siècle. Tout le littoral régional est concerné, avec une priorité très forte sur le polder du delta de l'Aa (450000 habitants,

grand port maritime de Dunkerque, industries, centrale de Gravelines, ...).

L'élévation des mers implique une difficulté supplémentaire à évacuer les eaux continentales : moindre capacité d'évacuation à marée basse de manière gravitaire qui impose de recourir à des systèmes de pompages, alors que les pompes sont utilisées à marées hautes pour évacuer les eaux continentales.

L'enjeu est de décliner une stratégie dans le cadre du PAPI delta de l'AA en poursuivant l'étude « robustesse des waterings » en 2021 de l'Institution intercommunale des waterings. La submersion marine dans un polder n'impacte pas que les collectivités en front de mer mais aussi retro-littorales d'où la nécessité d'affirmer une **solidarité** entre les territoires amont et aval. Côté Etat, il y aura vraisemblablement nécessité de réviser les plans de submersion marine en prenant en compte les hypothèses projetées de la TRACC.



Casiers inondés pour une crue centennale en situation actuelle et avec changement climatique



Promouvoir l'émergence d'une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte, à travers la démarche résilience littorale et l'inscription des communes dans le décret recul du trait de côte

À cause de l'élévation du niveau des mers, certaines parties côtières du littoral s'érodent et pourraient connaître un recul du trait de côte supérieur à 3m/an. Le Nord est fortement anthropisé ou fixé via des digues, perrés, le port et le cordon dunaire, ce qui provoque des impacts sur les zones d'habitation et les zones économiques, dont le port, présentes en zones basses et qui pourront être submergées.

Le syndicat mixte du pôle métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO) a réalisé une étude de la gestion durable des sites dunaires conduisant à des plans de gestion en fonction de la situation actuelle.

L'indicateur national de l'érosion côtière, tendanciel et non prospectif, doit être complété par des données plus précises, notamment par les cartes de l'érosion côtière à l'horizon 30 ans et 100 ans (élévation à 1m) que les communes menacées par l'érosion listées au décret du 29 avril 2022 doivent réaliser et intégrer dans leur document local d'urbanisme. **L'enjeu est l'élaboration des cartographies locales de recul du trait de côte, avec un choix d'hypothèse à la main des collectivités et en cohérence avec leurs stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte.** Pour accompagner, l'État a mis en place la démarche de résilience littorale qui a été présentée aux collectivités locales, et le réseau d'observation du littoral (ROL) Normandie Hauts de France.

Développer la connaissance

Protéger et mettre à l'abri les populations vulnérables à la chaleur et à la mauvaise qualité de l'air (5a) et Identifier des zones de confort thermique

Avec entre 5 à 15 jours à plus de 30°C par an en 2050, le Nord semble moins impacté que le reste de la métropole. Toutefois le Nord est très concerné car moins habitué à gérer les fortes chaleurs. La chaleur est plus impactante sur les personnes les plus précaires alors que le taux de pauvreté du Nord (19,5%) est de 4 points supérieur au taux national (15,3%). **Les ménages pauvres ont plus de difficultés de rénover les logements et de s'équiper avec des dispositifs de refroidissement, des difficultés voire impossibilité de fuite temporaire pendant les vagues de chaleur.**

La chaleur touche les plus jeunes et les plus âgées. Le taux INSEE de personnes âgées par commune est plus élevé que la moyenne départementale de 17,5% sur tous les EPCI (sauf la MEL), et plus élevé que la moyenne nationale sur 9 EPCI au sud et nord du département. D'après l'ARS, lors de la canicule 2003, la région a été paradoxalement plus concernée que la région PACA en raison d'un manque de connaissance des mesures préventives et d'adaptation qu'il fallait prendre. Selon l'ARS si les efforts restent à poursuivre dans les établissements voire à amplifier (Plan bleu) une attention particulière est à porter aux **personnes âgées qui restent à domicile dont l'isolement peut leur être préjudiciable. La vigilance est aussi**



appelée sur la qualité de l'air (performance des équipements de chauffage au bois, choix des essences plantées).

La sensibilité à la chaleur concerne également : les enfants en bas âge (moins de 6 ans), les personnes souffrant de maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires, respiratoires, rénales, neurologiques), les personnes en situation de handicap, les personnes prenant certains médicaments qui peuvent majorer les effets de la chaleur ou gêner l'adaptation de l'organisme (cf. Santé publique France).

Un point d'attention concerne également les travailleurs (également exposés aux uv et au risque d'inondation) au travers de la réglementation favorable à une meilleure prise en compte de ce risque par les employeurs et de pouvoirs adaptés pour l'inspection du travail.

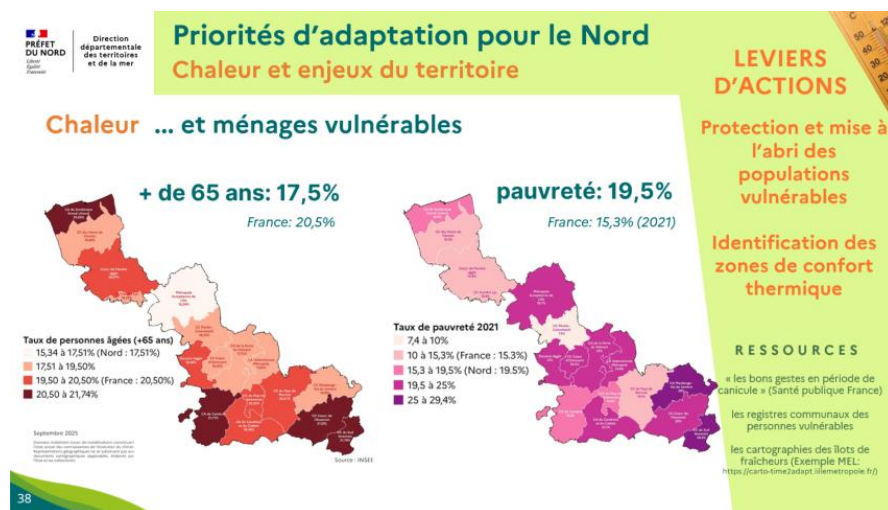
Poursuivre les études de volumes prélevables et les études hydrauliques

Afin de mieux anticiper les risques et de pouvoir s'adapter, des éléments de connaissance sont nécessaires. C'est pourquoi il est nécessaire de **poursuivre les études de volumes prélevables** (études « HMUC » hydrologie Milieux Usages climat), portées par les CLE des SAGE pour déboucher sur la répartition des volumes entre usagers de l'eau.

Une expérimentation de gestion volumétrique agricole, conduite en lien avec la Chambre interdépartementale d'agriculture Nord-Pas-de-Calais, a été engagée sur un des sous-bassins et sera étendue à l'ensemble des 2 départements en 2026. Les objectifs sont :

- Définir les volumes prélevables par bassin versant,
- Améliorer la transparence et la régulation collective des prélèvements,
- Accompagner la transition vers des pratiques plus sobres et résilientes.

De même, **les études hydrauliques pour pouvoir modéliser les inondations de cours d'eau et les submersions marines** complètent les connaissances pour élaborer les PPR et PAPI :





L'OISE



DEROULE DE LA COP ADAPTATION DANS L'OISE

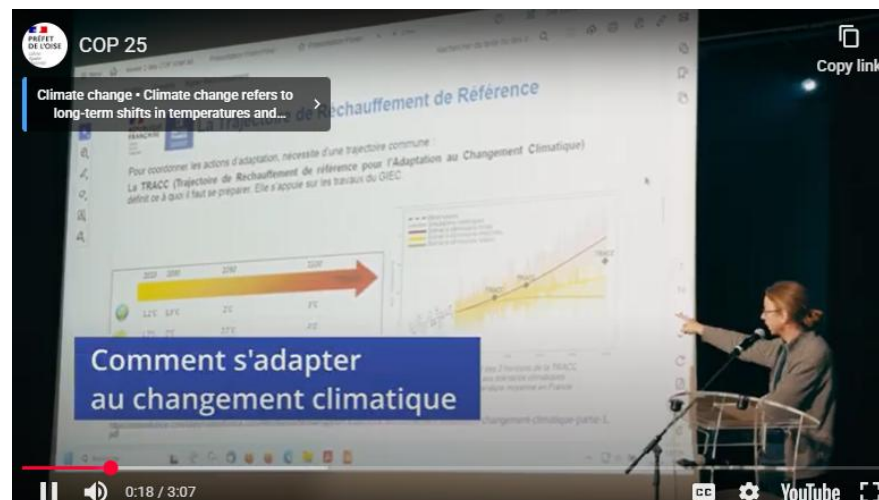
Un premier temps de travail s'est déroulé le 7 juillet en séance plénière, en présence des acteurs du territoire, des EPCI et de maires, permettant d'identifier, dès cette étape, les priorités départementales.

La sélection des priorités départementales s'est réalisée sur la base des cartographies qui représentaient les enjeux dans l'Oise.

Le temps fort de la démarche de co-construction fut l'organisation du débat territorial le 29 septembre avec l'ensemble des élus et techniciens des EPCI et principales communes de l'Oise et des partenaires associatifs, publics ou privés concernés.

Ce débat s'est organisé sous forme d'ateliers thématiques, 5 ateliers correspondant aux 5 priorités choisies. Dans chaque atelier, un binôme d'animateurs avait pour objectif d'amener les collectivités à exprimer des projets ou des idées d'actions concrètes et opérationnelles pouvant répondre aux priorités locales. Pour lancer le débat, des retours d'expérience inspirants d'élus ou techniciens, et des témoignages d'experts, ont été partagés. Ces ateliers furent aussi l'occasion d'échanger sur les difficultés rencontrées et les leviers à mobiliser pour y répondre.

Après examen des productions de ces 5 ateliers, ce sont 206 projets ou idées d'actions qui ont été formulés par les collectivités de l'Oise en matière d'adaptation au changement climatique. Les collectivités ont été invitées à déposer leurs projets sur le portail démarches simplifiées de la COP Hauts-de-France.





PRIORITES D'ADAPTATION RETENUES DANS L'OISE

Sobriété des usages de l'eau

La gestion quantitative de l'eau est un enjeu majeur dans l'Oise. Il apparaissait naturel d'en faire la première priorité départementale en matière d'adaptation au changement climatique.

Le premier levier est l'amélioration du rendement, le second celui de la réduction de consommation.

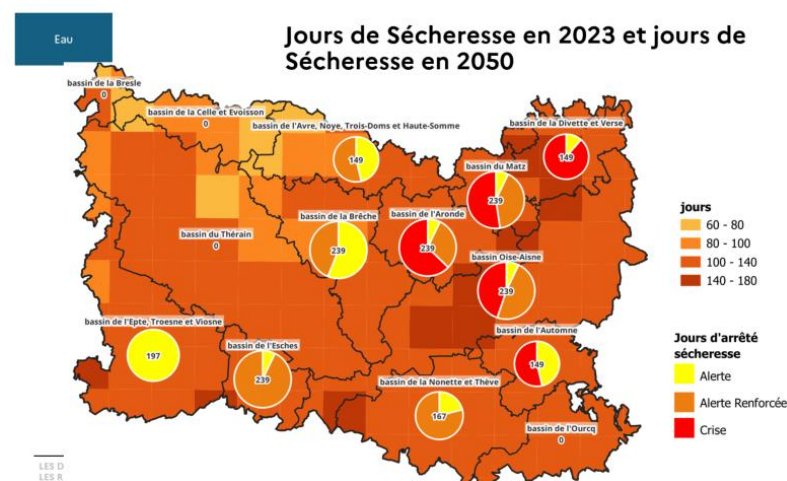
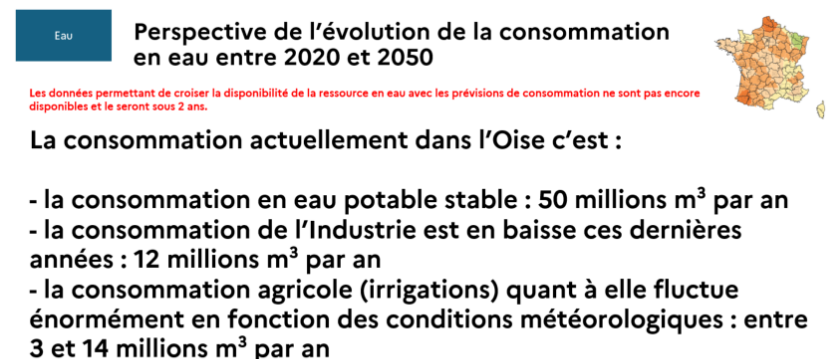
- **Action innovante déjà mise en place : la tarification progressive de l'eau.** Plus le consommateur consomme et plus l'eau lui coûte cher. C'est aussi augmenter le tarif dès la première tranche pour encourager à un usage sobre de l'eau.

Le paradoxe de ce sujet, mis en lumière lors de l'atelier, c'est qu'il est demandé une réduction des prélèvements selon le plan eau pour atteindre une plus grande sobriété. Mais, les collectivités gestionnaires doivent aussi renouveler les réseaux afin de lutter contre la perte.

Or, pour renouveler les réseaux il faut une capacité financière et donc vendre de l'eau, mais si par ailleurs les usagers réduisent leurs prélèvements, cela réduit aussi les recettes pour les collectivités. L'équilibre doit donc être trouvé.

- **Autre action innovante : Utilisation des eaux non conventionnelles** en sortie de station d'épuration, pour l'arrosage des pistes d'entraînement des chevaux et des golfs sur le secteur de l'Aire Cantilienne, ces deux activités

économiques, en particulier le volet hippique, étant une composante forte de l'économie locale. À elles deux, ces activités représentent environ 700 000 m³ par an qui pourraient ne plus être prélevées dans la nappe phréatique, avec un impact moindre sur les cours d'eau.

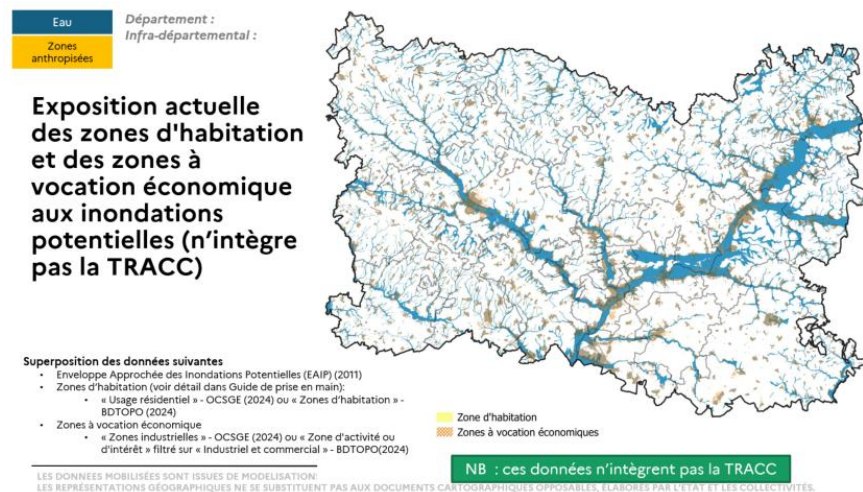
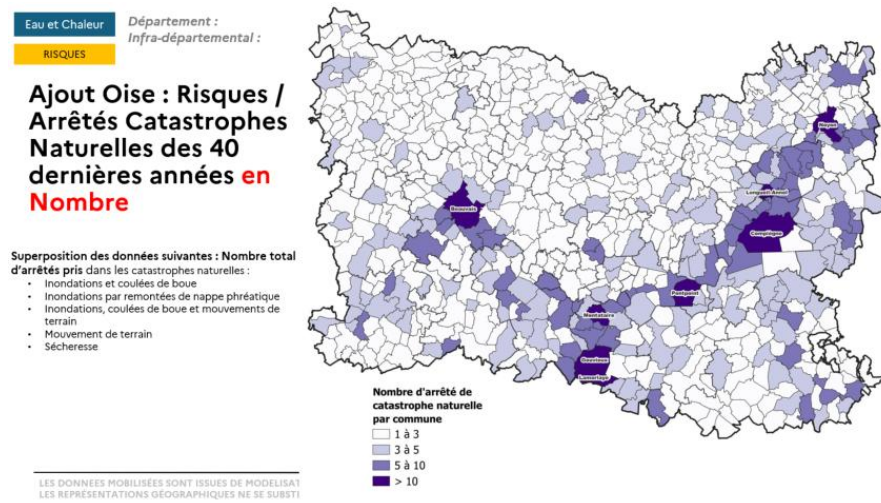




Prévention des risques naturels et solutions fondées sur la nature

Cette priorité permet d'aborder des risques naturels, particulièrement le ruissellement, qu'il soit agricole ou urbain. Il s'agit aussi d'aborder les solutions fondées sur la nature pour remédier à ces risques, qu'il s'agisse du ruissellement ou des débordements des cours d'eau, en intégrant une réelle prise en compte de la gestion des eaux pluviales.

- **Actions déjà mises en place : Créer des zones d'expansion de crue et restaurer des zones humides :** le syndicat intercommunal de la Vallée du Thérain a mis en exergue ses actions fondées sur la nature, permettant de maîtriser les risques naturels en matière d'inondation. Il s'agit de rendre des terres naturelles à l'eau, afin que l'eau naturellement s'oriente vers ces secteurs naturels plutôt que des secteurs urbanisés. En 2025 en période d'inondation, c'est ainsi que 4 millions de m³ ont pu être stockés sur 1 000 ha de prairie, évitant une inondation aux secteurs urbanisés voisins, et qui jusqu'à alors été impactés systématiquement en période de pluie abondante.



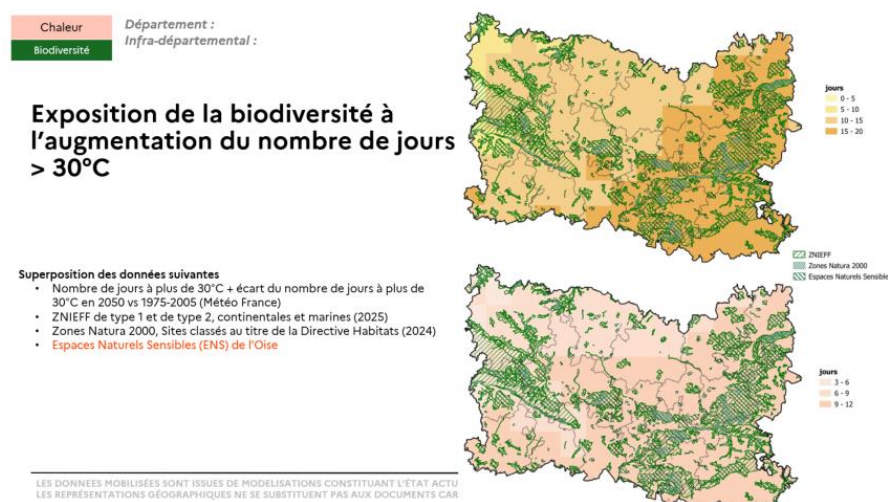
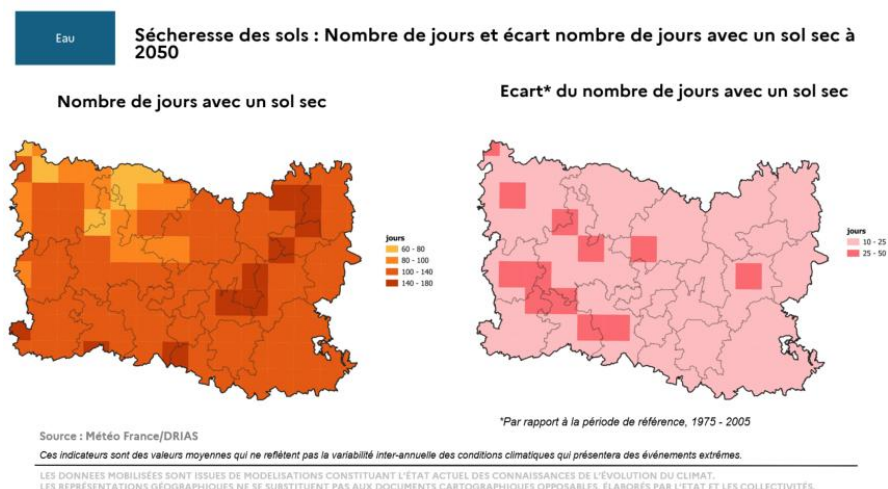


Aménagement et lutte contre les îlots de chaleur

L'îlot de chaleur est une hausse des températures au sein des villes. En parlant d'îlot de chaleur urbain on occulte les problématiques des territoires plus ruraux. **C'est pourquoi il a semblé important de parler non seulement d'îlots de chaleur mais également de confort thermique**, car l'Oise est un territoire hétérogène : rural et urbain. Cet atelier soulevait la question du confort thermique, afin que les collectivités se l'approprient, et en tiennent compte lors de la conduite d'études et lors de la planification territoriale (urbanisme réglementaire). Ont été abordées les solutions vertes (solutions fondées sur la nature) et les solutions grises (solutions techniques) pour traiter de la chaleur.

- **Actions déjà mises en place** : Les actions évoquées par les participants concernent notamment la désimperméabilisation des cours d'école, suite au soutien financier mis en place sur la DSIL l'an dernier et qui se poursuit aujourd'hui sur le fonds vert.
- **D'autres actions vertes ont été évoquées**, comme la renaturation de friches à Nogent-sur-Oise, la végétalisation de places publiques et parvis de gare à Chantilly et Gouvieux.

L'accent a été mis sur la nécessité de planifier, par les outils réglementaires en ayant au préalable, construit une stratégie à l'échelle du territoire.





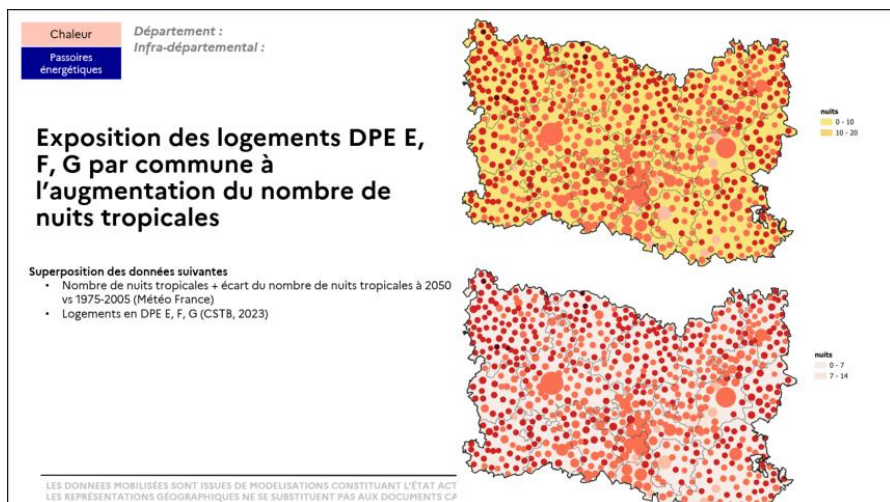
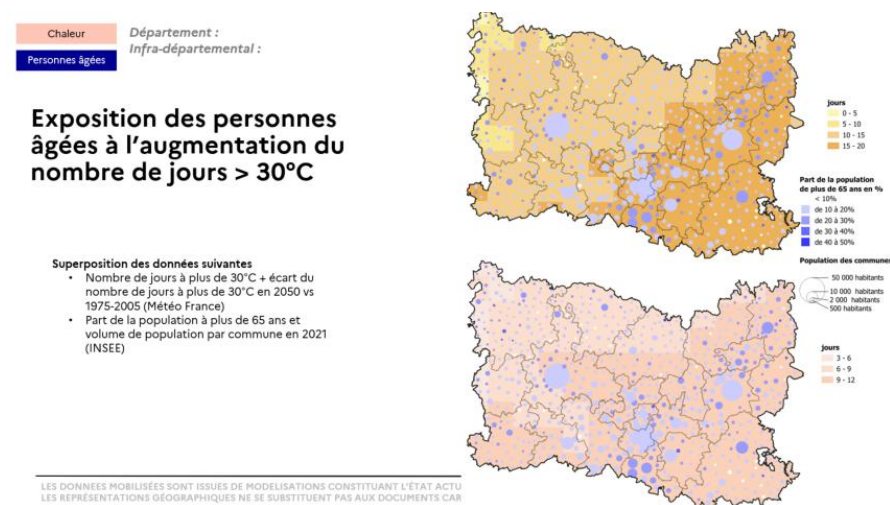
Prise en compte du changement climatique dans la rénovation du bâti

Il s'agit du patrimoine public appartenant aux collectivités, mais également du patrimoine privé. Plusieurs étapes ont été mises en exergue lors de l'atelier. Cela commence par la connaissance des collectivités de leur territoire et de leur patrimoine, puis le partage de la connaissance auprès de leur population : études de vulnérabilité, diagnostics et informations préventives.

Il s'agit ensuite de mettre en place une planification urbaine (stratégie et réglementation par exemple au travers d'un SCoT air énergie climat).

Enfin, il faut de mettre en place des actions opérationnelles permettant de réduire ou maîtriser les vulnérabilités (matériaux de constructions résilients)

- **Actions déjà mises en place** : depuis 2019 un forum est organisé par l'Aire Cantilienne sur le sujet et permet de sensibiliser largement la population en matière de rénovation et d'adaptation au changement climatique. L'Oise Picarde organise également un salon de l'habitat. L'EPFLO a mis en lumière les études pré-opérationnelles intégrant les risques naturels qui sont financées à 70 % permettant aux porteurs de projet de connaître les vulnérabilités avant d'initier son projet. Par ailleurs sur le plan réglementaire, l'agglomération de Compiègne met en place actuellement un SCoT AEC (air énergie climat).





Sensibilisation du public et acceptabilité des projets

Les élus de l'Oise ont manifesté une inquiétude quant à la manière de faire accepter des projets d'adaptation au changement climatique auprès de la population. Certains projets ne voient jamais le jour en raison de l'acceptabilité locale. Cette priorité a permis d'identifier les freins et les leviers pour permettre de sensibiliser la population locale. La communication, les concertations et les événements participatifs sont des outils essentiels pour dépasser la résistance au changement, et pour rendre les enjeux plus compréhensibles. La pédagogie par l'exemple a ses vertus et la fiabilité de l'information est importante. Les sensibilisations dès le plus âge fonctionnent très bien, les retours d'expérience le confirment à l'image des actions menées par le CPIE auprès des scolaires ou encore l'exemple de l'appel à projet porté par l'Ademe permettant de financer des actions de sensibilisation à l'éco-mobilité auprès des enfants de 8 à 10 ans. La sensibilisation des élus a aussi été abordée et cela constitue un enjeu en 2026 compte-tenu du renouvellement électoral.

- **Action innovante déjà mise en place :** L'agglomération du Beauvaisis a mis en place des actions de médiation par la culture via le projet Archipel porté avec le CERDD, la démarche est en cours de finalisation.





LE PAS-DE-CALAIS



DEROULE DE LA COP ADAPTATION DANS LE PAS-DE-CALAIS

L'exercice 2025 de la COP départementale du Pas -de Calais s'est composé de trois temps forts :

Des rendez-vous ont été conduits par les sous-préfets et la DDTM du 8 juillet au 5 septembre 2025 avec l'ensemble des 19 EPCI qui ont été, soit rencontrés individuellement soit à l'échelle territoriale du CRTE.

Malgré la période estivale, l'ensemble des EPCI a répondu favorablement à la sollicitation en associant échelons politique et technique.

Ces entretiens ont permis dans un premier temps de présenter les constats du changement climatique à l'échelon départemental et à l'échelle de chaque EPCI, à partir d'un jeu de cartographies réalisées par la DDTM. De ces entretiens, des priorités d'adaptation locales ont émergées ainsi que des actions concrètes d'adaptation des territoires.

Un deuxième temps, lors d'une conférence départementale, le 25 septembre, réunissant une centaine de participants a permis avec l'ensemble des EPCI et partenaires, de fixer les priorités d'intervention territorialisées, et d'annoncer les attendus et modalités d'accompagnement de l'État.

Ce débat territorial, construit en collaboration étroite avec l'ensemble des EPCI, a compris deux parties :

- Une première partie dressant le bilan de l'exercice 2024 relatif aux actions d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre et de préservation des milieux et des ressources,
- Une seconde partie présentant les priorités d'adaptation au changement climatique du Pas-de-Calais identifiées suite aux réunions locales.

De multiples exemples ont été mis en avant lors de cet échange. Chaque aléa a également fait l'objet d'une intervention d'un élu, pour témoigner de l'implication et de la richesse des interventions déjà réalisées par les territoires.





Enfin, lors du dernier trimestre 2025, les EPCI ont été invités à remonter des actions opérationnelles, fort probablement déjà conçues, mais qui doivent surtout devenir le premier jalon de stratégies plus vastes et pérennes constituant les réponses territoriales aux enjeux du changement climatique.

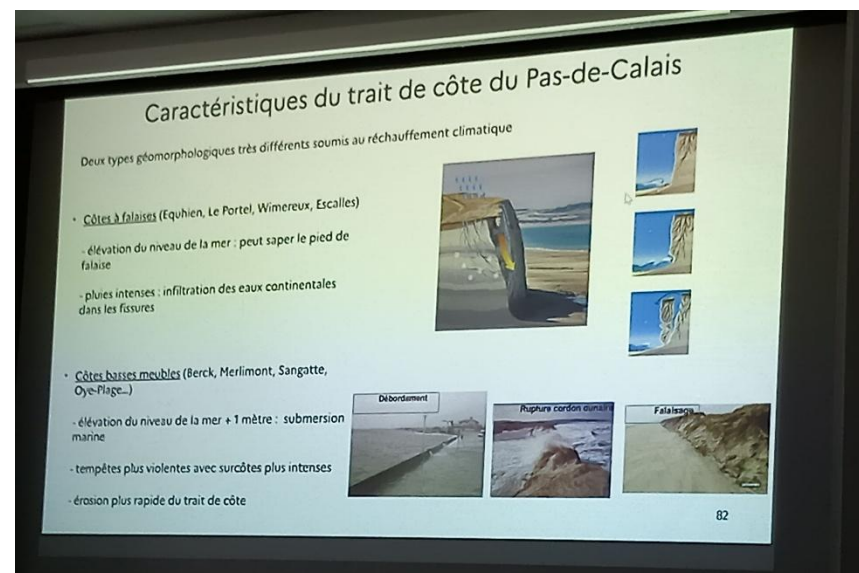
Le contexte local lié aux inondations, tout autant que le ressenti des épisodes de canicule plus fréquents sur un territoire peu habitué à la chaleur, ont provoqué une prise de conscience pérenne.

Les territoires ruraux et arrières littoraux sont toutefois un peu moins concernés ou engagés hormis sur le phénomène de l'érosion et le ruissellement des terres agricoles.

Les EPCI les plus engagés sur une stratégie plus vaste sont également ceux les mieux dotés en ingénierie ou appuyés par des agences d'urbanisme.

D'une manière générale, les échanges ont été denses. Le sujet interpelle chacun, au-delà même des limites départementales. Le relai quasi-constant des informations de catastrophes naturelles via les médias permettent une sensibilisation constante et une appropriation élargie du sujet.

La question des financements de l'adaptation est récurrente surtout dans le bassin minier pour lequel les enjeux sociaux se confrontent à l'ampleur du patrimoine à rénover malgré l'engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM).



LES PRINCIPAUX CONSTATS ET ENJEUX INHERENTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR LE PAS-DE-CALAIS :

L'augmentation des températures départementales

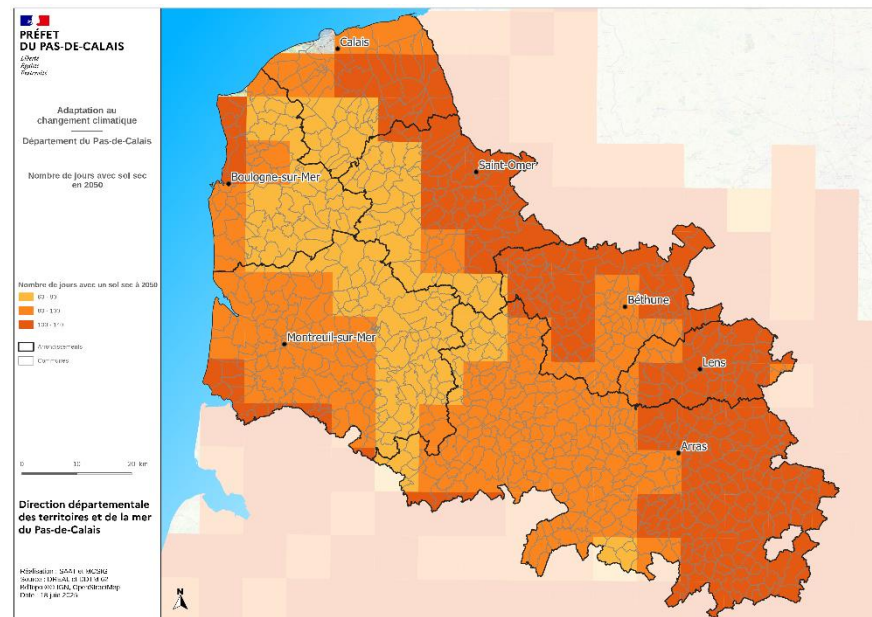
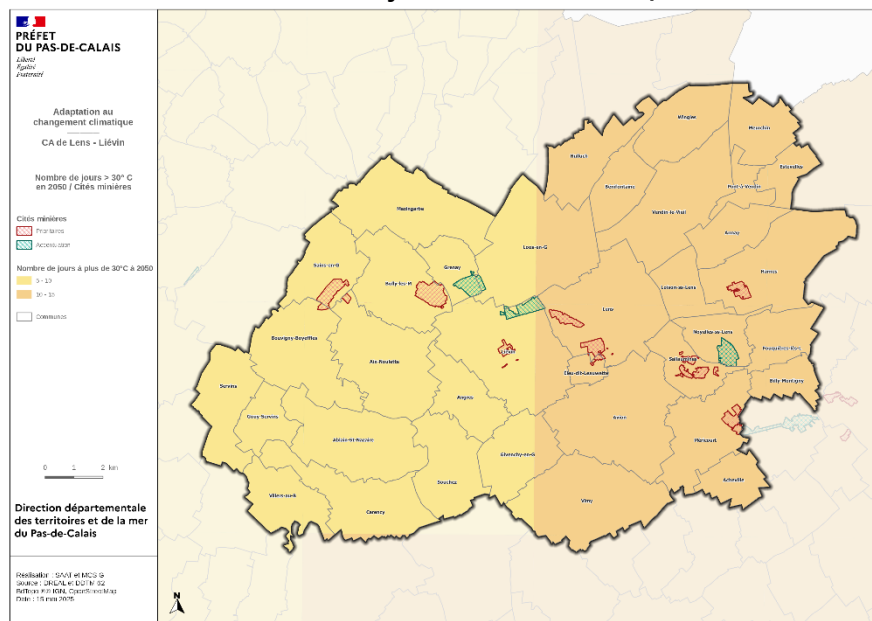
Une augmentation des températures projetée de 15 jours à plus de 30° engendre différents désordres potentiels dont l'apparition d'îlots de chaleur urbains notamment sur le bassin minier et la ville d'Arras.

Les mêmes bâtiments des parcs privés ou publics, actuellement rénovés en tant que passoire, énergétiques, devront désormais intégrer le confort d'été. C'est un enjeu social qui concerne une population défavorisée et souvent captive de son lieu d'habitation. Les espaces publics doivent désormais intégrer systématiquement les solutions fondées sur la nature et désimperméabiliser, afin de favoriser le cycle de l'eau et de créer des îlots de fraîcheur. Une réflexion stratégique est attendue notamment sur les établissements accueillant des personnes fragiles tels que les hôpitaux, EPHAD, écoles...

Les maires sont interpellés régulièrement sur l'adaptation des écoles qui constituent les premiers projets d'adaptation soutenus par le fonds vert.

La chaleur, conjuguée à un manque saisonnier de précipitations engendre des sols agricoles plus secs provoquant un recours massif à l'irrigation. Ces tendances sont déjà observées depuis une dizaine d'années.

CA de Lens - Liévin. Nombre de jours à +30°C en 2050 / Cités minières



Nombre de jours avec sols secs en 2050



Les EPCI concernés sont déjà engagés dans ces démarches. Suite aux épisodes d'inondations de l'hiver 2023-2024, un plan de résilience dédié piloté par le sous-préfet Thierry Laurent répond spécifiquement à cet aléa.

**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**
Jérôme
Gaspard
Président

**Adaptation au
changement climatique
CC du Pays de Lumbres**

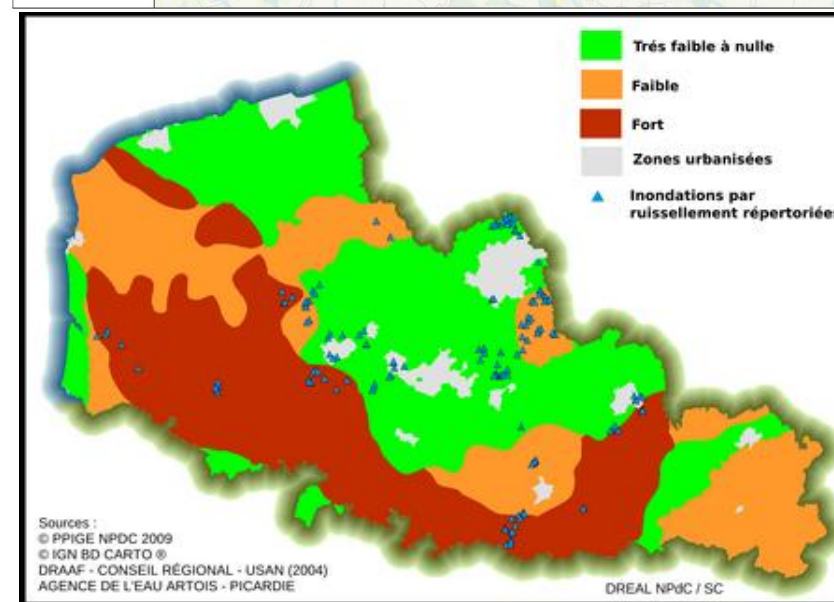
Enveloppe approchée des
inondations potentielles /
Zones d'habitat et économiques

Zone d'habitat
 Zone d'habitat économique
 Extension future des services
 (Pays de Lumbres) (S17)
 Zone d'habitat économique (S17)
 2029-2034
 Climat

0 1 2 km

**Direction départementale
des territoires et de la mer
du Pas-de-Calais**

Rédigé par : SAUTIN MATHIEU
 Date : 2024-01-10 10:10:10
 Version : 1.0
 Date : 2024-01-10 10:10:10

Territorialisation de la planification écologique en Hauts-de-France
Adaptation

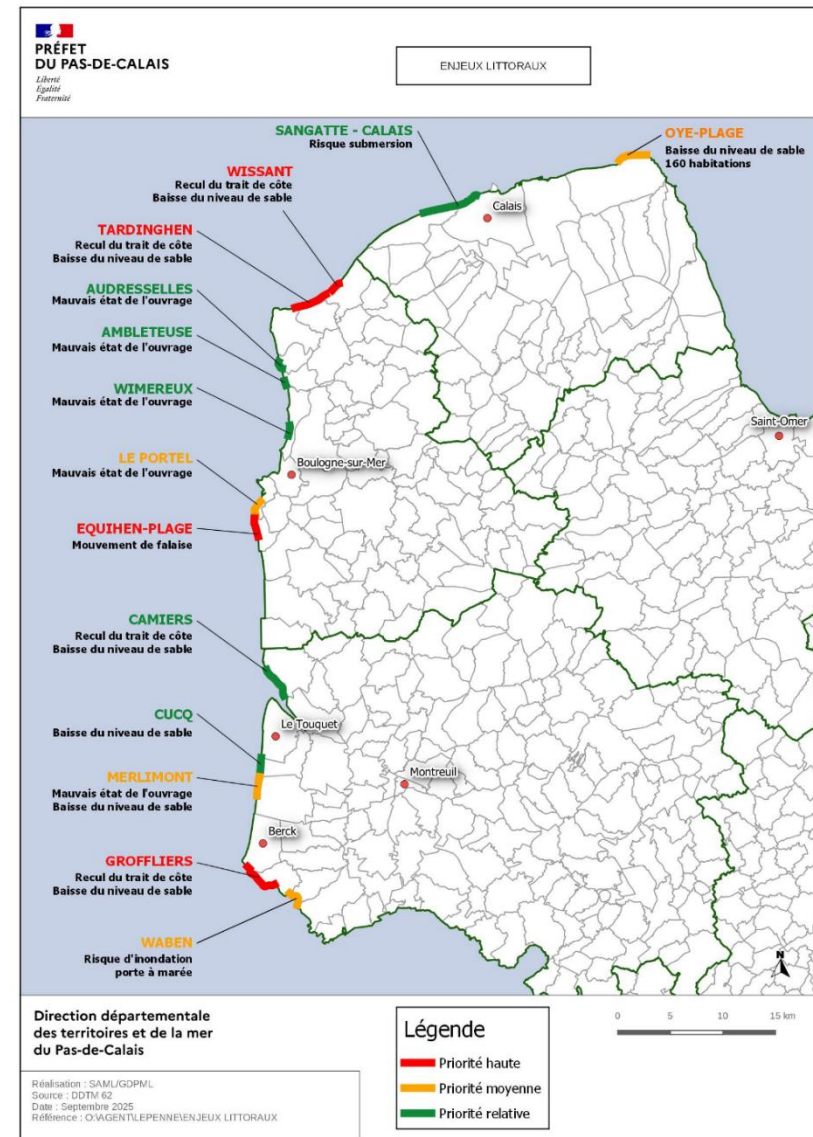


L'élévation du niveau de la mer et l'érosion du trait de côte

Les travaux du Cerema de 2023 dans le cadre du comité national du trait de côte, ont évalué que le niveau de la mer monterait de 1 mètre à l'horizon de 2100. Le Pas-de-Calais sur sa partie poldérisée jusqu'à Saint-Omer et le Montreuillois sont concernés.

Le polder avec ses 450 000 habitants (Nord et Pas-de-Calais) est particulièrement concerné par la submersion marine.

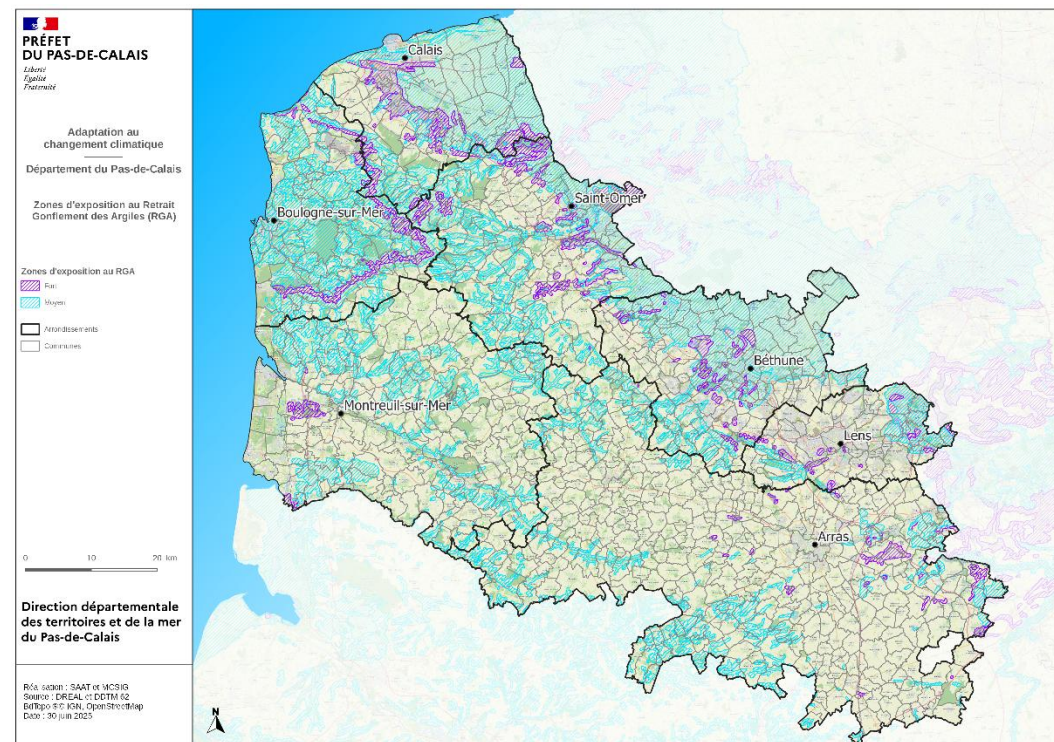
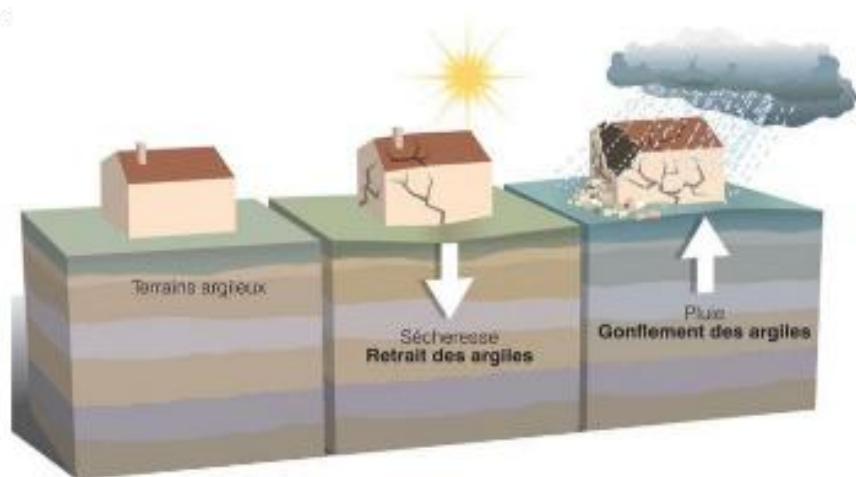
L'érosion du trait de côte concerne les 5 EPCI littoraux sur une partie de leurs communes que ce soit sur des côtes basse meuble ou des côtes à falaise. À ce jour, les solutions mises en œuvre restent une protection du trait de côte existant par le rechargement de sables en pied de cordons dunaires ou la réfection des ouvrages de défense. Face à l'ampleur du phénomène, il est désormais nécessaire de repenser la mutation des espaces littoraux.



Le retrait gonflement des argiles

Aléa moins connu des collectivités, les rencontres ont permis pour certaines de prendre conscience de la présence de poches d'argiles présentant un risque indéniable sur leurs territoires. Ce risque se révèle désormais avec la succession de périodes de sécheresse et de fortes pluies. Les constructions neuves doivent réglementairement intégrer le risque ; les désordres concernent donc essentiellement les bâtiments anciens pour lesquels les fondations sont très souvent inexistantes ou superficielles.

Dans le Pas-de-Calais les secteurs les plus concernés sont le Boulonnais (communes situées sur la ceinture de l'arrondissement) et le Calaisis (communes en pieds de collines de l'Artois).





LES PRIORITES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DU PAS-DE-CALAIS :

La somme d'actions ponctuelles ne saurait constituer une prise en compte globale du changement climatique. C'est pourquoi la nécessité de définir et d'ordonner des priorités d'intervention a été rappelée et illustrée par le témoignage de la révision du PCAET de la communauté urbaine d'Arras qui constitue une opportunité pour inclure l'adaptation au changement climatique dans le projet du territoire.

La communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, autre EPCI fer de lance en ce domaine dans le département, a également apporté un bref témoignage sur l'accompagnement des élus, déjà engagé sur leur territoire en 2024 lors de « forums des élus » et qui s'est également traduit par une conférence territoriale le 9 septembre 2025.

La pérennité de l'accompagnement des élus actuels et à venir, au regard des échéances électorales, est à anticiper dès à présent afin d'éviter une rupture dans la dynamique enclenchée.

- ***Mobiliser les acteurs et les filières afin de préserver la ressource en eau. Développer des stratégies globales de gestion des usages pour favoriser une alimentation pérenne et conserver l'attractivité des territoires.***
- ***Agir collectivement pour la résilience des territoires face aux épisodes d'inondations.***
- ***Adapter l'aménagement des espaces publics aux épisodes de canicule. Préserver les plus vulnérables en mobilisant les leviers d'adaptation des habitats publics et privés.***
- ***Aller vers des stratégies territoriales de gestion intégrée du trait de côte et imaginer le littoral de 2100.***



LA SOMME



DEROULE DE LA COP EN SOMME

Les enjeux d'adaptation ont été abordés dès le lancement de la COP 2024

La COP samarienne, avec l'ambition de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire, a organisé depuis 2024 des débats autour de 8 groupes de travail thématiques (eau, énergies, sobriété foncière et réindustrialisation, mobilités, habitats et bâtiments durables, espaces naturels, déchets, alimentation).

Ces concertations, très soutenues, ont abouti en début d'année 2025 à la construction d'un diagnostic partagé et d'une feuille de route départementale, qui mettent en exergue, au-delà des enjeux d'atténuation du changement climatique, de préservation de la biodiversité, et des ressources, les enjeux en matière d'adaptation.

La poursuite des travaux tout au long de l'année 2025 ont permis la détermination et la mise en place d'actions, et en particulier d'actions prioritaires.

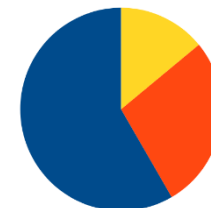
Comme partagé lors de la COP samarienne plénière du 8 décembre 2025, les travaux de l'année 2025 se sont particulièrement portés sur les mesures d'adaptation pour faire face au changement climatique.

La feuille de route partagée à visée opérationnelle recense **217 actions dont 116 prioritaires** :

- 129 d'entre elles relèvent de mesures d'atténuation (dont 62 prioritaires),
- 57 relèvent de mesures d'adaptation (dont 34 prioritaires),
- 31 de ces deux champs d'action à la fois (dont 20 prioritaires).

54 actions prioritaires relèvent donc de mesures d'adaptation ou de mesures d'atténuation/adaptation portées actuellement majoritairement par 5 des 8 groupes de travail thématiques.

■ atténuation
■ adaptation
■ atténuation et adaptation



La mise en œuvre de ces actions prioritaires relatives à l'adaptation se poursuivra durant l'année 2026 au travers les groupes de travail thématiques et grâce aux nombreux acteurs et partenaires associés (plus de 300 personnes ont participé à ces travaux, et à plusieurs reprises, représentant plus de 200 partenaires différents). Suite au webinaire organisé le 17 septembre spécifiquement sur les enjeux de l'adaptation, d'autres actions de sensibilisation seront réalisées auprès des nouveaux élus en 2026.



Groupes de travail pour lesquels les sujets d'adaptation sont très prégnants

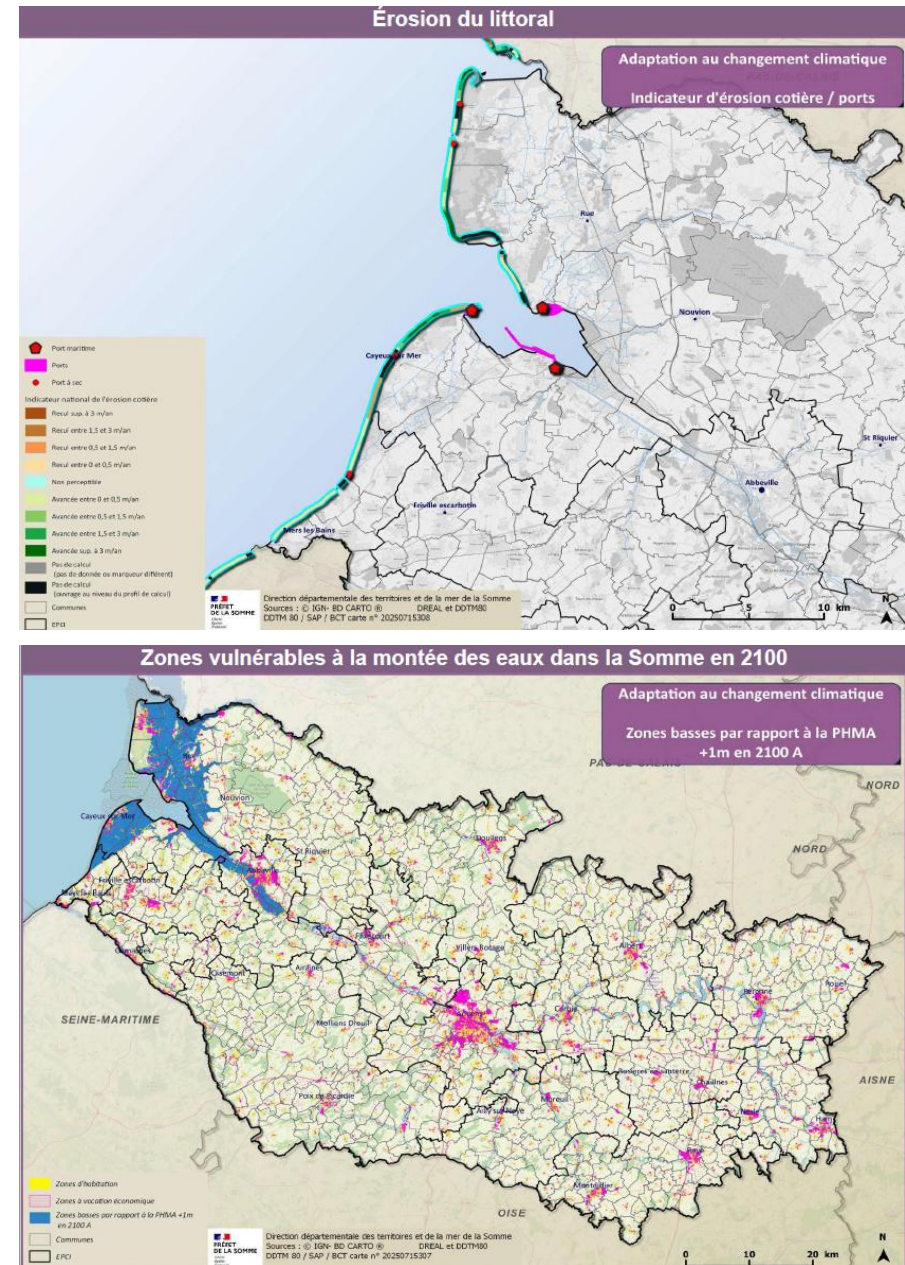
Thématique espaces naturels

En matière de gestion des aléas, des actions prioritaires étaient à mettre en œuvre en matière de gestion des risques et d'anticipation et de coordination des risques liés au changement climatique.

En ce sens, **pour traiter de la résilience littorale, ont été installés un Comité stratégique (COSTRAT) et des comités de gestion intégrée du trait de côte (COGIT).** Des réalisations concrètes émergent comme l'adhésion des communes de Favières, Fort-Mahon-plage, Quend au dispositif national d'adaptation au recul du trait de côte après Ault, Saint-Quentin-en-Tourmont et Mers-les-Bains. S'agissant du projet d'EPTB « Fleuves côtiers », SYMCEA a lancé une étude de faisabilité après validation du comité.

La création d'une commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) comme le prévoit le Code de l'environnement constitue aussi une action possible en ce domaine.

Concernant l'aléa « ruissellement » venant des bassins versants ruraux, les collectivités en lien avec AMEVA, SOMEA et les bureaux d'études progressent sur des actions prioritaires, sujet central du prochain PAPI de la Somme. Il est à noter également que la problématique ruissellement et coulées de boue fait l'objet dans la Somme d'une démarche expérimentale visant à intégrer ces aléas dans les schémas de gestion des eaux pluviales.

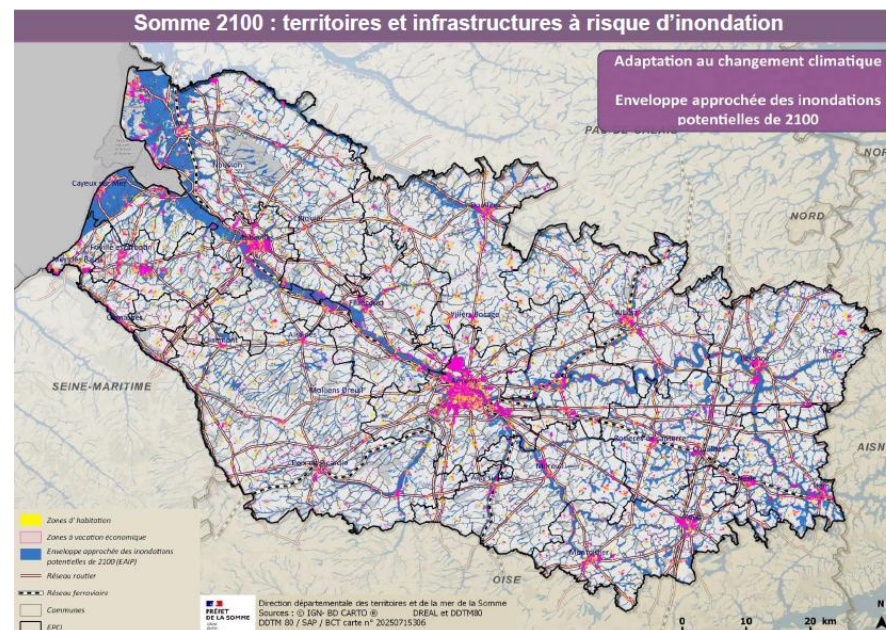


En matière de gestion de risques toujours, d'autres actions ont été proposées telles que l'amélioration de la connaissance des systèmes d'endiguements, la prévision et l'amélioration de la gestion de crise en cas de feux de végétation, et **enfin une meilleure intégration du risque « mouvement de terrain » dans le cadre du projet de PAPRICA porté par Amiens Métropole.**

Ces sujets d'adaptation étant majeurs, il est actuellement étudié la création d'un nouveau groupe de travail au sein de la COP spécifiquement dédié à la gestion des risques naturels.

Par ailleurs, des actions prioritaires visent à la protection des milieux les plus remarquables et spécifiques du département (tourbières, cordon de galet, milieux aquatiques) mais aussi ses continuités écologiques et forêts, ainsi que la sensibilisation citoyenne et l'accompagnement des projets.

Enfin, les espaces naturels en milieu urbanisé présentent de forts enjeux d'adaptation au changement climatique, mais aussi, au-delà de ceux de transition écologique, de cadre de vie des habitants. Des actions ont déjà été organisées visant à renforcer la présence de nature en villes et villages, et inciter à ces opérations en faisant connaître les moyens d'accompagnement et l'enjeu de connaissance du patrimoine naturel (17/09/2025 : webinaire DDTM80 à destination des maires et collectivités consacré à l'adaptation au changement climatique en mettant en avant les solutions fondées sur la nature ; 15/10/2025 : webinaire DDTM80 à destination des maires et collectivités sur la renaturation en ville).



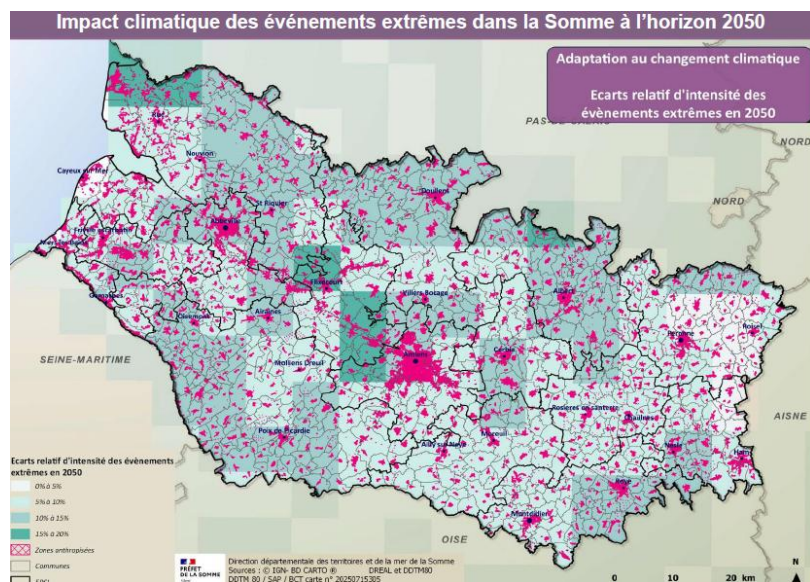
Thématique eau :

Les actions prioritaires en lien avec le volet adaptation se concrétisent notamment au travers **l'élaboration du schéma départemental de la ressource en eau, co-piloté par le département de la Somme et l'État et en partenariat étroit avec les agences de l'eau.** Ce document d'orientation stratégique et de planification opérationnelle, coconstruit avec les différents acteurs devra répondre de manière collective aux enjeux de l'eau dans la Somme à l'horizon des prochaines années. Accompagné par l'État, le conseil départemental de la Somme a souhaité confier la maîtrise d'ouvrage de ce schéma à l'EPTB du bassin de la Somme, le syndicat mixte AMEVA.

Des actions prioritaires relevant de mesures d'adaptation sont programmées en coopération avec le monde agricole sur la gouvernance multi-usage actuelle aux différentes échelles, la valorisation des études en cours sur les volumes prélevables, ou l'élaboration d'un vademecum sur les pratiques agricoles vertueuses (équipements et solutions pour compenser la rareté de l'eau).

La sphère industrielle est impliquée sur cette thématique eau avec l'objectif d'optimiser le cycle de l'eau dans les processus industriels, via en premier lieu l'élaboration d'un bilan des consommations d'eau et d'identification des usages.

Des actions prioritaires se construisent avec les collectivités sur la ré-utilisation des eaux usées traitées pour des usages ne nécessitant pas d'eau potable, la récupération des eaux pluviales, ou encore la mise en place d'un observatoire local de l'eau.



GT pour lesquels des priorités d'adaptation ont émergé malgré une proportion forte de sujets atténuation

Thématique énergies

Bien que le sujet des énergies renouvelables s'inscrive essentiellement dans l'atténuation du changement climatique, le groupe de travail énergies a mis en avant les sujets d'adaptation : la place centrale accordée à la défense des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) participe aussi bien de l'atténuation que de l'adaptation.

Le pôle de diversification des énergies renouvelables y contribue en vérifiant que les premiers projets agrivoltaïques apportent des gains à l'activité agricole dans un contexte de changement climatique. Cette démarche offre un accompagnement renforcé aux porteurs avec la possibilité d'échanger avec l'ensemble des services instructeurs lors de la définition de leur projet et en amont du dépôt des autorisations. Ce pôle a déjà accompagné des projets variés : méthanisation, photovoltaïques au sol, agrivoltaïques. Il jouera un rôle structurant dans l'application du document-cadre relatif au photovoltaïsme au sol.

La promotion de la géothermie, source décarbonée de chaud et de froid, est également vue comme une modalité de lutte contre les effets du changement climatique.



Thématique sobriété foncière et réindustrialisation

Des actions de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) en privilégiant les constructions sur des espaces déjà artificialisés, notamment les friches, et en recherchant davantage de densité sont en cours. **Cette lutte contre la consommation d'ENAF participe aussi bien à une logique d'atténuation que d'adaptation au changement climatique** du fait des nombreux effets néfastes de l'artificialisation des sols (perte du stockage carbone du sol, allongement des distances, risque accru d'inondation, accroissement des îlots de chaleur urbain, perte de surface agricole, etc.).

La « doctrine sobriété foncière » validée par le Préfet de la Somme en 2025 est un élément pivot de la feuille de route. Elle va permettre l'accroissement de la couverture en documents d'urbanisme du territoire tout en garantissant le respect des principes directeurs définis collectivement lors du groupe de travail (mobilisation des friches, réduction de la vacance, construction densifiée, construction dans l'enveloppe urbaine, etc.). À noter les actions prioritaires en matière de réhabilitation de friches avec la volonté de la mise en place **d'une instance départementale d'orientation sur le devenir des principales friches de chaque EPCI**, en s'appuyant par exemple sur la méthode exemplaire du PETR Coeur des Hauts-de-France.

Pour ce faire, l'une des actions prioritaires vise à accroître le nombre de conventions passées avec l'EPF.

L'accompagnement des projets émergeant au titre du Fonds vert et les CRTE reste également une priorité d'action.

Alimentation

Les actions prioritaires sont notamment un accompagnement au développement des projets alimentaires territoriaux (PAT), l'accélération du respect de la loi Egalim par exemple avec l'utilisation de l'application MaCantine ou encore une formation des acteurs de la restauration collective, la promotion de dispositifs tels que approlocal.fr ou le label régional « artisans en or », un travail sur les outils nécessaires à une transformation locale valorisée (avec par exemple l'élaboration d'un guide de la transformation / conservation de produits agricoles, l'émergence d'un projet de mutualisation logistique en circuits courts).

Déchets

Quelques actions prioritaires favorisant l'adaptation au changement climatique ont été identifiées comme la nécessité d'un travail avec les organismes professionnels sur les métiers liés à l'économie circulaire, la promotion du réseau régional de l'écologie industrielle et territoriales, la mobilisation de citoyens « ambassadeurs » ou « témoins » pour accompagner le changement de comportement, dans le même esprit appui à la sensibilisation dans les écoles, ou encore l'accompagnement d'initiatives de type « repair café ».

Logements et bâtiments durables

Si à ce stade aucune mesure d'atténuation n'a émergé de ce groupe de travail, **des pistes seront suivies au cours de cette nouvelle année relative à la conception des bâtiments pour une adaptation au changement climatique** (bâtiments adaptés aux futures températures (nuits tropicales, canicule, etc)).



LES PRIORITES D'ADAPTATION POUR LA SOMME REPERTORIES PAR LES GROUPES DE TRAVAIL

Eau et agriculture :

- Mieux connaître la ressource en eau et ses fonctionnements
- Garantir un équilibre durable entre les accès à la ressource en eau et des filières agricoles robustes
- Prévenir les pollutions diffuses et garantir la qualité de l'eau

Eau et industrie :

- Valoriser et accompagner la ré-utilisation de l'eau
- Impulser une culture du « management » de l'eau

Eau potable et collectivités :

- Encourager la sobriété sur l'eau potable et la réduction de ses usages
- Optimiser la disponibilité de l'eau
- Garantir la qualité de l'eau potable sur le long terme
- Améliorer la gouvernance et le partage des usages de l'eau



Espaces naturels

- Risques de feux de végétation / de forêt
- Érosion du trait de côté / risque de submersion
- Érosion des sols ; risques de ruissellement / coulées de boue / inondations en milieu rural comme urbain
- Continuités écologiques (y compris en milieu urbain) et préservation des habitats naturels
- Lutte contre les îlots de chaleur
- Meilleure gestion des eaux pluviales
- Dimension participative, pédagogique et éducative des habitants, dont enfants



LE VIVIER DES PROJETS COP 2025



À la suite des COP départementales conduites dans les territoires, les collectivités et les EPCI ont été invités à formaliser leurs projets d'adaptation au changement climatique sur la plateforme « Démarches numériques » ou encore « Démarches simplifiées ».

Les projets remontés par les collectivités, EPCI, PNR, CAUE et conseils départementaux ont été analysés par les préfectures de département et les DDT(M) et classés selon quatre catégories :

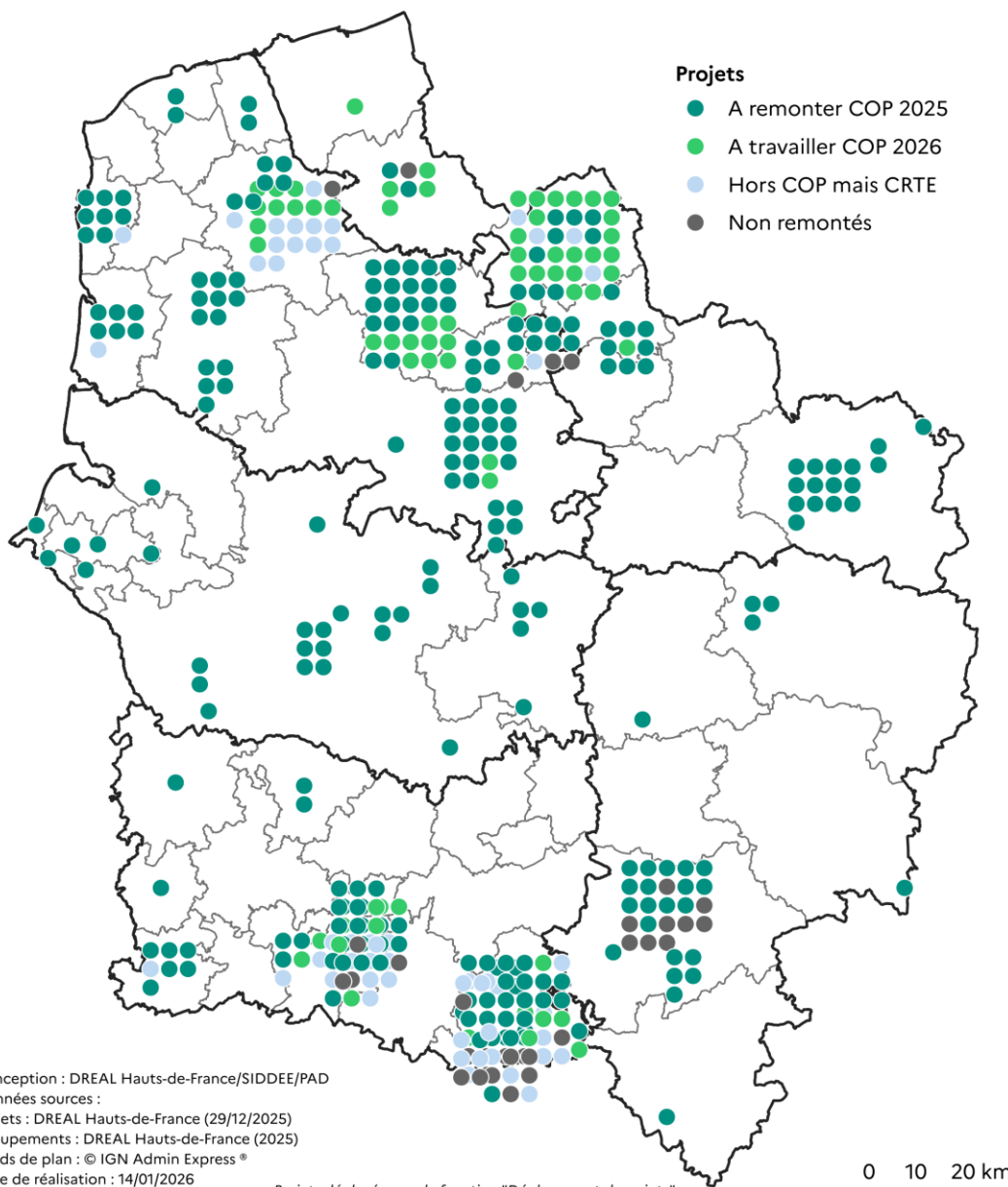
- **Les projets à remonter dans la feuille de route COP 2025 :** regroupant les initiatives répondant pleinement aux objectifs de la planification écologique et présentant un degré de maturité suffisant pour permettre leur mise en œuvre dès 2026 ;
- **Les projets à travailler pour la COP 2026 :** rassemblant des actions en adéquation avec la planification écologique mais nécessitant encore un accompagnement ou une maturation avant une réelle opérationnalisation ;

- **Les projets hors COP, mais à examiner dans le cadre des CRTE :** comprenant notamment les actions non directement alignées avec les objectifs de la COP mais pouvant s'inscrire dans d'autres dispositifs intégrés dans les CRTE comme par exemples « Petites Villes de Demain », « Action Cœur de Ville », ...
- **Les Projets non retenus :** ne présentant aucune des caractéristiques précédemment définies.

Les départements ayant mis en œuvre la COP selon des méthodologies qui leur sont propres (cf. section relative aux COP départementales), peuvent expliquer les disparités dans le nombre de projets remontés. La plus faible proportion de projets que sur le volet atténuation de 2024 peut également être liée à l'approche des élections municipales.

Le **vivier des projets COP 2025** est en ligne : [Planification Ecologique](#)

Bilan au 09/01/2026 des projets COP 2025 Hauts-de-France						
	Aisne (02)	Nord (59)	Oise (60)	Pas-de-Calais (62)	Somme (80)	TOTAL
Nombre total de dossiers au 09/01/2026	35	70	132	135	29	401
A remonter COP 2025	26	36	64	93	29	248
A travailler COP 2026	-	29	17	23	-	69
Hors COP mais à examiner dans le cadre des CRTE	-	4	33	15	-	52
Non remontés	9	1	18	4	-	32



Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
 Données sources :
 Projets : DREAL Hauts-de-France (29/12/2025)
 Groupements : DREAL Hauts-de-France (2025)
 Fonds de plan : © IGN Admin Express ®
 Date de réalisation : 14/01/2026
 Réf. : 25-204-L

Projets déplacés avec la fonction "Déplacement de points"
 de QGIS afin d'afficher les points superposés.

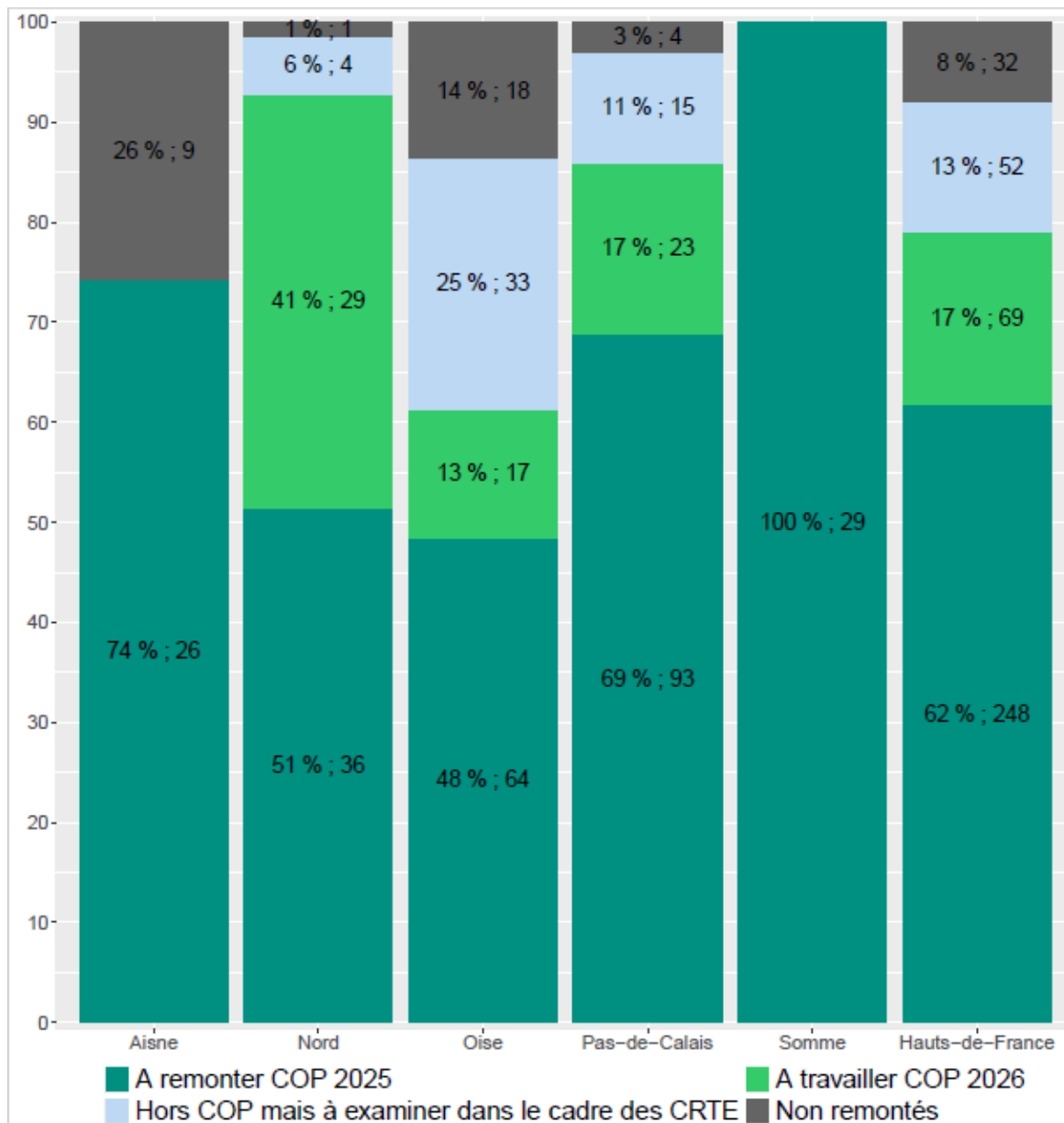
Vivier de projets COP et CRTE

401 projets ont été remontés par les mairies, EPCI, PNR, CAUE et conseils départementaux. Ils sont répartis dans les 4 catégories suivantes :

- **248** projets à remonter dans la feuille de route pour une mise en œuvre en 2026 ;
- **69** projets à travailler pour une mise en œuvre ultérieure ;
- **52** projets hors champs de la COP mais à examiner dans le cadre des CRTE ;
- **32** projets non retenus.

Précisions relatives aux informations ainsi collectées :

- La plateforme n'a pas pour objet de recueillir des demandes de financement. Elle vise uniquement à permettre la collecte et la consolidation des potentiels de projets identifiés par les territoires ;
- Les actions déposées peuvent correspondre à une intention nouvelle, à une idée existante ou en cours d'élaboration, susceptible d'être accélérée dans sa mise en œuvre grâce à la mobilisation de partenaires complémentaires pour répondre à certains besoins identifiés par le maître d'ouvrage, ou encore une initiative locale à massifier grâce à la COP.



Vivier de projets COP et départements

Ce graphique indique le poids en % et le nombre de projets par catégorie dans chaque département, et à l'échelle régionale.

L'axe vertical donne la répartition par catégorie en pourcentage du total des projets.

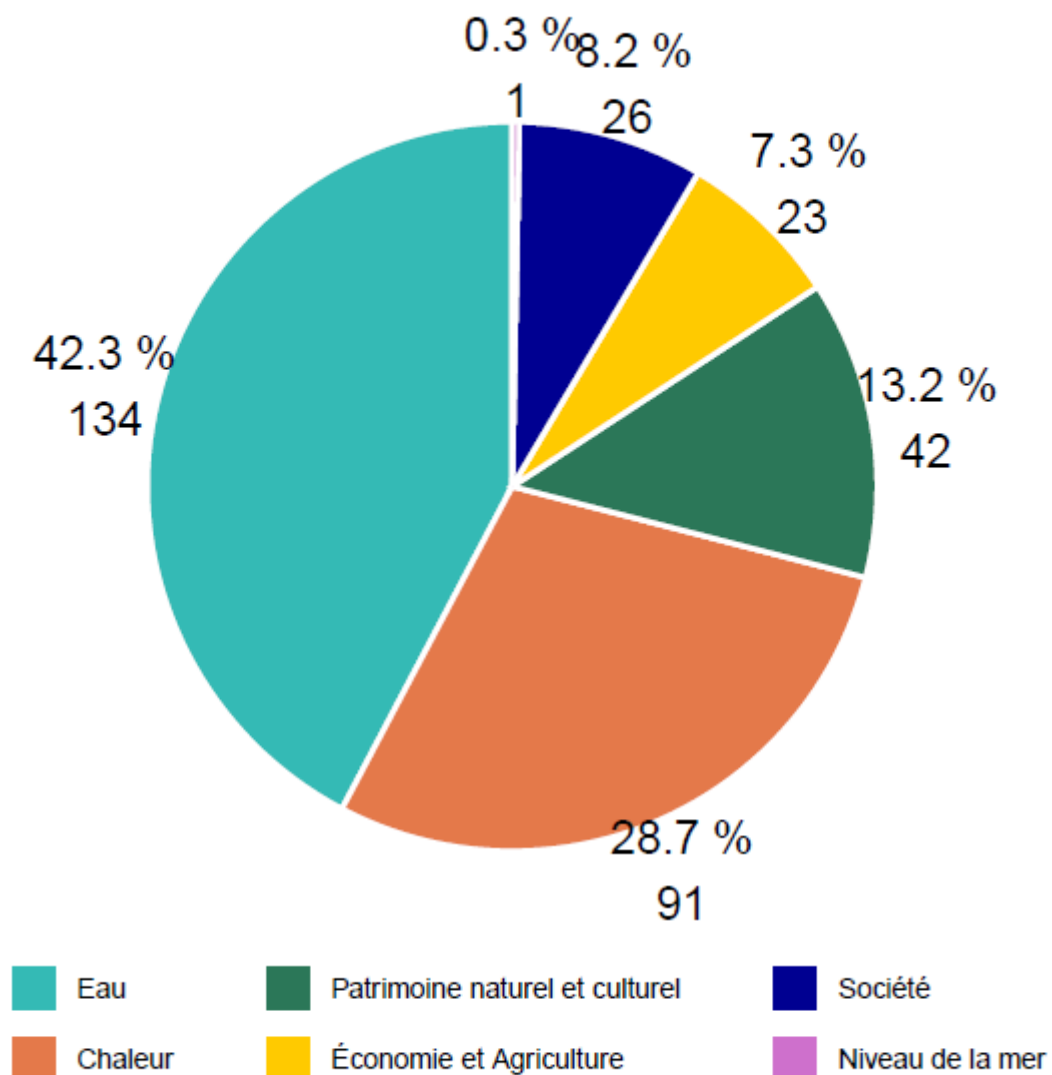
L'Oise et le Pas-de-Calais se distinguent par un nombre de projets plus conséquent que les autres départements.

Globalement, peu de projets ont été écartés.

A ce stade, la Somme et l'Aisne anticipent davantage le tour de COP 2025 si on observe la proportion de projets prêts à être lancés.



Hauts-de-France

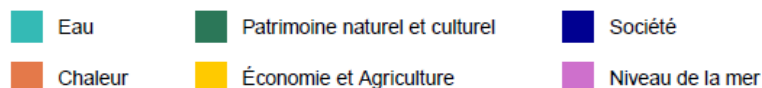
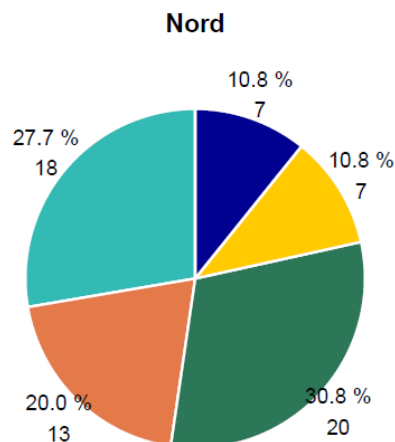


Vivier de projets COP et thématique

Ce graphique indique la répartition par thématique des projets à remonter dans la feuille de route COP 2025 et les projets à travailler pour une mise en œuvre ultérieure, en pourcentage et en nombre de dossiers.

Dans les Hauts-de-France, on observe que chaque thématique du volet adaptation au changement climatique proposée par le SGPE est couverte, mais dans une mesure très faible pour le niveau des mers (1 dossier).

Chaque département ayant des contextes et des particularités qui lui sont propres, une comparaison des départements entre eux ne serait pas pertinente. L'analyse qui suit sera donc départementale.



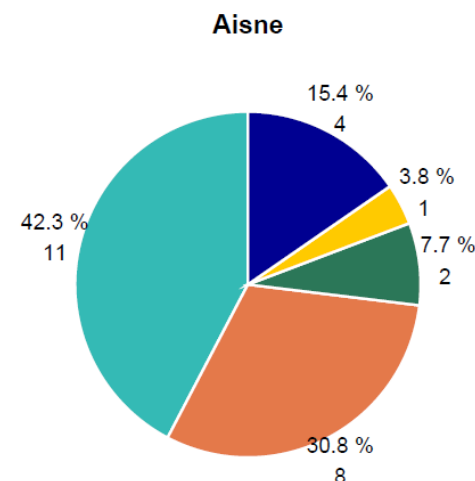
Le Nord ne propose pas de projets relatifs au niveau des mers. Cette thématique est traitée par ailleurs dans le cadre de la démarche résilience littorale.

La thématique la plus représentée est le patrimoine naturel et culturel (30,8 % des projets). Les projets sont très diversifiés mais se concentrent sur le patrimoine naturel et œuvrent pour la préservation de la biodiversité, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la restauration des habitats naturels...

Les projets liés à l'eau représentent 27,7 % des projets et concernent en majorité la prise en compte de la ressource en eau dans les aménagements et la prévention des inondations.

La chaleur comptabilise 20 % des projets. Ces derniers concernent l'intégration du confort d'été, la renaturation des villes et la réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain.

Les thématiques « société » et « économie et agriculture » comptabilisent chacune 10,8 % des projets.



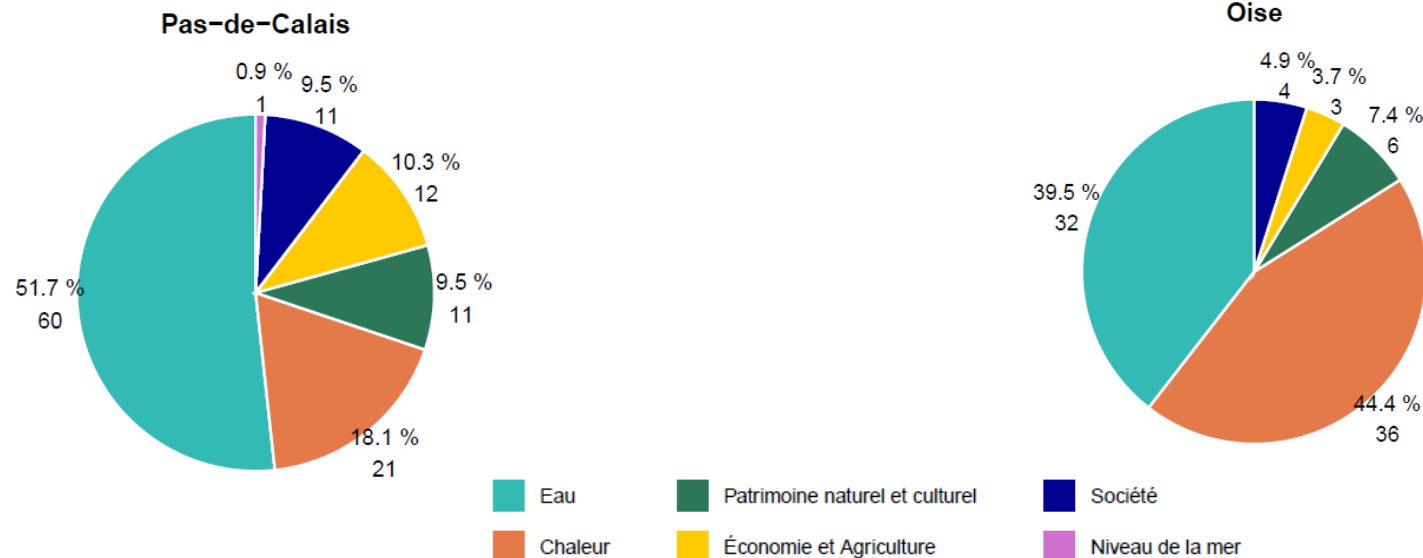
L'Aisne, n'est pas concernée par la thématique relative au niveau des mers.

L'eau constitue la thématique dominante parmi les projets déposés (42,3 %), ceux-ci portant majoritairement sur la prise en compte de la ressource en eau dans les aménagements et la prévention des inondations.

La chaleur représente également une part significative (30,8 % des projets). Elle concerne principalement des projets traitant de l'intégration du confort d'été, la renaturation des espaces urbains et la réduction des effets d'îlot de chaleur urbain.

La thématique société représente 15,4 % des projets, lesquels portent essentiellement sur le renforcement de la résilience des services de santé.

Les thématiques « patrimoine naturel et culturel » et « économie et agriculture » cumulent 11,5 % des projets déposés.



Le Pas-de-Calais propose 1 seul projet relatif au niveau des mers. Cette thématique est traitée par ailleurs dans le cadre de la démarche résilience littorale.

L'eau comptabilise à elle seule 51,7 % des projets. Le département a été très durement touché par les inondations ce qui explique certainement ce pourcentage. La lutte contre les inondations est d'ailleurs le levier principal traité dans les dossiers déposés.

Ces résultats sont aussi à considérer à l'aune de la démarche Plan de résilience, conduite par la préfecture du Pas-de-Calais. La chaleur représente 18,1 % des projets avec une prépondérance des projets axés sur l'intégration du confort d'été et la renaturation des villes ayant pour but la réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain.

Les thématiques économie et agriculture, société et patrimoine naturel et culturel sont présentes à part relativement égales (entre 9,5 % et 10,3 % des projets).

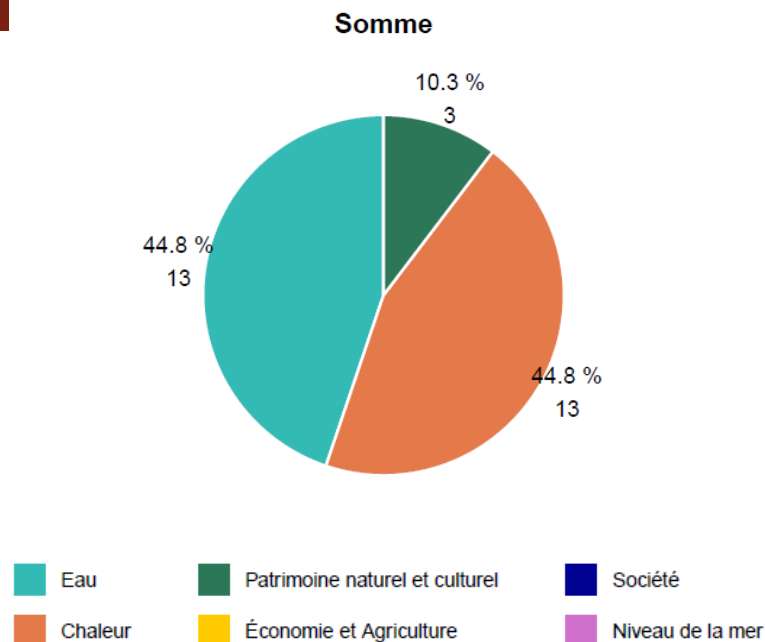
L'Oise ne possède pas de côtes littorales.

La chaleur est la thématique la plus importante (44,4%). Les projets déposés sont en grande majorité liés à l'intégration du confort d'été. L'eau représente 39,5 % des projets remontés. Ceux-ci traitent essentiellement de la sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau.

Ces deux thématiques concernent 83,9 % des projets.

Les autres thématiques sont moins représentées :

- 7,4 % des dossiers concernent le patrimoine naturel et culturel, avec des projets autour de l'acceptabilité du changement et la restauration des habitats naturels.
- 4,9 % des projets portent sur la thématique « société »,
- 3,7 % ont trait à l'économie et l'agriculture.



La Somme ne compte pas de projets relatifs au niveau des mers. Cette thématique est traitée par ailleurs dans le cadre de la démarche résilience littorale, et déclinée, à l'échelle départementale de manière très volontaire dans le cadre du COSTRAT. Cela peut expliquer l'absence de projets sur ce sujet. Les projets remontés ne couvrent que 3 thématiques dont 2 fortement représentées, à parts égales : la chaleur et l'eau pour 44,8 % de projets chacune.

Les projets rattachés à la thématique chaleur sont exclusivement des projets liés à la renaturation des villes et la réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain.

Les projets liés à l'eau sont essentiellement axés sur le ralentissement du ruissellement sur les sols agricoles et sur les sols artificialisés puis sur la prévention des inondations.

La thématique patrimoine naturel et culturel représente 10,3 % des dossiers déposés et compte uniquement des projets liés à la restauration des habitats naturels.



Top 5 des leviers les plus investis au niveau régional

Thématique	Levier	nb de dossiers	Part en %
Chaleur	Intégration du confort d'été dans la rénovation et la construction des bâtiments	44	13,9
Eau	Prévention des inondations, <u>not</u> , via restauration des milieux aquatiques	42	13,2
Chaleur	Renaturation des villes et réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain	39	12,3
Eau	Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau	39	12,3
Eau	Ralentissement du ruissellement sur les sols agricoles et sur les sols artificialisés	32	10,1
	Autres leviers	121	38,2

Les thématiques eau et chaleur sont les 2 thématiques les plus investies par les EPCI et collectivités.

La fréquence croissante des épisodes de fortes chaleurs auxquels la région est traditionnellement peu habituée et qu'elle doit désormais apprendre à gérer, viennent renforcer l'importance d'une intervention sur le bâti déjà engagée au titre de la rénovation énergétique. Les projets de rénovation de bâtiments représentaient déjà la part la plus importante des projets proposés lors de la COP 2024.

L'importance accordée au traitement des îlots de chaleur est cependant nouvelle et répond à une demande forte des citoyens.

L'impact majeur qu'ont eu les récents épisodes d'inondations sur le territoire a marqué les esprits. Il y a également une vraie prise de conscience quant aux enjeux relatifs à la gestion de l'eau, soit trop abondante, soit trop rare.



Top 6 des leviers les moins investis au niveau régional

Thématique	Levier	nb de dossiers	Part en %
Niveau de la mer	Intégration de l'élévation du niveau des mers dans l'aménagement du littoral	1	0,3
Eau	Prévention des éboulements et glissements de terrain	1	0,3
Chaleur	Réseaux de froid	1	0,3
Eau	Prévention des dégâts causés par le retrait-gonflement des argiles (RGA)	2	0,6
Société	Préparation des services de secours	3	0,9
Patrimoine naturel et culturel	Résorption des points noirs prioritaires de continuité écologique	3	0,9
	Autres leviers	306	96,7

S'agissant de la thématique de l'eau, les leviers relatifs aux éboulements et glissements de terrain ainsi qu'à la prévention des dégâts causés par le retrait-gonflement des argiles (RGA) sont peu mobilisés. Cette situation peut être comprise, pour ce qui concerne les éboulements et glissements de terrain, comme la conséquence du caractère localisé de ces phénomènes auxquels la région est globalement peu exposée. En revanche, la quasi-totalité de la région reposant sur des formations argileuses et **étant soumise aux vulnérabilités associées au RGA, ce champ apparaît comme un axe à renforcer**, notamment afin de sensibiliser davantage les collectivités territoriales à cette problématique.

Les projets portant sur les réseaux de froid demeurent également peu nombreux.

La préparation des services de secours est elle aussi faiblement représentée. Ce sujet relevant davantage des compétences communales via les PCS (plans communaux de sauvegarde), cela peut expliquer que peu d'EPCI investissent ce champ.

Enfin, le levier relatif à la résorption des points noirs de continuité écologique avait déjà été traité dans le volet biodiversité de la feuille de route COP 2024, ce qui peut expliquer le faible nombre de projets déposés sur cette thématique cette année.



LA DEMARCHE RESILIENCE LITTORALE

Les collectivités territoriales ont un rôle prépondérant à jouer dans la gestion des risques naturels littoraux, notamment suite aux lois MAPTAM et NOTRE leur confiant depuis 2018 la compétence GEMAPI, et à la Loi Climat et Résilience de 2021 leur demandant d'intégrer l'évolution du trait de côte dans leurs politiques d'aménagement et d'urbanisme.

La loi Climat et Résilience prévoit en particulier des stratégies locales de gestion intégrée de la bande côtière, qui doivent être intégrées avec les initiatives locales de gestion des risques inondations, pour répondre au défi de l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique. Il s'agit d'anticiper dès maintenant les conséquences de l'érosion littorale, et de les intégrer dans un projet de territoire résilient. Des actions seront nécessaires à court, moyen et long terme sur les territoires littoraux et arrières-littoraux, tant en termes de planification urbaine que de gestion des ouvrages de défense contre la mer et de concertation.

Pour élaborer et mettre en œuvre leurs stratégies, les collectivités locales peuvent compter sur l'appui technique et financier de nombreux partenaires institutionnels. La démarche « Résilience Littorale » propose ainsi un accompagnement coordonné et collégial des collectivités volontaires dans ces démarches. Elle facilite la mobilisation des moyens et donne accès à un panel de services personnalisés, proposés par les partenaires de la démarche dans différents domaines : technique, administratif, foncier, financier, etc.

Une série de rencontres ont été organisées à Saint-Valéry-sur-Somme, à Boulogne-sur-Mer, sur le territoire de Calais et de Dunkerque et à Montreuil-sur-Mer, sous l'égide des sous-préfectures et rassemblant les DDT(M), la DREAL, ainsi que l'ensemble des partenaires régionaux engagés sur la problématique du recul du trait de côte, et notamment la Région Hauts-de-France, la Banque des Territoires, l'EPF, le Cerema, le BRGM, l'Agence de l'eau Artois-Picardie, le Conservatoire du Littoral, le ROL, l'UniLaSalle, l'ULCO. Ces réunions marquent une **étape clé** dans la construction d'une réponse aux défis du recul du trait de côte et l'émergence des **Stratégies Locales de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC)**.





Dans le Nord et le Pas de calais :

La DDTM du Pas-de-Calais a profité de ces rencontres pour **présenter officiellement son étude sur l'érosion et le recul du trait de côte**. Réalisée par **Artelia et Geodunes**, en collaboration avec le **Pôle Métropolitain Côte d'Opale (PMCO)**, elle s'intéresse à **l'évolution des côtes basses meubles**, en lien avec les risques de submersion marine.



Dans la Somme :

Le préfet de la Somme, et la présidente du syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, ont mis en place, en 2025, un comité stratégique (COSTRAT) sur la résilience littorale qui constitue un lieu de **coordination et de communication** avec l'ensemble des partenaires et collectivités concernées par le recul du trait de côte, et le risque inondation, **pour impulser les actions correctives ou préventives nécessaires, à court, moyen et long, termes**.





UNE MISSION ET DES OUTILS AU SERVICE DES PROJETS DE TERRITOIRE



L A MISSION ADAPTATION

Les projets d'adaptation qui constituent des réponses à la diversité d'aléas et de conséquences font appel à de multiples expertises. Pour faciliter la mise en œuvre de ces réponses, la Mission Adaptation lancée en novembre 2024, met en relation, de manière simplifiée, les collectivités locales avec l'Etat et ses opérateurs. **L'objectif est de proposer un parcours d'accompagnement structuré et hiérarchisé depuis la construction de stratégies adaptées aux enjeux locaux jusqu'à la réalisation d'actions opérationnelles d'adaptation.**

Le parcours d'accompagnement est composé par différentes étapes successives :

1. CONSEIL ET ORIENTATION : Echange et compréhension initiale des besoins et des capacités
2. DIAGNOSTIC ET STRATÉGIE : Élaboration d'un diagnostic et d'une stratégie : formations, outils d'aide à la décision, plan d'action...
3. ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE : Dimensionnement de l'accompagnement technique avec accès aux outils et méthodes des partenaires, étude d'approfondissement sectoriel et thématique...
4. APPUI SUR MESURE : Accompagnement pour orienter vers l'ingénierie privée ou publique : recherche de financement, réalisation de cahier des charges...

Solliciter la Mission Adaptation

La collectivité peut solliciter la Mission Adaptation par différentes voies :

- Une démarche volontaire de la collectivité, qui interpelle le Préfet de département, délégué territorial de l'ANCT et le guichet unique de l'ingénierie dans son département ;
- Une interpellation directe de la Mission Adaptation (via le portail <https://mission-adaptation.fr/>), des services de l'État ou des opérateurs, qui s'interfacent alors avec le Préfet de département : la collectivité sollicite en retour une démarche reconnue et validée par la puissance publique.

Un premier échange avec la Mission Adaptation permet d'identifier les modalités et le calendrier d'accompagnement et de conseil.





Comment fonctionne la Mission Adaptation avec les collectivités ?

Les résultats attendus par la Mission Adaptation

- L'élaboration d'un plan d'action pour la collectivité, dont les jalons seront cohérents avec la TRACC et qui vient consolider, entre autres, le volet adaptation des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) ;
- La composition et le séquençage de différentes briques d'offres techniques et financières apportées par les opérateurs pour la mise en œuvre du plan d'action ;
- La mise en réseau d'une collectivité dans un écosystème d'acteurs.





DES OUTILS POUR VOUS AIDER

Comprendre et s'adapter au changement climatique en tant que citoyen

Calculez votre empreinte carbone et trouver les pistes pour agir

[Particuliers | Agir pour la transition écologique | ADEME](#)

Expérimentation pour protéger durablement les habitations face aux risques de retrait-gonflement des sols argileux – habitants du Nord

[Protéger durablement les habitations face aux risques de retrait-gonflement des sols argileux : l'Etat engage une expérimentation de prévention | Ministères Aménagement du territoire Transition écologique](#)

Pour vous engager dans la transition écologique et énergétique en tant qu'entreprise

Pour accompagner votre adaptation au changement climatique

[Adaptation des entreprises au changement climatique : Agir maintenant ! | Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique](#)

Pour accompagner vers la transition écologique

[Entreprises | Agir pour la transition écologique | ADEME](#)
[Transition écologique des entreprises : plus de 160 aides disponibles](#)



Comprendre et s'adapter au changement climatique en tant que collectivité

Elaborer une politique d'adaptation au changement climatique (diagnostic de vulnérabilité, suivi des mesures, évaluation et stratégie).

TACCT

Une boussole de la résilience pour l'adaptation des territoires : un mode d'emploi du Cerema pour les collectivités

La boussole de la résilience

Centre de ressources pour l'adaptation DGEC Cerema Ademe MétéoFrance

Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique, agissez et prenez l'initiative pour votre territoire

La boîte à outils de l'Office français de la biodiversité sur les solutions fondées sur la nature

SfN Boîte à outils - OFB

Visualiser les risques climatiques sur les infrastructures, trouver des solutions

InfraClimat

Sésame, outil pour intégrer l'arbre dans vos projets de renaturation urbaine

Sésame

Adaptation des Bâtiments au Climat de Demain (ABCD) : une méthode Cerema pour l'accompagnement des collectivités

ABCD

Réaliser facilement des diagnostics territoriaux de vulnérabilité aux inondations

Agirisk

Programme d'accélération de la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) en littoral

REUT

Strateau : un modèle numérique unique pour mesurer l'écart entre besoins et ressources en eau des pays et territoires

Strateau

Pour mémoire

Recensement des aides publiques pour l'accompagnement des projets

Aides Territoires

UrbanVitaliz vous guide dans la requalification de vos friches

Urbanvitaliz

UrbanSIMUL, pour accompagner les collectivités vers la sobriété foncière

Urbansimul



PARTIE 3 :

DEMARCHE RESILIENCE

POST INONDATIONS ET

CONFERENCES DE L'EAU



LES APPORTS DE LA DEMARCHE DE RESILIENCE POST INONDATIONS



La démarche « Plan de résilience inondations pour le Pas-de-Calais » conduite en 2025-2026 s'inscrit dans le prolongement direct des inondations exceptionnelles de l'hiver 2023-2024 et de la trajectoire d'adaptation climatique nationale, avec l'ambition de faire du département un territoire pilote de la résilience face au risque d'inondation.

Elle articule une large concertation territoriale, une méthode de co-construction avec les collectivités et les acteurs socio-économiques, et un plan structuré autour de quatre grandes parties thématiques qui déclinent opérationnellement les conditions de résilience du territoire dans son adaptation au changement climatique en matière de prévention des inondations, sans jamais se substituer aux outils de prévention de droit commun, comme les plans de prévention du risque inondations ou les programmes d'action pour la prévention des inondations.



Crédit : SDIS 62 Vincent Labroy

À la suite des crues de 2023-2024, l'État a engagé dans le Pas-de-Calais une démarche de résilience en deux temps :

- D'abord une concertation ouverte,
- Puis l'élaboration d'un plan de résilience inondations articulé avec la COP régionale Hauts-de-France et le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3). Cette démarche répond aux recommandations de la *Mission d'appui au préfet de la région Hauts-de-France pour renforcer la résilience des territoires touchés par des inondations* rédigé par l'inspection générale de l'administration, l'inspection générale de l'environnement et du développement durable et le conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux¹ conduite par le préfet François Philizot, **qui appelait à un « changement d'échelle » de la prévention, à une gouvernance par bassins versants et à l'intégration des enjeux d'eau dans l'aménagement du territoire.**

La concertation, organisée de mars à mai 2025, a reposé sur une série d'ateliers déployés chacun sur une journée, ciblés par catégorie de public (maires, agriculteurs, entreprises, sinistrés). La méthode de concertation a combiné temps d'information, apports d'expertise et séquences de co-construction, afin de permettre à chacun de s'approprier les enjeux et de formuler des propositions opérationnelles.

¹ Stéphanie BEUCHER (IGA), Emmanuelle BOUR-POITRINAL (CGAAER), Bruno LOCQUEVILLE (CGAAER), Fabien PALHOL (IGEDD), François PHILIZOT (IGA) et Laure TOURJANSKY (IGEDD), désigné ensuite dans le présent document comme le rapport Philizot.



Trois cycles d'ateliers ont été spécifiquement organisés pour les élus, sur les périmètres des futurs EPTB (bassins de l'Aa, de la Lys-Yser, des fleuves côtiers Canche-Authie), réunissant à chaque fois une cinquantaine de maires ou leurs représentants et mettant fortement l'accent sur l'articulation entre urbanisme, agriculture, gestion de crise et culture du risque.

Un atelier dédié aux agriculteurs a rassemblé une quarantaine d'exploitants de profils variés, autour des enjeux de sols vivants, de ruissellement, de diversification des cultures, d'agroforesterie et de modèles économiques compatibles avec l'adaptation climatique.

Un atelier destiné aux habitants et aux collectifs a, de son côté, permis de travailler sur les notions de résilience, de crise et de vulnérabilité, de déconstruire certaines idées reçues et de faire émerger des propositions concrètes sur l'auto-préparation, les solidarités de proximité et la diffusion de la culture du risque.

L'atelier dédié aux acteurs économiques n'a pu se tenir, faute d'inscrits, en dépit de l'appui des CCI dans son organisation.

Opérant un retour sur les événements de l'hiver 2023-2024 et présentant les perspectives d'évolution du climat dans le département à l'horizon de la TRACC, les ateliers ont permis de cadrer les attentes du territoire vis-à-vis du plan de résilience. Cette phase de concertation a bénéficié d'un appui de la direction interministérielle à la transformation publique

et du Cerema Hauts-de-France. Elle a donné lieu à la rédaction d'une synthèse.

Dans un deuxième temps, l'ensemble des acteurs institutionnels concernés par la mise en œuvre du futur plan de résilience (collectivités en charge de la GEMAPI, département, région, syndicats mixtes de bassin versants, chambres consulaires, associations de sécurité civile et services de l'Etat) **ont été invités à participer aux réunions de quatre groupes de travail thématiques.**

Au total, 160 participants s'y sont inscrits, traduisant l'ampleur de l'engagement du territoire. Parallèlement, une interface numérique dédiée a permis de recueillir 300 propositions d'actions à mettre en œuvre dans le cadre du plan, qui ont enrichi les travaux en présentiel.

Cette dynamique présentielle a été complétée par une phase de recueil en de contributions écrites sur l'interface en ligne, où les participants aux groupes de travail pouvaient formuler des idées, prioriser des axes d'action et partager des retours d'expérience issus des inondations de 2023-2024. L'ensemble du dispositif a été conçu pour impliquer l'écosystème des acteurs associés aux politiques de l'eau, dans la mesure où il s'agit d'élaborer un plan d'action « approprié » par le territoire.



Les principaux enseignements de la concertation

Les échanges ont fait émerger plusieurs constats structurants qui constituent désormais le socle du plan de résilience.

D'abord, une prise de conscience largement partagée de la nécessité de « repenser le territoire à l'aune du cycle de l'eau », en faisant de la prise en compte de l'eau un principe structurant des choix d'aménagement, de production agricole et de développement économique, et non plus seulement une contrainte à gérer en période de crise.

Ensuite, la reconnaissance de l'urgence à freiner l'artificialisation, à limiter l'imperméabilisation des sols, à restaurer ou maintenir zones humides, haies, prairies et continuités écologiques, et à recourir de manière systématique aux solutions fondées sur la nature pour réduire le ruissellement et amortir les crues.

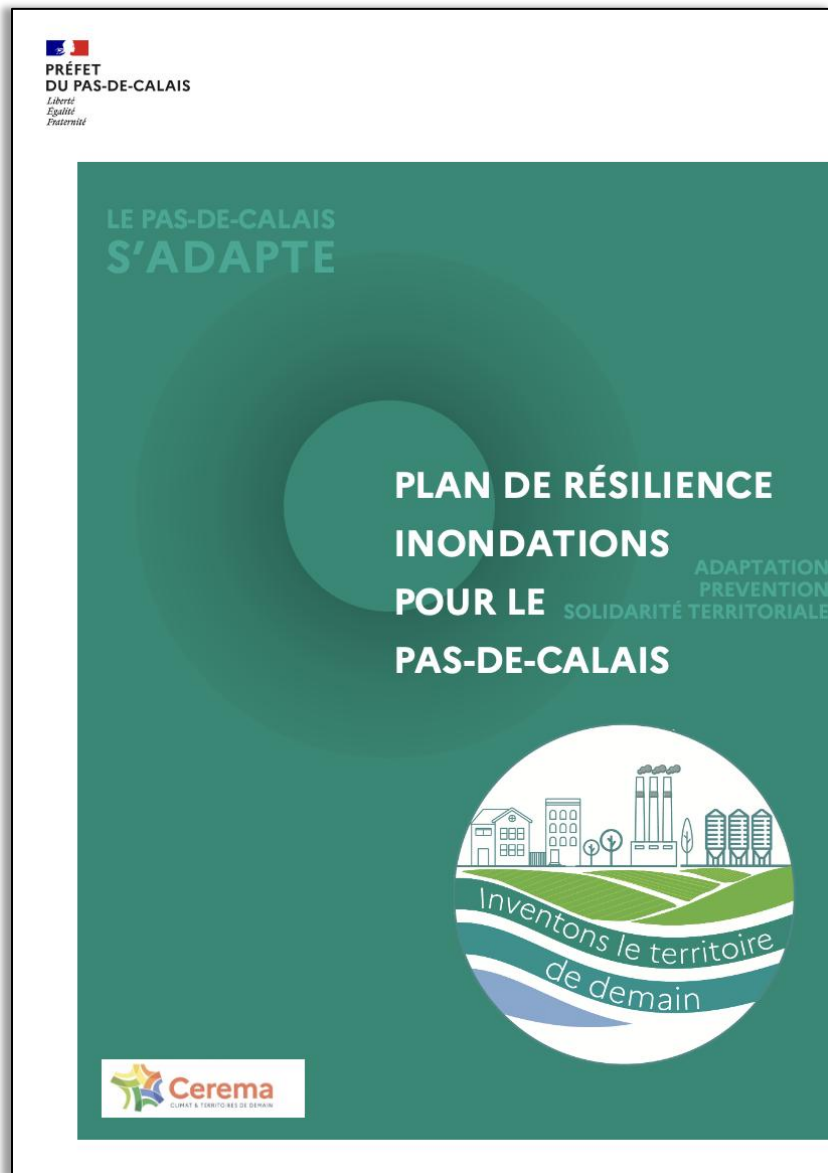
Pour le monde agricole, la concertation a mis en lumière une volonté affirmée de mutation vers des pratiques plus adaptées aux enjeux du changement climatique, une meilleure gestion du ruissellement et des sols, et un recours accru à des dispositifs de stockage d'eau de petite taille, tout en soulignant les contraintes fortes liées aux modèles économiques et aux débouchés des filières.

Les élus ont insisté sur la nécessaire adaptation des documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLUi-A) à la réalité du risque, la sanctuarisation des zones inondables, la relocalisation maîtrisée des habitations les plus exposées et la simplification des procédures pour faciliter l'action des communes.

Les habitants, enfin, ont exprimé à la fois une forte attente de transparence, de reconnaissance et de participation aux décisions, et une disponibilité à s'engager dans des démarches d'auto-préparation (kits 72 h, plans familiaux de mise en sûreté, réseaux de voisinage, référents de quartier), à condition que ces efforts individuels soient clairement articulés avec la protection assurée par les pouvoirs publics.

De manière convergente, l'ensemble des ateliers a souligné la nécessité d'une gouvernance de l'eau clarifiée, territorialisée à l'échelle des bassins versants, et d'un pilotage coordonné associant étroitement collectivités, syndicats de bassin, agriculteurs, entreprises et habitants.





La traduction dans le Plan de résilience

L'élaboration du Plan de résilience inondations du Pas-de-Calais, est conduite sous l'égide du préfet et entre dans sa phase de finalisation. Le plan a pour ambition de traduire les enseignements de la concertation dans un cadre stratégique et opérationnel.

Il est structuré autour de quatre grandes parties thématiques complémentaires :

- **Développer une culture du risque commune ;**
- **Intégrer le risque inondation dans l'aménagement comme dans l'entretien du territoire ;**
- **Soutenir l'adaptation de l'agriculture ;**
- **Assurer la résilience des entreprises et de l'économie locale.**

Ces piliers sont complétés par des chapitres transversaux sur les financements, les leviers d'action et la gouvernance, mais l'accent est mis d'abord sur les transformations concrètes à conduire dans les politiques publiques locales.

Le premier volet, consacré à la culture du risque, vise à faire émerger une culture territoriale commune du risque, à travers une mémoire et des réflexes partagés face aux inondations, en combinant connaissance territoriale du risque, sensibilisation, préparation collective et responsabilisation individuelle.

Il décline les contributions des participants aux groupes de travail relatives à l'élaboration prioritaire de plans communaux de sauvegarde², à la diffusion des DICRIM, aux exercices de



gestion de crise, à l'installation plus étendues de repères de crue et à l'appropriation des outils nationaux de vigilance (Météo-France, Vigicrues), en les articulant avec des dispositifs concrets comme le plan familial de mise en sûreté, les kits d'urgence ou les équipements individuels de protection (batardeaux, aménagements intérieurs).

Le deuxième volet porte sur l'intégration du risque inondations dans l'aménagement, en mobilisant la planification (SCOT, PLU(i)), les stratégies foncières, la gestion de la ville « déjà là » et les solutions fondées sur la nature pour réduire durablement l'exposition et la vulnérabilité.

Il reprend les attentes exprimées lors des ateliers sur la nécessité d'anticiper plutôt que réparer, de sanctuariser les zones inondables, de limiter l'imperméabilisation et de développer un urbanisme « attentif à l'eau », illustré notamment par des projets expérimentaux de parcs inondables et de renaturation de friches. Plusieurs actions proposées relèvent aussi de l'entretien des fonctionnalités hydrauliques du territoire, parfois négligé.

Le troisième volet, dédié à l'agriculture, fait de la gestion territorialisée de l'eau avec le monde agricole un pivot de la résilience, en organisant une solidarité amont-aval à l'échelle des bassins versants.

Il s'appuie sur les propositions des agriculteurs et des élus pour promouvoir l'évolution des pratiques culturales, la lutte contre le ruissellement, la protection des exploitations, l'adaptation

des infrastructures, en cohérence avec les recommandations nationales et les dispositifs européens.

Le quatrième volet vise l'adaptation des entreprises et des zones d'activités, en renforçant la culture du risque dans le monde économique, la continuité d'activité, la transformation des sites exposés et l'association durable des acteurs économiques à la gouvernance du risque et à la gestion des crises. Il traduit la préoccupation, largement exprimée dans la concertation, de préserver l'emploi et l'attractivité tout en tenant compte de la nouvelle donne assurantielle et des exigences des financeurs face au risque climatique.





Place des collectivités, gouvernance et adaptation

Tout au long de la démarche, la participation des collectivités a constitué un levier central : du département à la région, communes, intercommunalités, syndicats gémapiens et le parc naturel régional ont été au cœur des ateliers, des groupes de travail thématiques et de la production de propositions opérationnelles.

Le plan de résilience en fait des acteurs de premier rang de l'adaptation, en rappelant leur rôle dans la planification, la gestion de crise, l'animation locale de la culture du risque, la mise en œuvre des solutions fondées sur la nature et l'accompagnement des habitants et des entreprises.

Un dispositif de suivi et d'évaluation, des indicateurs partagés et un rapport annuel, permettent de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue et de cohérence avec les trajectoires d'adaptation régionales et nationales.

Inscrit dans la dynamique de la COP Hauts-de-France sur l'adaptation, le Plan de résilience inondations du Pas-de-Calais constitue ainsi une pièce maîtresse de la territorialisation de la planification écologique dans un département fortement exposé.

En combinant une concertation approfondie, une forte implication des collectivités et une structuration thématique centrée sur la culture du risque, l'aménagement, l'agriculture et l'économie, il offre un cadre partagé pour « apprendre à vivre avec l'eau » et organiser, de manière collective et solidaire, l'adaptation durable du territoire aux effets du changement climatique





LES APPORTS DES CONFÉRENCES DE L'EAU



Face au changement climatique, à la raréfaction de la ressource en eau et à la multiplication des tensions liées à son usage, l'eau s'impose aujourd'hui comme un enjeu majeur pour notre santé, notre environnement, notre cohésion sociale et l'avenir de nos territoires.

Conscient de ces enjeux, le gouvernement a lancé la conférence nationale sur l'eau, intitulée *L'eau dans nos territoires*, une démarche de concertation réunissant l'ensemble des parties prenantes.

Dans sa lettre d'instruction n°6486 en date du 2 mai 2025, l'ancien Premier ministre François Bayrou souligne : « *Pour répondre à ces constats, j'ai souhaité que soient engagées des conférences territoriales sur l'eau [...] dans la continuité des travaux du Plan Eau* ». Cette instruction précise les modalités d'organisation et le calendrier des conférences territoriales, avec pour **ambition d'ouvrir le débat autour des grands axes de la politique de l'eau**. « *Cet exercice vise à créer des espaces de dialogue entre tous les usagers* ».

L'objectif est clair : **identifier des leviers d'action ambitieux et ancrés dans les réalités locales**, afin de garantir une gestion durable, équitable et concertée de la ressource en eau.

Les deux bassins, **Artois-Picardie** et **Seine-Normandie**, ont décliné cette initiative selon des modalités propres, reflétant leurs spécificités géographiques, économiques et institutionnelles.





BASSIN ARTOIS-PICARDIE

La contribution du bassin Artois-Picardie s'est articulée autour de **trois conférences territoriales** (septembre-octobre 2025) :

- **Atelier « Agir pour la transition »** (5 septembre, Douai) : 80 participants, dont 40 élus, sur la protection des captages et la mobilisation face aux pollutions diffuses.
- **Réunion des Présidents de Commissions Locales de l'Eau (CLE)** (26 septembre, Douai) : 13 présidents de CLE sur 15, axée sur la gouvernance et la mobilisation des acteurs.
- **Académie de l'eau** (16 octobre, Arras) : 175 inscrits, dédiée au financement des politiques de l'eau.

Une **plateforme citoyenne** a été ouverte de juillet à septembre 2025, complétée par des relances ciblées. Au total, une cinquantaine de propositions ont émergé, couvrant les sept thématiques définies par la note de cadrage nationale du ministère de la Transition écologique.

Parmi celles-ci, vingt propositions ont été retenues, car jugées les plus pertinentes et abouties. Ces propositions ont été validées dans leur principe en séance plénière du comité de bassin le 17 octobre 2025 puis retravaillées par un groupe de travail émanant de cette instance le 5 novembre 2025.

Les propositions formulées :

Gouvernance de l'eau :

- Création d'une **association des présidents de CLE** pour renforcer la coordination et la montée en compétences.
- Intégration systématique de la gouvernance de l'eau dans les documents d'urbanisme (PLU, SCoT).
- Meilleure représentation des **citoyens, agriculteurs, et jeunes** dans les instances (CLE, comité de bassin).

Financements de l'eau :

- **Tarification incitative** : prix progressif, saisonnier, et différencié selon les usages (pollueurs-payeurs).
- Expérimentations locales de déplafonnement de la part fixe des factures.
- Réaffirmation du principe « **l'eau paie l'eau** » et réduction des ponctions de l'État sur les budgets des agences.

Mobilisation des acteurs :

- **Filières agricoles locales** : soutien à l'agriculture biologique et à bas niveau d'intrants (BNI), avec débouchés locaux (cantines, marchés).
- **Formation des élus** : programmes spécifiques (CNFPT) sur les enjeux eau/urbanisme/climat.
- **Éducation nationale** : programme ambitieux d'éducation à l'eau et au changement climatique.



Partage de la ressource :

- **Économies d'eau** : R&D pour des process industriels et agricoles sobres (REUT, irrigation de précision).
- **Gestion des eaux pluviales** : obligation d'infiltration sur parcelle pour les constructions neuves.
- **Révision de la taxe GEMAPI** : solidarité amont/aval et renforcement des capacités techniques des autorités locales.

Protection des captages :

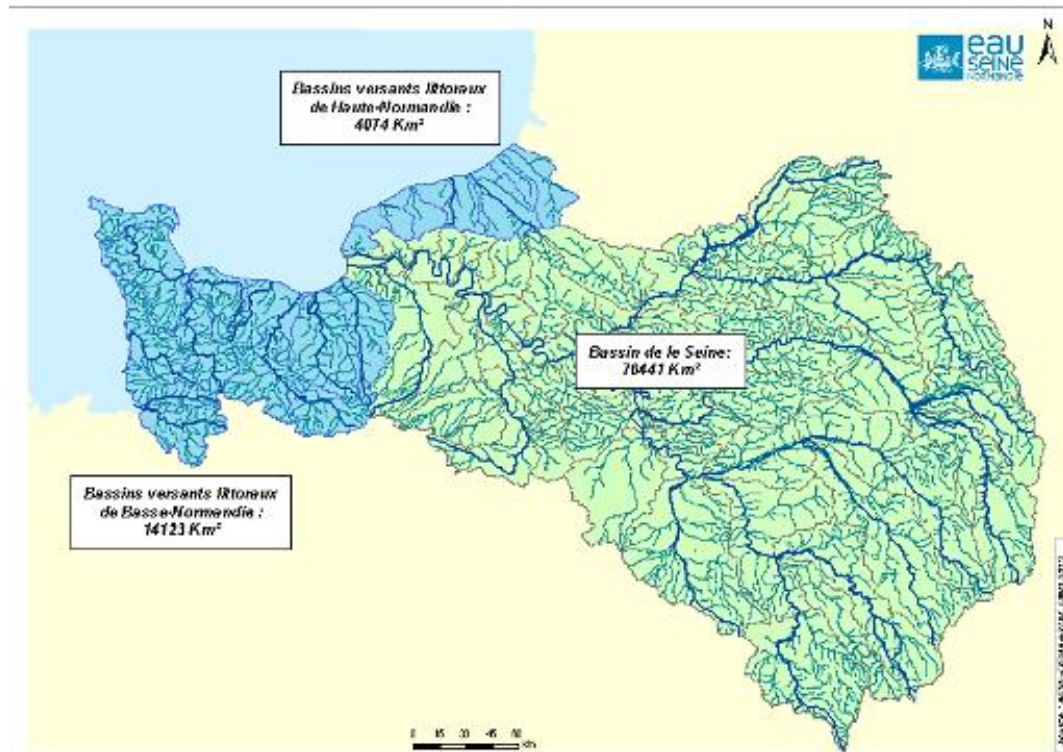
- **Rémunération des pratiques agricoles vertueuses** (bio, BNI) via les PAC/PSE.
- **Leviers fonciers** : acquisition de zones stratégiques autour des captages par les collectivités.
- **Solutions fondées sur la nature (SFN)** : restauration des écosystèmes (zones humides, haies) et réglementation renforcée.





BASSIN SEINE-NORMANDIE

La conférence, co-présidée par le préfet coordonnateur et le président du comité de bassin, a réuni **154 participants** (collectivités, État, acteurs socio-économiques) lors d'une conférence le 9 octobre 2025. Structurée en **quatre séquences thématiques**, elle s'est appuyée sur un **questionnaire préparatoire** (81 réponses) pour orienter les débats.



Les propositions formulées :

Gouvernance de l'eau :

- **Clarification des rôles** entre acteurs des bassins versants et réseaux eau/assainissement.
- **Mutualisation des compétences** à l'échelle pertinente, avec renforcement des **Commissions Locales de l'Eau (CLE)**.
- **Simplification des procédures** pour la création des CLE et des SAGE (ex. : « SAGE d'intention » inspirés des PAPI).

Financements de l'eau :

- **Fiscalité incitative** : redevances pollutions diffuses ciblées (produits phytosanitaires, CMR).
- **Signal-prix clair** : généralisation des compteurs individuels et tarification progressive.
- **Priorisation des investissements** : dépollution, renouvellement des réseaux, et adaptation au changement climatique.

Accompagnement des collectivités :

- **Renforcement de l'ingénierie territoriale** pour les petites collectivités (ex. : outils Turb'eau pour l'urbanisme).
- **Coordination des politiques publiques** (agriculture, urbanisme) pour éviter les contradictions.



Risques quantitatifs :

- **Sobriété généralisée** : réduction des prélèvements dans l'industrie, l'agriculture, et le bâtiment.
- **Gestion intégrée** : préservation des milieux naturels (zones humides, sols) pour réguler le cycle de l'eau.
- **Dialogue territorial** : généralisation des **Projets Territoriaux de Gestion de l'Eau (PTGE)**.

Qualité des eaux / Protection des captages :

- **Transition agroécologique** : accompagnement technique et financier des agriculteurs pour réduire les intrants.
- **Prévention des pollutions** : priorisation des actions sur les captages prioritaires et les substances émergentes (PFAS).
- **Responsabilisation des usagers** : sensibilisation aux pollutions domestiques (médicaments, produits chimiques).

EN SYNTHÈSE

Les conférences de l'eau Artois Picardie et Seine Normandie ont toutes deux réaffirmé quelques principes partagés :

- **Approche intégrée** : articulation entre politiques sectorielles (agriculture, urbanisme, climat).
- **Participation citoyenne** : besoin de **pédagogie** et de **canaux accessibles** (plateformes, questionnaires).
- **Adaptation au changement climatique** : priorité à la **résilience** des territoires (sobriété, infrastructures naturelles).
- **Équité** : concilier **signal-prix** et **accessibilité sociale** (tarifs sociaux, transparence).

Ces conférences illustrent bien une dynamique territoriale alignée sur les objectifs nationaux, avec des propositions convergentes : l'enjeu clef reste bien de passer de la concertation à l'action, en sécurisant les moyens financiers et humains pour une gestion durable, équitable et résiliente de l'eau



PARTIE 4 : ADAPTATION, APPROCHE REGIONALE



CONSTRUIRE ENSEMBLE LE RECIT INSPIRANT DES TRANSFORMATIONS



LE CENTRE RESSOURCE DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CERDD)

Centre Ressource du Développement Durable

« Le Centre ressource du développement durable (Cerdd) des Hauts-de-France est un groupement d'intérêt public situé à Loos-en-Gohelle, dans le Pas-de-Calais.

Depuis 2001, il outille et accompagne les acteurs de la région vers de nouveaux modèles de société.

Son objectif : **inciter ses publics à s'inscrire dans des démarches de transformations économiques, sociales et écologiques, tout en contribuant à l'exploration renforcée des innovations territoriales.** Au diapason des besoins des acteurs de terrain comme des institutions, les productions et projets du Cerdd sont conçus et diffusés dans **un esprit de transversalité et de coopération.** Le développement durable y est abordé sous toutes ses facettes **dans une approche systémique.**

L'action du Cerdd est tournée en priorité vers les décideurs locaux et acteurs relais de la région Hauts-de-France : collectivités locales, territoires, réseaux et associations régionales, décideurs du monde économique, institutions.

Le Cerdd affiche **une vision transformatrice du développement** en soutenant plusieurs leviers que sont : la sobriété, les nouveaux modèles économiques, l'innovation sociale et technologique, l'adaptation au changement climatique, la systémie, le renouveau des coopérations et la mise en récits des transitions. L'action du Cerdd est imprégnée de lucidité, d'optimisme et de détermination.



- **Statut juridique :** Groupement d'Intérêt Public créé en 2006. Présidence tournante tous les 2 ans : Etat Français et Région Hauts-de-France. Président actuel : Jean-Gabriel Delacroy - sgar
- **Budget 2025 :** 1,6 millions. Financeurs principaux : Etat – Ademe – Région HDF.
- **ETP :** 18
- **Siège :** Loos-en-Gohelle (62).
- **Objectifs et cibles :** Outiller les acteurs locaux des transitions – fonction ressource – acteurs intermédiaires (collectivités locales, associations, entreprises).
- **Thèmes de travail :** Management des transitions – Climat/énergie – Nouveaux Modèles Economiques – Santé/environnement et Alimentation durable – Déchets/matières.
- **Programmes spécifiques :** Observatoire Climat/énergie – Observatoire Déchets/matières – Visites de terrain DDTour – Réseau AmbassadeursDD – Ecole du Dialogue Territorial – Projet Archipel, *histoires de s'adapter.*

ARCHIPEL, HISTOIRES DE S'ADAPTER

L'ACTION

Le contexte et les enjeux

Triple constat :

- Les politiques d'adaptation au changement climatique sont les parents pauvres des stratégies de territoires.
- Les récits dominants du « colibrisme », de l'effondrement et du tout-technologique nous empêchent, nous bouchent l'horizon.
- Enfin, les chiffres rationnels sont insuffisants pour produire une mobilisation massive dans les territoires.

Description de l'action

Mobiliser l'artistique couplé à la définition de stratégie pour faire émerger de nouveaux récits alternatifs et générer mouvement et motivation autour de l'adaptation.

Il s'agit d'une méthode de conduite du changement qui articule plusieurs niveaux : définition d'une stratégie de territoire – formation – approche artistique et collecte de récits – dialogue et débat à partir des émotions – réflexivité et récits des collègues pour mettre à distance les histoires dominantes.

Ambition :

Ne pas se contenter de la mémoire des risques mais initier des actions de célébration des réussites (se projeter dans son territoire réussi)

Faire advenir et valoriser les récits positifs, les solutions alternatives

Coupler l'adaptation avec la quête continue de l'atténuation

Démocratiser la notion d'adaptation au changement climatique

Les leviers d'actions correspondants dans la planification écologique

Tous les leviers adaptation

LE PILOTAGE

Le porteur

CERDD

Les partenaires

Collectivité accueillante

Le public cible

Citoyen

Moyens humains

Moyens nécessaires pour un territoire : 1,5 ETP –

Financement

50 KE de moyens artistiques.

Calendrier



ECOLE REGIONALE DU DIALOGUE TERRITORIAL

L'ACTION

Le contexte et les enjeux

Les enjeux de transitions provoquent des tensions variées (nouveau rapport à des nouveaux modes de vie, radicalisation, méfiance, rejet...). La compréhension des enjeux est fragilisée par l'injustice sociale, la puissance des réseaux sociaux et l'émotion grandissante face aux effondrements successifs.

Les énergies renouvelables font face à un déficit d'appropriation citoyenne et politique. La protection de la biodiversité passe en troisième plan. Les conséquences du dérèglement climatique produisent des effets délétères dans les rapports humains (injonction, manifestation, radicalisation des solutions, etc...).

Dans une visée de démocratie locale intense et apaisée, de co-production et de retrouver du pouvoir d'agir de l'ensemble des citoyens, le dialogue territorial nous semble une bonne voie à développer.

Description de l'action

Fort d'une expérience ancienne autour des projets de biodiversité et d'énergies renouvelables (méthanisation), le Cerdd déploie (au lendemain des inondations dans le Pas-de-Calais qui démontraient l'urgence d'instaurer dans les cultures locales le dialogue et l'art de la coopération) l'Ecole Régionale du Dialogue Territorial.

Le Dialogue Territorial vise la co-construction de propositions articulée à un processus décisionnel. Il intègre toutes les parties concernées / parties prenantes, favorise l'écoute et la compréhension mutuelle des besoins de chacun. Les conditions de dialogue fertile demandent la définition préalable d'un cadre et d'un dispositif spécifiques et cela s'apprend !

Ambition :

Installer un cycle d'apprentissage du dialogue territorial dans la durée. Promouvoir l'idée du dialogue pour construire de nouveaux territoires solidaires.

Les leviers d'actions correspondants

Tous les leviers de la planification écologique

Les étapes clef de réalisation

2025 : 1ère édition de l'Ecole Régionale du Dialogue Territorial – Promotion Samuel Aubin. (6 groupements d'acteurs territoriaux)

3 jours de formation / - 2 jours d'approfondissement / 1 jour de retrouvailles / du coaching individuel

LE PILOTAGE

Le porteur

CERDD

Calendrier

2026 : 2nde édition de l'Ecole Régionale du Dialogue Territorial – Promotion Laurence Tubiana

Le public cible

Acteurs territoriaux



MISE EN RECITS DES TRANSITIONS

L'ACTION

Le contexte et les enjeux

Plusieurs constats/points de départ initiant la réflexion :

- Les récits dominants nous empêchent (effondrement, technosolutionnisme, colibrisme...).
- Les alternatives générant un monde nouveau sont insuffisamment connues.
- L'enjeu des nouveaux imaginaires est fondamental mais aussi l'enjeu démocratique de la confrontation des récits des habitants, des élus, etc.
- Le changement, les transitions sont complexes et demande une ingénierie adéquate. C'est l'ingénierie du lien.

L'approche narrative initiée dans le domaine de la thérapie familiale à la fin des années 80 en Nouvelle Zélande et Australie par David Epston et Mickaël White ouvre des solutions aujourd'hui transposables dans le contexte des transitions. Il s'agit d'une méthode (posture) d'échafaudage de conversations permettant de mettre à distance les histoires dominantes ou de problème et de faire advenir les histoires alternatives. Reconstruire les identités abimées (au travail, dans une organisation, dans un territoire, dans la société) par un alignement entre valeurs et actions. Place aux nouveaux récits qui libèrent, aux nouveaux imaginaires et à des communautés de travail solides.

Description de l'action

Dans cette approche de conduite du changement basée sur les récits, la place des émotions prend une ampleur : (confère la fiche sur Archipel, histoires de s'adapter).

Le regard par les récits est un ingrédient supplémentaire et non négligeable pour renforcer les dynamiques de territoires.

Le Cerdd a :

- Produit 3 publications sur le sujet dont 2 en coopération avec la Fabrique des Transitions
- Accompagné le collectif des Essaimeurs (politiques alimentaires) et le projet de la Forêt comestible à Amiens.
- Accompagné le collectif national ALTAA (politique alimentaire) sur le thème de la végétalisation des assiettes.
- Lancé l'accompagnement collectif de la mise en récits des transitions (Valenciennois, Arrageois, Lomme, Canche-Authie, Liancourtois, Raismes).
- Produit le projet Archipel, histoires de s'adapter
- Créé un kit outil open source
- Proposé une formation de formateurs et une formation test au CNFPT sur les récits

Ambition :

Intégrer la mise en récits dans la définition des politiques publiques, des soutiens aux projets par les institutions.

LE PILOTAGE

Le porteur

CERDD

Les partenaires

Acteurs territoriaux

Le public cible

Citoyens



VOYAGES APPRENANTS

L'ACTION

Le contexte et les enjeux

Créé en 2014 par le Cerdd, le DDTour est un dispositif de visites apprenantes ayant pour but d'inspirer les professionnels à travers la découverte d'initiatives de développement durable et de transitions parmi les plus démonstratrices des Hauts-de-France.

Le DDTour permet de partir sur le terrain, à la rencontre des gens qui "font" les transitions écologiques, sociales et environnementales. L'occasion de découvrir une ville pionnière sur la sobriété foncière dans l'Avesnois, des sites de réemploi de matériaux en Pays de Bray ou encore un tiers-lieu nourricier dans le bassin minier...

Découverte du catalogue : <https://www.cerdd.org/ddtour>

Qu'est-ce qu'une visite apprenante ? : Il s'agit de concevoir une visite de terrain avec un dispositif d'animation qui permette aux visiteurs et aux hôtes d'être traversés par les histoires entendues lors de la visite et de visualiser la manière dont ils et elles sont transportées dans le cadre de leurs missions (impacts pour eux, visualisation d'un nouveau projet, etc...). Le dispositif d'animation est basé sur les pratiques narratives que le Cerdd déploie lors différentes missions.

Description de l'action

Ambition :

Le Cerdd a contribué à faire développer une offre DDTour en Normandie (avec l'agence normande de la biodiversité et du développement durable), il essaime un peu partout en France pour la création de visites plus spécifiques sur les enjeux de biodiversité.

Cependant, la généralisation du concept à une autre échelle géographique peine à émerger. Il existe un vrai potentiel de mise en relation et d'échanges européens à partir d'un catalogue européen des sites emblématiques des transitions.

Ceci serait producteur d'un nouveau récit incarné par les territoires. Des thématiques spécifiques peuvent être développées à l'échelle européenne : Sobriétés – Adaptation au changement climatique – sobriété foncière – coopération territoriale – économie circulaire - ...

LE PILOTAGE

Le porteur

CERDD

Moyens nécessaires

Financement d'un collectif d'acteurs phares des voyages apprenants : Cerdd – le Réseau CLER – le Réseau Energy cities. Moyens de communication harmonisés, étude de marché européen.



ENTREPRISES ET ADAPTATION



Le changement climatique génère des coûts et des dommages pour les entreprises qui peuvent être importants. Ainsi, un tiers des établissements français seraient fortement exposés à une augmentation du risque de tempête.

Le risque d'inondation engendre des dommages sur les actifs des grandes entreprises, mais pèse également lourdement sur les microentreprises lorsqu'elles subissent un dommage – soit environ 18 % de la ressource qu'elles génèrent (de la DGE n°33).

Face à ces constats, l'adaptation au changement climatique apparaît comme un enjeu majeur, tout en restant émergent car il reste encore peu pris en compte par les entreprises.

Pour y faire face, l'Etat en région Hauts-de-France s'est organisé autour de 4 actions :

Sensibiliser les sites de grandes entreprises les plus exposés au changement climatique

La DREAL, la DREETS et l'Ademe ont mené un travail conjoint d'identification des sites structurants les plus exposés aux effets du changement climatique afin de pouvoir les guider vers une stratégie d'adaptation. Cette action a commencé avec un séminaire régional avec les Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions et des Risques Industriels qui a réuni 350 participants.

Accompagner les PME industrielles dans l'établissement d'un plan d'adaptation

L'Ademe a conçu une méthode de diagnostic de vulnérabilité adaptée aux besoins des PME et en a confié le déploiement à BPIFrance. Avec le concours de la DREETS et de la DREAL, BPIFrance conduit une démarche de commercialisation renforcée du dispositif auprès des entreprises ayant les enjeux d'adaptation les plus forts.

Accompagner les plus gros consommateurs d'eau vers la sobriété hydrique

Depuis 2020, la DREAL mène une action au niveau régional sur la sobriété hydrique des sites industriels, en prescrivant aux gros préleveurs des études technico-économiques visant à réduire de 10% leur consommation d'eau à horizon 2030. Ces plans, établis par les entreprises elle-même, peuvent ensuite candidater aux aides des Agences de l'Eau pour en faciliter l'équation économique.

Identifier les interactions entre les services de l'Etat et les industriels

Les services de l'Etat ont engagé dès 2024 une expérimentation sur l'accompagnement des plans d'adaptation des industriels. En Hauts-de-France, Aluminium Dunkerque fait ainsi l'objet d'un soutien renforcé. Celui-ci doit permettre d'alimenter un guide pas-à-pas préparé par l'Ademe ainsi qu'un retour d'expérience sur les enjeux pour les services de l'Etat

FACILITER L'INTEGRATION DES ENJEUX D'ADAPTATION PAR LES PME/ETI

L'ACTION

Le contexte et les enjeux

Le changement climatique accroît les risques qui génèrent des dommages économiques affectant les entreprises. Ces dommages sont particulièrement prégnants dans certains secteurs industriels à l'outil de production coûteux et fragile. L'adaptation à ces dommages futurs est particulièrement difficile pour les PME qui n'en ont pas toujours les ressources.

Description de l'action

Identification de PME et ETI de secteurs et territoires prioritaires en termes d'enjeux d'adaptation avec le concours de la DREETS et la DREAL, puis orientation vers le diag'adaptation conçu par l'ADEME et opéré par BPIFrance.

Les leviers d'actions correspondants dans la planification écologique

Continuité des activités économiques locales

Les étapes clef de réalisation

- 1/ Recensement des PME industrielles prioritaires
- 2/ Présentation du diagnostic aux entreprises retenues
- 3/ Accompagnement des PME intéressées

LE PILOTAGE

Le porteur

BPIFrance

Les partenaires

Ademe, DREETS, DREAL

Le public cible

PME industrielles

LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE

Indicateurs de suivi ou critères de réussite

% des PME sélectionnées accompagnées

Moyens humains

Financement

3k€ H.T. par entreprise

Calendrier

SENSIBILISER LES SITES LES PLUS EXPOSES AUX ENJEUX D'ADAPTATION

L'ACTION

Le contexte et les enjeux

Le changement climatique accroît les risques qui génèrent des dommages économiques affectant les entreprises. Ces dommages sont particulièrement prégnants dans certains secteurs industriels à l'outil de production coûteux et fragile. Pourtant, peu de sites disposent d'un plan d'adaptation.

Description de l'action

Identification et sensibilisation des sites industriels les plus exposés au changement climatique.

Les leviers d'actions correspondants dans la planification écologique

Continuité des activités économiques locales

Les étapes clef de réalisation

- 1/ Recensement des sites industriels prioritaires
- 2/ Conduite d'actions de sensibilisation dédiées

LE PILOTAGE

Le porteur

DREETS

Les partenaires

DREAL, Ademe

Le public cible

Sites industriels

LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE

Indicateurs de suivi ou critères de réussite

% des entreprises identifiées sensibilisées

...

...

...

ACCOMPAGNEMENT DES INDUSTRIELS LES PLUS GROS CONSOMMATEURS D'EAU VERS LA SOBRIETE HYDRIQUE

L'ACTION

Le contexte et les enjeux

Depuis 2017, la région Hauts-de-France connaît chaque été des périodes de sécheresse plus ou moins prononcées selon les départements et les bassins versants. Ces périodes sont caractérisées par la signature par le préfet de département d'arrêtés de restrictions temporaires des usages de l'eau proposés par les services des Directions Départementales des Territoires (et de la Mer). Face à la diminution de la ressource en eau, il est indispensable que chaque usager prenne sa part dans l'effort de réduction nécessaire des prélèvements, que ceux-ci s'effectuent dans les masses d'eaux souterraines (via un forage privé ou via un réseau de distribution public) ou dans les eaux de surface. Les ICPE font partie de ces usagers.

Description de l'action

Depuis 2020, l'inspection des installations classées mène une action pluriannuelle de réduction des prélèvements des ICPE grosses consommatrices d'eau, soit environ 250 sites.

Les étapes clef de réalisation

L'action est menée en deux phases :

Phase 1 : La réduction de la limite maximale de consommation au regard des prélèvements réels depuis au moins 5 ans. La réalisation d'une étude technico-économique (ETE) sous 9 mois afin d'identifier les actions ou mesures qui pourraient être mises en place pour diminuer le niveau actuel des prélèvements. La détermination d'un plan d'actions « sécheresse » qui détaille les mesures que l'exploitant sera en mesure de mettre en place en cas de passage en vigilance renforcée, alerte ou en alerte renforcée sécheresse pour atteindre les objectifs de l'arrêté sécheresse.

Phase 2 : Instruction des ETE par l'inspection ICPE ; Prescription par APC de l'objectif de réduction de la consommation.

LE PILOTAGE

Le porteur

Les partenaires

Le public cible

DREAL

Agence de l'eau (indirectement, en fournissant des aides)

Sites ICPE grands consommateurs d'eau (>50 000 m³ par an)

LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE

Indicateurs de suivi ou critères de réussite

Nombre de sites réalisés en Phase 1 / Diminution des volumes autorisés en Phase 1 / Nombre de sites réalisés en Phase 2 / Diminution des volumes autorisés en Phase 2 : objectif -10 % du volume autorisé

Financement

Pas de financement propre de l'action DREAL

Les industriels peuvent bénéficier d'aides des agences de l'eau pour les projets de réutilisation

Calendrier

Objectif fin de phase 1 : Début 2027

Objectif fin de phase 2 : 2030



IDENTIFIER LES INTERACTIONS ENTRE SERVICES DE L'ETAT ET INDUSTRIELS

L'ACTION

L'adaptation au changement climatique sollicite l'expertise et l'action de nombreux partenaires publics.

Réalisation d'une analyse de risques autour de l'outil de production et de la chaîne d'approvisionnement et mise en place d'un plan d'action, en identifiant les enjeux pour les services de l'Etat.

Les leviers d'actions correspondants dans la planification écologique

Les étapes clef de réalisation

- 1/ Accompagnement dans l'élaboration d'un plan d'adaptation
- 2/ Etablissement d'un guide pas-à-pas à destination des entreprises
- 3/ Etablissement d'un retour d'expérience à destination des administrations concernées

LE PILOTAGE

Le porteur

DGE DREETS

Les partenaires

Ademe, DGE, DGITM, DREETS, DREAL, DDTM, GPMD

Le public cible

Industriels et services de l'Etat

LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE

Indicateurs de suivi ou critères de réussite

Réalisation des retours d'expérience internes et externes

...

...

...



ÉCOLES, QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE ET ADAPTATION



L'IREV agit dans trois domaines principaux :

- L'animation du réseau des professionnels de la Politique de la ville en Hauts-de-France via des événements réguliers, rencontres de réseau, mais aussi la valorisation des savoir-faire et l'organisation d'échanges d'expériences ;
- La montée en qualification des acteurs dans les quartiers grâce à des cycles de qualification, journées régionales, Pop-Ups, Masterclass citoyenne ;
- La capitalisation et la diffusion de savoirs et d'expériences inspirantes et innovantes dans les territoires (via les publications, le centre de documentation, les actualités web et la lettre d'information).

L'IREV est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui rassemble différents partenaires de la Politique de la ville en Hauts-de-France. Il est présidé alternativement chaque année par un représentant du Conseil régional et un représentant de l'Etat. Le président de l'IREV est Antoine SILLANI, Vice-Président de la Région Hauts-de-France et Jean-Gabriel DELACROY, SGAR Hauts-de-France est Vice-président du GIP.

Les membres du GIP sont depuis 2015 répartis en trois collèges :

- Le collège des membres fondateurs est composé des représentants de l'Etat et du Conseil régional Hauts-de-France ;
- Le collège des EPCI est composé (Mars 2025) de 14 communautés d'agglomération, d'une communauté de communes, de 3 villes, de la Communauté Urbaine de Dunkerque et de la Métropole Européenne de Lille ;
- Le collège des membres associés rassemble l'Union Régionale pour l'Habitat Hauts-de-France, la Caisse des Dépôts, le Conseil départemental du Nord et le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.



Au service des transitions, le programme se décline sur 2025 et 2026 par 3 actions :

Ecoles en transition :

Et si l'école devenait un moteur de la transition écologique dans les quartiers ? Rénover les bâtiments, végétaliser les cours, encourager les mobilités douces, sensibiliser à l'environnement... Les enjeux sont aussi multiples que variés. L'IREV, en partenariat avec la Banque des Territoires, lance un cycle de qualification pour accompagner l'émergence de projets "Ecoles en transition" basés sur des coopérations renforcées, et adaptés aux spécificités de chaque territoire.

Plus d'informations :

<https://www.irev.fr/thematiques/transitions/cycle-de-qualification-ecoles-en-transition>

Cycle de qualification Transitions et Contrat de ville :

Le cycle vise à accompagner les territoires dans les déclinaisons des axes transitions des contrats de ville et leur articulation aux autres outils contractuels du territoire (PCAET, PAT, PDM) en abordant :

- La transition écologique de manière systémique pour s'appropriier les notions, ainsi que les enjeux de la Politique de la ville,
- La question du cadre de vie et des problématiques climat-air-énergie et leurs déclinaisons en quartiers prioritaires,

- Les politiques d'alimentation durable, les besoins et la contribution possible des QPV sur ce sujet,
- Les leviers de la Mobilité durable en QPV.

Plus d'informations :

<https://www.irev.fr/thematiques/transitions/cycle-de-qualification-transitions-et-contrat-de-ville>

Visite d'une école à Lille





Rencontre régionale Mobilités durables et partage de l'espace public :

La rencontre Mobilités durables et partage de l'espace public dans les QPV abordera, en 2026, la problématique : Comment rendre les politiques de mobilités durables efficaces dans les QPV et tendre vers un espace public apaisé et accessible à tous ? Alors que les débats nationaux sur les politiques de mobilités vont toucher pleinement les questions de transition juste et d'impact pour les populations vulnérables, alors que le partage de l'espace public est un réel enjeu pour apporter plus de sécurité et de bien-être dans les quartiers prioritaires tout en rendant le cadre de vie plus appropriable par tous et toutes, où en sont toutes ces questions dans les Hauts-de-France ? Comment les professionnels et élus agissent-ils pour adapter les politiques publiques à ces enjeux, en particulier à l'égard des enfants et des jeunes ?

Plus d'informations sur les travaux en cours sur ce sujet :

<https://www.irev.fr/thematiques/transitions/mobilites-durables/mobilites-durables-et-partage-de-lespace-public>

En complément de ces rencontres, l'IREV propose des ressources nombreuses sur différents sujets qui peuvent servir les politiques de transition écologique : La gestion urbaine et sociale de proximité, les questions d'égalités et d'espace public, l'activité physique en faveur de la santé dans les QPV, le déploiement des politiques contractuelles

(Contrat de ville) et de programmes en faveur des QPV (Renouvellement urbain, Cités éducatives...)

Le programme 2026 sera élaboré avec les membres du GIP (Etat, Région, collectivités adhérentes, Banque des territoires) à partir de septembre 2025 pour se concrétiser par un vote en Assemblée Générale (novembre 25). Les collectivités pilotes des Contrats de ville (EPCI et/ou Communes) sont invitées à coconstruire ce programme en faisant part de leurs priorités sous réserve de leur adhésion au GIP IREV.

Pôle Gisèle Halimi - Valenciennes



CYCLE DE QUALIFICATION ECOLE EN TRANSITION

L'ACTION

Le contexte et les enjeux

Face au défi climatique, la rénovation des écoles devient cruciale pour les communes. Les enjeux sont multiples : économies d'énergie, îlots de fraîcheurs, mobilités douces, santé et bien-être des élèves et des équipes enseignantes, biodiversité, etc.

Dans des QPV où les problématiques sont souvent multiples, la rénovation du bâti scolaire est un levier pour démultiplier les résultats sur le quotidien des habitants. Ainsi, une telle démarche questionne l'aménagement de la cour et des abords, la mobilité, ou l'ouverture de l'école sur le quartier.

Description de l'action

Un premier cycle de qualification conduit en partenariat avec la Banque des Territoires s'achève fin 2025. Il a concerné une trentaine de professionnels des territoires de Saint Quentin, de Loos, de Condé sur l'Escaut et de Berck. Le document de synthèse réalisé en janvier 2026 sera diffusé largement auprès des acteurs locaux afin d'inspirer d'autres démarches (webinaire, articles...). Une étude exploratoire sur les cours d'école végétalisées dans les QPV des Hauts-de-France, réalisée par un cabinet externe à l'IREV fin 2025, fera l'objet d'un travail de valorisation début 2026. L'objectif est ainsi d'en faire un outil d'aide à la décision pour les acteurs locaux qui souhaitent engager des travaux de désimperméabilisation et de végétalisation de leurs cours d'école. Il est enfin prévu de poursuivre les travaux engagés en 2026/27 avec la réalisation d'un nouveau cycle.

Les leviers d'actions correspondants dans la planification écologique

Rénovation des écoles, végétalisation

Les étapes clef de réalisation

Animation régionale autour des outils développés en 2025 (webinaires, participation à des événements)
4 journées en présentiel pour le cycle de qualification (deuxième semestre 2026 et 2027).

LE PILOTAGE

Le porteur

IREV

Les partenaires

Etat, Région, Banque des Territoires

Le public cible

Equipe projet composée des services villes/EPCI : services Politique de la ville, développement durable, écoles, bâtiments, mobilités des EPCI et communes

LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE

Indicateurs de suivi ou critères de réussite : Nombre de territoires concernés, de professionnels touchés, production de feuille de route par territoire.

Nombre de participants

Moyens humains

Interne à l'IREV

Financement

Sous réserve du financement Caisse des dépôts

Calendrier

2026 - 2027



CYCLE DE QUALIFICATION TRANSITION ET CONTRAT DE VILLE

L'ACTION

Le contexte et les enjeux

Les contrats de ville Quartiers 2030 ont été signés en 2024. Pour une durée de 6 ans, ils définissent les modalités d'actions dans les QPV.

Le contrat de ville a besoin d'une articulation avec les politiques de transition écologique pour que les habitants puissent accéder à ces politiques et pour que les actions menées dans le cadre du contrat de ville soient liées aux problématiques de développement durable.

Un 1^{er} cycle de qualification Transitions et Contrat de ville s'est déployé en 2024 avec 4 territoires. Fort de cette expérience, l'IREV propose la tenue d'un second cycle ouvert à une trentaine de participants issus des rangs de la Politique de la ville et du développement durable et des partenaires techniques de l'Etat et de la Région.

Les leviers d'actions correspondants dans la planification écologique

Outils contractuels des EPCI : PCAET, PAT, PdM, Contrat de ville.

Description de l'action

Le cycle vise à accompagner les territoires (EPCI) dans les déclinaisons des axes transitions des contrats de ville et de l'articulation aux autres outils contractuels du territoire (PCAET, PAT, PDM).

Le cycle aborde :

- La transition écologique de manière systémique pour s'approprier les notions, ainsi que les enjeux de la Politique de la ville,
- La question du cadre de vie et des problématiques climat-air-énergie et leurs déclinaisons en quartiers prioritaires,
- Les politiques d'alimentation durable, les besoins et la contribution possible des QPV sur ce sujet,
- Les leviers de la Mobilité durable en QPV.

Les étapes clef de réalisation

4 journées en présentiel

LE PILOTAGE

Le porteur

IREV

Les partenaires

Etat, Région, Banque des Territoires

Le public cible

Professionnels de la Politique de la ville et du développement durable dans les EPCI.

LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE

Indicateurs de suivi ou critères de réussite : Nombre de territoires concernés, de professionnels touchés, production de feuille de route par territoire.

Nbr de participants

Moyens humains

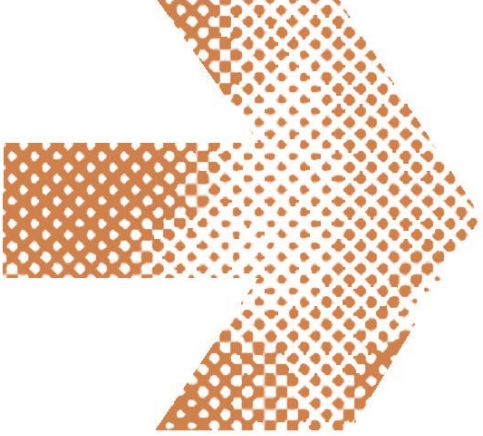
Interne à l'IREV

Financement

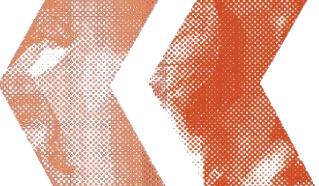
Mission socle de l'IREV (Etat et région) + complément à apporter par un partenaire

Calendrier

Avril à septembre 2026



INFRASTRUCTURES ET ADAPTATION



LA RESILIENCE DES INFRASTRUCTURES CONDITIONNE LA MOBILITE REGIONALE ET LA CONTINUITE LOGISTIQUE NATIONALE ET EUROPEENNE.

La région Hauts-de-France dispose d'un réseau d'infrastructures dense et stratégique, du fait de :

- Sa position de carrefour européen ;
- L'importance de ses ports et du ferroviaire pour les échanges internationaux ;
- Sa forte densité urbaine, industrielle et logistique.

Elle constitue un carrefour majeur de mobilité et de logistique entre :

- La France et le Benelux ;
- L'Europe du Nord et les grands ports maritimes ;
- Les bassins de consommation d'Île-de-France, de Normandie et du Nord-Ouest européen.

Le territoire concentre :

- Des corridors de fret européens (Rail Freight Corridor Nord-Mer du Nord) ;
- Des ports majeurs (Dunkerque, Calais, Boulogne) ;
- Des axes autoroutiers structurants ;
- Des nœuds ferroviaires nationaux (Lille, Amiens).

Les infrastructures de transport des Hauts-de-France constituent :

- Un **système vital** pour la logistique nationale,
- Un **point de passage continental stratégique**,
- Un **outil économique central** pour l'industrie et l'emploi,
- Un réseau exposé à des **aléas climatiques croissants** (chaleurs, pluies extrêmes, submersion, ruissellement).

Pour toute analyse d'adaptation, cette **importance stratégique** permet d'identifier :

- Les infrastructures dont la continuité est impérative (ports, autoroutes, corridors ferroviaires),
- Les nœuds logistiques qu'il faut protéger en priorité,
- Les zones où la résilience doit être renforcée en premier.

Réseau routier : un maillage très dense et fortement circulé

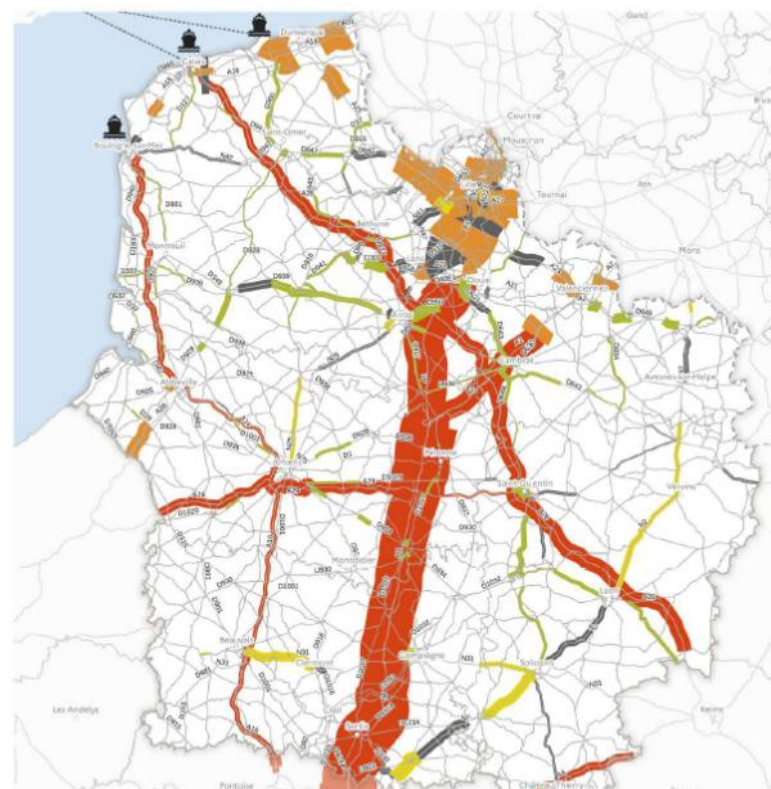
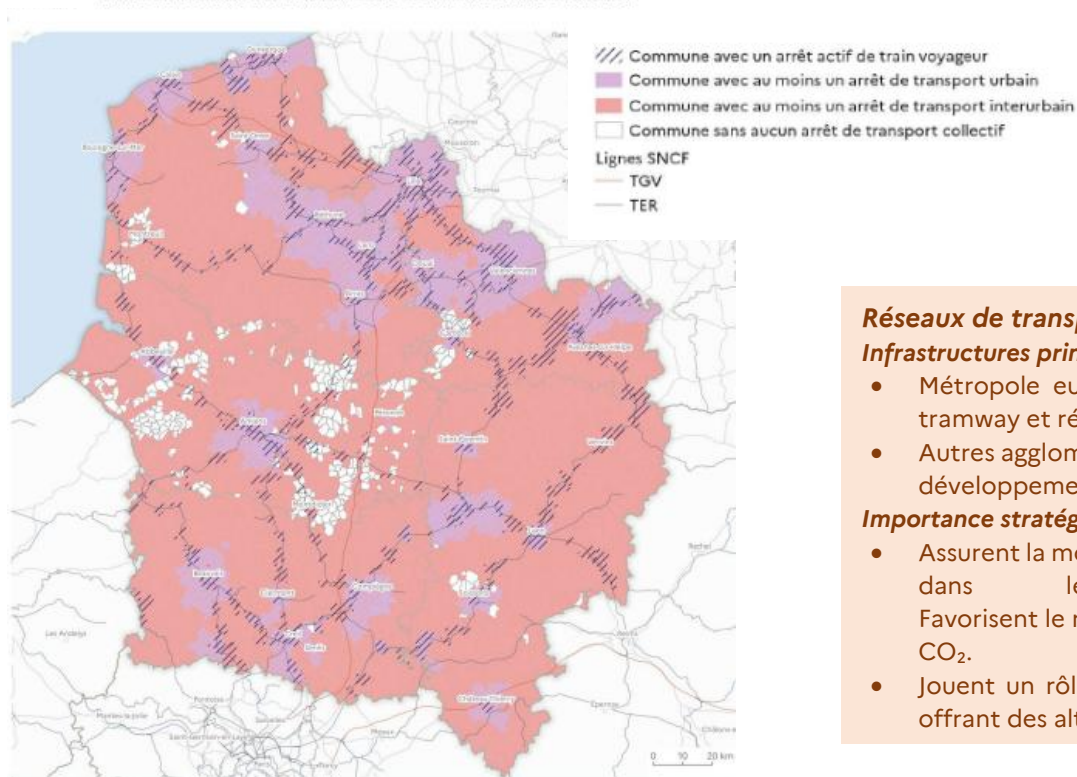
Infrastructures principales

Grands axes autoroutiers radiaux et transversaux ; Réseau départemental particulièrement étendu, notamment dans le Pas-de-Calais et la Somme et réseau communal dense desservant les villages, bourgs et zones périurbaines.

Importance stratégique

- Plateforme logistique majeure reliant ports, entrepôts, plateformes multimodales ;
- Poids lourd du transport : très forte proportion de poids lourds, notamment vers Calais/Dunkerque ;
- Mobilité quotidienne : déplacements domicile-travail concentrés dans l'arc Lille–Lens–Douai–Valenciennes ;
- Axe vital pour l'acheminement des produits industriels (automobile, métallurgie, agroalimentaire) ;
- Réseau secondaire indispensable pour la desserte locale, l'accès aux services publics, les activités agricoles et la continuité territoriale

TYPE DE DESSERTE EN TRANSPORTS COLLECTIFS PAR COMMUNE



Réseaux de transport collectif urbains : métro, tram, bus

Infrastructures principales

- Métropole européenne de Lille : deux lignes de métro automatique, lignes de tramway et réseau de bus urbain et suburbain dense ;
- Autres agglomérations : réseaux de bus structurants, lignes de tramway ou BHNS en développement (Amiens, Valenciennes, Dunkerque).

Importance stratégique

- Assurent la mobilité quotidienne de centaines de milliers de personnes, notamment dans les zones à forte densité urbaine. Favorisent le report modal et la réduction du trafic automobile et des émissions de CO₂.
- Jouent un rôle essentiel en cas de perturbation des axes routiers principaux, en offrant des alternatives de transport.

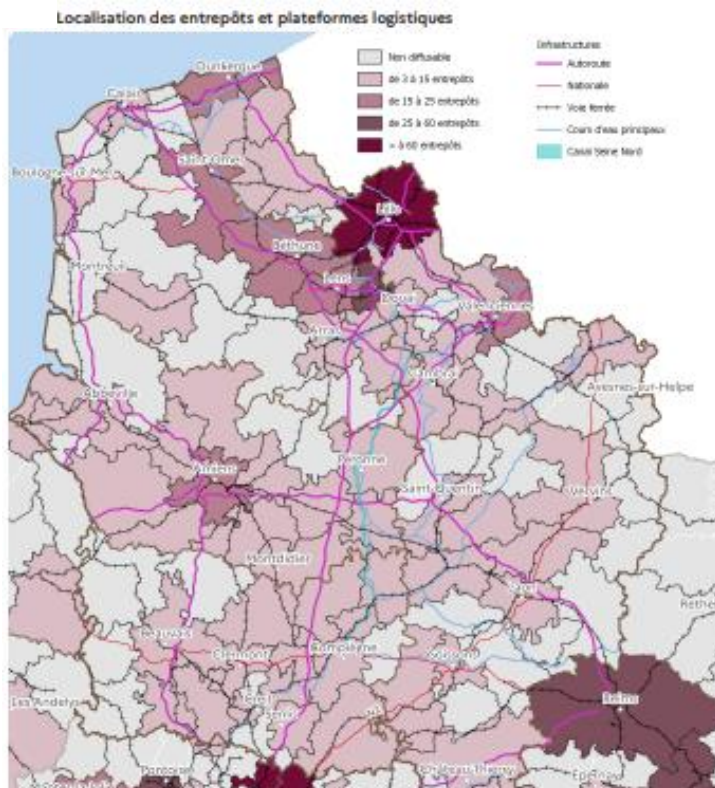
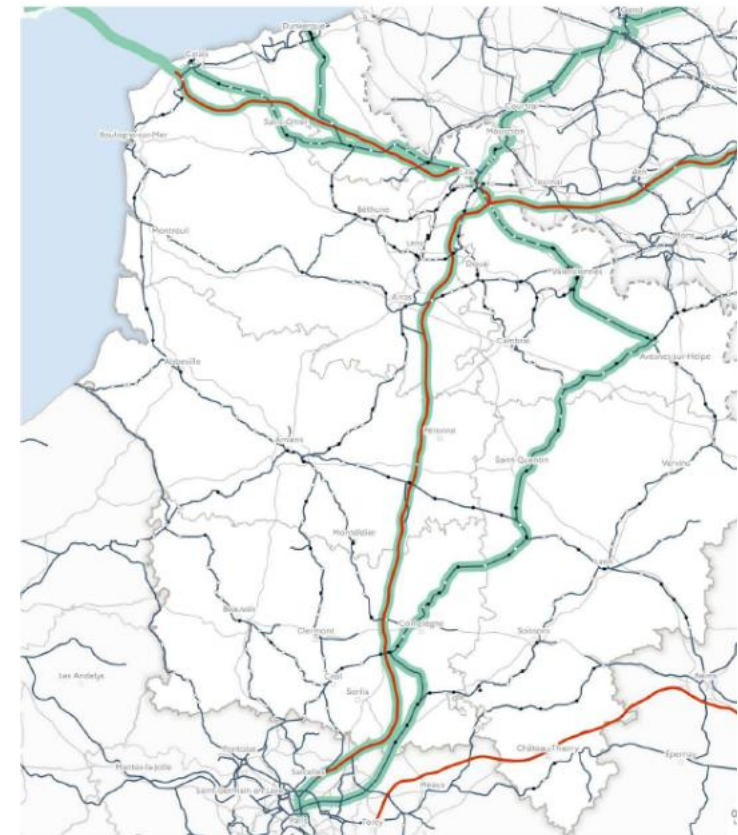
Réseau ferroviaire : fort trafic voyageurs et rôle clé pour le fret européen

Infrastructures principales

- **Nœud ferroviaire de Lille** : connexion nationales (TGV Paris), internationales (Belgique, Londres via Eurostar), et régionales (TER très denses).
- Réseau fret dense : connexion directe aux terminaux portuaires de Dunkerque et Calais ainsi qu'aux corridors transfrontaliers vers la Belgique et le Benelux, permettant un transport continu de marchandises industrielles, conteneurs et matières premières.

Importance stratégique

- **Mobilité quotidienne majeure** : réseau TER parmi les plus utilisés de France.
- **Plateforme fret** essentielle pour corridor européen Mer du Nord – Méditerranée avec une connectivité transfrontalière vers la Belgique et le Benelux, supportant le transport combiné rail-route.
- Rôle dans le **report modal** : réduction du poids du transport routier et optimisation de la logistique régionale et européenne.
- **Résilience du système logistique** : offre des alternatives fiables en cas de perturbation d'autres modes ou axes, garantissant la continuité des flux de fret et des déplacements.



Aéroports : rôle régional et logistique spécialisé

- **Lille-Lesquin** : premier aéroport régional du Nord, trafic voyageurs et fret express.
- **Beauvais-Tillé** : plate-forme importante pour les vols low-cost européens.
- **Liens logistiques** structurants pour les entreprises régionales.

Plateformes multimodales et zones logistiques

- Plateformes logistiques majeures : Dourges (Delta 3), Lille, Dunkerque, Valenciennes.
- Zones industrielles à haute dépendance au transport : automobile, agroalimentaire, métallurgie, énergie.

Importance stratégique

- Permettent la **massification des flux** et l'efficacité logistique régionale.
- Sont des nœuds essentiels en cas de réorientation des flux lors d'événements climatiques extrêmes.

Voies navigables : un réseau dense, en transition vers le grand gabarit

Infrastructures

- Réseau fluvial important (canal Dunkerque–Escaut, Oise canalisée, canal du Nord).
- **Projet Canal Seine-Nord Europe** (en cours) : liaison fluviale à grand gabarit Paris - Benelux.

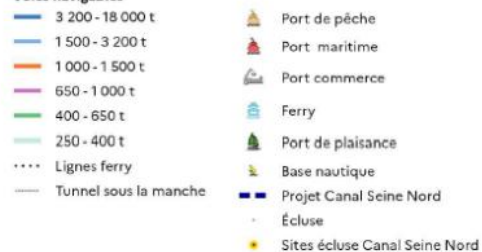
Importance stratégique

- Axe essentiel pour le **transport massifié bas carbone**, notamment matériaux, vrac, céréales.
- Relie le port de Dunkerque aux grands réseaux fluviaux européens.
- Le Canal Seine-Nord Europe fera de la région un **pivot logistique multimodal** stratégique.

INFRASTRUCTURES FLUVIALES ET MARITIMES



Voies navigables



□ Limite régionale
 □ Limite départementale
 --- Frontière nationale



Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDCEE/PAD
 Données sources :
 Fonds de plan :
 © IGN ADMIN EXPRESS +
 © IGN ROUTE 500 +
 © IGN BD Carthage +
 Réf. : 22-099-L (29/03/2023)

Ports et logistique maritime : critiques pour la France et l'Europe

Ports majeurs

- **Dunkerque** : 3e port maritime français, hub industriel et énergétique.
- **Calais** : premier port transmanche pour les voyageurs et un des premiers d'Europe pour les camions.
- **Boulogne-sur-Mer** : premier port de pêche français et pôle agroalimentaire majeur.

Importance stratégique

- Point d'entrée/sortie essentiel pour :
- Le fret transmanche,
- Le commerce industriel et énergétique,
- La pêche et la transformation alimentaire.
- Rôle clé dans la résilience de la chaîne logistique nationale en cas de perturbation d'autres axes.



VULNERABILITES CLIMATIQUES CONSTATEES OU PLAUSIBLES

Inondations et ruissellement

- Sensibilité élevée dans les zones littorales, vallées (Somme, Oise), zones urbaines denses.
- Voiries communales et départementales souvent les plus exposées.

Chaleurs extrêmes

- Dilatation des rails,
- Déformation des chaussées,
- Fragilité des équipements électriques ferroviaires.

Retrait-gonflement des argiles

- Tassements différentiels
- Affaissement
- Fissures

Tempêtes et submersions

- Littoral particulièrement exposé.
- Impacts potentiels sur les accès portuaires et certaines lignes ferroviaires proches du littoral

Évolution des régimes de pluie

- Risques accrus de saturation hydraulique de certains accotements, fossés, ouvrages d'art.

Feux de forêt

- Massifs boisés
- Détérioration accotements
- Détérioration des équipements électriques
- Chute d'arbres



ÉTAT DES DEMARCHES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (ACC)

Pour qualifier l'état des démarches d'adaptation au changement climatique dans les Hauts-de-France, il est utile de distinguer plusieurs catégories de gestionnaires : les gestionnaires des réseaux structurants, les départements et gestionnaires secondaires, et enfin les petits gestionnaires ou réseaux communaux.

Grands gestionnaires d'infrastructures structurantes

Les grands gestionnaires, tels que l'État (DGITM), SNCF Réseau, VNF ou le GPM Dunkerque, sont déjà engagés dans des démarches ACC avancées, s'appuyant sur des méthodes structurées comme **la méthode ASAIT du Cerema**. Cette approche systémique permet de considérer les infrastructures dans leur ensemble, d'identifier les aléas climatiques, d'évaluer l'exposition et la vulnérabilité des infrastructures et de guider les mesures d'adaptation. Les études Cerema offrent également un cadre pour intégrer les nouvelles connaissances climatiques, ajuster les standards techniques, et capitaliser sur les retours d'expérience.

- **Réseau routier national** : La DGITM conduit une étude de vulnérabilité sur l'ensemble du réseau, identifiant les infrastructures critiques, les zones les plus exposées et proposant des mesures combinant prévention, entretien et renouvellement adapté. Les résultats servent à inspirer

d'autres gestionnaires et à enrichir les normes et standards de conception.

- **SNCF Réseau** : Les programmes ACC incluent la gestion de la chaleur, des vents et de l'hydrologie, ainsi que des procédures opérationnelles spécifiques, telles que les ralentissements et la surveillance renforcée. Des études locales, notamment sur la LGV Lille-Paris, permettent de prioriser les actions et de guider les interventions régionales.
- **VNF** : La gestion hydraulique des canaux est adaptée aux variations climatiques, et des travaux de modernisation des écluses et ouvrages contribuent à la résilience du réseau fluvial. Les études nationales évaluent la vulnérabilité et la résilience des infrastructures fluviales sous gestion de VNF.
- **GPM Dunkerque** : Une étude complète de vulnérabilité climatique a permis d'identifier les points critiques pour la submersion marine, les inondations, les vagues de chaleur et les tempêtes. Un plan d'adaptation est en cours, structuré autour de trois axes : adaptation de l'entretien et de la surveillance, adaptation de l'exploitation et des fonctionnalités, et adaptation des actifs.

Ces démarches montrent que les gestionnaires structurants disposent d'une base solide et de méthodes éprouvées pour renforcer la résilience de leurs infrastructures.



Départements et gestionnaires du réseau secondaire

Certains départements ont déjà engagé les premières démarches d'études ACC, comme le Nord qui réalise des analyses territoriales ciblées pour prioriser les actions selon les aléas identifiés. Cependant, ces initiatives ne sont pas encore généralisées à l'ensemble des conseils départementaux et gestionnaires secondaires.

Même là où aucune étude formalisée n'a été lancée, les pratiques d'entretien et de gestion intègrent souvent, de manière implicite, des principes compatibles avec l'adaptation aux aléas climatiques.

Ces pratiques concernent notamment :

- La gestion de l'eau et la prévention des inondations ;
- L'entretien des ouvrages hydrauliques ;
- La prise en compte des événements extrêmes dans la maintenance courante.

Ainsi, bien que certaines actions existent déjà, leur identification et leur structuration restent à développer pour construire une démarche coordonnée et systématique. Les outils méthodologiques proposés par le Cerema peuvent faciliter cette transition.

Gestionnaires des réseaux routiers locaux

Pour les gestionnaires des réseaux locaux, le développement des démarches ACC reste à structurer.

Les leviers principaux incluent :

- L'accompagnement technique et méthodologique, notamment via les guides et fiches pratiques du Cerema ;
- L'intégration de l'ACC dans la planification et la maintenance courante ;
- **La mutualisation des retours d'expérience à travers les DREAL, Cerema, ingénieries publiques disponibles.**

Le renforcement des capacités de ces gestionnaires représente une **opportunité majeure** pour améliorer la résilience globale du territoire et assurer la continuité des services locaux face aux aléas climatiques.

Transports collectifs

Peu de démarches ACC formalisées ont été relevées à ce stade dans le secteur des transports collectifs, mais certains exemples montrent qu'elles peuvent être mises en œuvre.

La Métropole Européenne de Lille illustre un cas concret : un diagnostic a permis d'identifier les principaux aléas affectant le réseau (retrait-gonflement des argiles, inondations, canicule et îlots de chaleur) et des mesures d'adaptation ont été engagées, telles que :

- Mise à jour régulière du diagnostic et cartographie des zones sensibles ;
- Adaptation du confort thermique du matériel roulant (climatisation et systèmes de rafraîchissement) ;
- Intégration de l'ACC dès la conception des nouvelles lignes de tramway et BHNS, incluant prévention des inondations, adaptation aux sols argileux, développement d'îlots de fraîcheur et choix de matériaux durables.



CONCLUSIONS ET ACTIONS RECOMMANDEES

Les Hauts-de-France disposent déjà de nombreuses initiatives ACC solides : les grands gestionnaires structurants formalisent des démarches avancées, certains départements ont initié des analyses territoriales ciblées, et la Métropole Européenne de Lille intègre l'ACC dans les transports collectifs. Pour renforcer cette dynamique, plusieurs actions peuvent être envisagées :

1. Renforcer l'accompagnement et les outils méthodologiques pour les départements et les réseaux secondaires, en s'appuyant sur la méthode ASAIT et les guides Cerema.
2. Mutualiser les retours d'expérience et les bonnes pratiques entre gestionnaires structurants, départements et communes.
3. Prioriser les infrastructures et zones critiques pour concentrer les actions d'adaptation là où elles auront le plus d'impact.
4. Intégrer systématiquement l'ACC dans la conception des nouvelles infrastructures et dans les programmes de maintenance existants.

Ces actions permettront d'assurer une résilience renforcée des infrastructures régionales, tout en capitalisant sur les démarches déjà engagées et sur les méthodes éprouvées du Cerema.



SPORT ET ADAPTATION



Les sports de nature, pratiqués dans des espaces partagés et exposés aux aléas climatiques et aux pressions sur la biodiversité, représentent un levier clé de transition écologique pour les politiques publiques du sport.

L'instruction ministérielle de 2011 reste la référence, et leur intégration dans les enjeux actuels — santé, tourisme, emploi, préservation des écosystèmes — en fait une priorité régionale.

La DRAJES Hauts-de-France pilote cette dynamique en animant un réseau pluriel (collectivités, associations, universités, SDJES) pour :

- Garantir un accès durable aux sites de pratique,
- Sensibiliser les pratiquants à la protection des milieux,
- Structurer une offre territoriale qualitative, via des outils comme Outdoorvision et le DTA® (Diagnostic Territorial Approfondi) pour les intercommunalités.

En lien avec le Pôle Ressources National Transition Ecologique Sports de Nature (PRN TE SN), elle fédère les acteurs autour d'actions concrètes (CDESI, projets territoriaux), la conférence régionale du sport (CRdS) soutient et participe à la feuille de route régionale.

L'objectif : concilier pratique sportive, préservation des écosystèmes et territorialisation de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (mesure 18) dont la DRAJES est cheffe de file, en faisant des sports de nature un levier de la transition écologique en Hauts-de-France.

La gouvernance du sport s'engage activement dans la réduction de l'empreinte environnementale de ses équipements. Les infrastructures énergivores, comme les piscines ou les patinoires, sont soumises au décret tertiaire et bénéficient d'un accompagnement financier ciblé.

L'Agence nationale du Sport (AnS) a ainsi mobilisé des crédits du plan de relance (2022-2024) pour soutenir les maîtres d'ouvrage dans leurs démarches d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ces critères resteront prioritaires en 2026. Pour affiner ses interventions, l'AnS lance une étude nationale avec le CEREMA et ACTEE, centrée sur la consommation énergétique des grands équipements.

Ce sujet, s'intégrera dans la feuille de route régionale du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) et celle de la déclinaison territoriale de la SNB.

ACCOMPAGNER LES GESTIONNAIRES DES SITES DE PRATIQUE A MIEUX CONNAITRE LES FLUX LIES AUX ACTIVITES « ROULER, COURIR ET MARCHER » DANS LES ESPACES NATURELS

L'ACTION

Le contexte et les enjeux

La pratique d'activités physiques et sportives est un moyen reconnu pour maintenir la population en bonne santé et pour contribuer aux traitements de personnes atteintes de pathologies chroniques. La pratique dans le milieu naturel apporte des bienfaits supérieurs pour la santé qu'une pratique en milieu fermé. Pour cela, le Ministère des sports et ses services travaillent à l'augmentation de la pratique sportive régulière. Les milieux naturels sont fragiles et sous pression, la biodiversité se dégrade. Le réchauffement climatique transforme cet équilibre. Développer les pratiques sportives pour toutes et tous dans le respect de la préservation de la biodiversité impose une adaptation de leur organisation et structuration dans les territoires sur la base d'une meilleure connaissance des flux.

Description de l'action

La DRAJES et les SDJES des Hauts de France accompagnent la structuration de l'offre sportive dans les territoires en mobilisant Outdoorvision, outil d'analyse des flux de fréquentation dans les espaces naturels. Sur la base des traces GPX générées par les sportifs utilisant des outils connectés, observer les trajets, flux, zones de départs et d'arrivées, par période... (21 millions de traces agrégées dans outdoorvision, générées par les outils connectés des pratiquants) permet d'objectiver la fréquentation des espaces et donc de mieux la réguler. La DRAJES avec le PRN TE SN accompagnera le déploiement de cet outil auprès des professionnels des Hauts de France (Associations, Collectivités, Institutions). Au-delà de cet accompagnement, des actions de communication et de sensibilisation du public pourront être mises en œuvre, s'articulant avec les projets de territoire. À ce jour : les parcs naturels régionaux avec la fédération des parcs ont accès à cette plateforme, le conseil départemental du Nord, la Mission du Bassin Minier et quelques EPCI. L'objectif est une meilleure connaissance et articulation entre usages sportifs et loisirs et sites à enjeux

Les leviers d'actions correspondants dans la planification écologique

Adaptation

Les étapes clef de réalisation

- ❖ Une formation à l'analyse des données et à la définition de mesures d'aménagement est programmée le mercredi 13 février 2025.
- ❖ Formation avec les EPCI du département du Nord programmée le 03 mars 2026
- ❖ A terme, mise en place d'un club utilisateur pour partager les données et les méthodes d'analyses et pouvoir produire des rapports objectivés à croiser avec les données Suricate et celles issues du secteur de l'environnement
- ❖ Stratégie de communication pour encourager les pratiquants à partager leur trace

LE PILOTAGE

Le porteur

DRAJES

Les partenaires

Conseils départementaux, CDESI, EPCI, Ligues
Vélo, Athlétisme, Randonnée

Le public cible

Professionnels gestionnaires de sites et sportifs

LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE

Indicateurs de suivi ou critères de réussite

Nombre de comptes créés utilisateurs de la plateforme / Nombre de formations réalisées pour les utilisateurs / Nombre d'utilisation de la plateforme dans les comités de gestion

Moyens humains

0,2 ETP DRAJES, 0,2 ETP SDJES

Financement

DRAJES, Conseils départementaux

Calendrier

2025-2026-2027

L'ACTION

Le contexte et les enjeux

La pratique d'activités physiques et sportives est un moyen reconnu pour maintenir la population en bonne santé et pour contribuer aux traitements de personnes atteintes de pathologies chroniques. La pratique dans le milieu naturel apporte des bienfaits supérieurs pour la santé qu'une pratique en milieu fermé. Pour cela, le Ministère des sports et ses services travaillent à l'augmentation de la pratique sportive régulière. Les milieux naturels sont fragiles et sous pression, la biodiversité se dégrade. Le réchauffement climatique transforme cet équilibre. Développer les pratiques sportives pour toutes et tous dans le respect de la préservation de la biodiversité impose une adaptation des comportements.

Description de l'action

La DRAJES et les SDJES des Hauts de France accompagnent le développement de la pratique d'activités physiques et sportives pour toutes et tous dans tous les territoires. La sensibilisation à la richesse floristique et faunistique en même temps que la fragilité des milieux naturels au travers la pratique sportive est un levier d'actions. « 10.000 jeunes » sur les terrils portée par la Mission Bassin Minier vise à « intégrer » dans un projet d'établissement une approche des terrils (histoire, valeur patrimoniale, biodiversité) par la pratique de sports de nature. Situés à moins de 30 min à pied d'un collège, l'objectif est d'instaurer une pratique de proximité.

Les leviers d'actions correspondants dans la planification écologique

Levier d'adaptation
Préservation des sites naturels et patrimoniaux

Les étapes clef de réalisation

- Construction de l'offre de formation (2024)
- Cartographie proximité collèges-terrils, ACM et Association sportive
- Mise en place d'un comité de pilotage avec les partenaires (juin 2025, sept 2025)
- Déploiement des sessions de sensibilisation
- A venir : déploiement sur le temps de loisirs des jeunes (ACM et mouvement sportif)

LE PILOTAGE

Le porteur

Mission Bassin Minier soutenue par DRAJES Hauts-de-France et inscrite dans les objectifs de l'ERBM

Les partenaires

IA IPR EPS, mouvement sportif (CROS, CDOS, UNSS), SDJES, conseils départementaux

Le public cible

Collégiens des 57 collèges Minier et leurs enseignants, ACM et associations sportives proches d'un terril du Bassin minier

LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE

Indicateurs de suivi ou critères de réussite

Nombre de collèges, nombre d'enseignants, nombre de cycles organisés par les enseignants, nombre de jeunes pratiquants sur les terrils. A la date du 15 décembre 2025 : 12 collèges, 25 enseignants sensibilisés, pas de cycle organisé, finale UNSS sur le terril de Loos en Gohelle 2000 jeunes (10 dec 2025)

Moyens humains

2*0,10 ETP Drajés

Financement

DRAJES HdF

Calendrier

2025 : Janvier Juin Copil 10.000 jeunes sur les terrils, 4 sessions de sensibilisation organisées / Janvier-avril 2026 : accompagner les 1^{ers} cycles, et extension aux ACM
Février 2026 : Copil à programmer

ACCOMPAGNER LES PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS D'EQUIPEMENTS SPORTIFS VERS LA TRANSITION ECOLOGIQUE

L'ACTION

Le contexte et les enjeux

Les équipements sportifs sont concernés par le décret tertiaire. Leur implantation, construction et fonctionnement présentent un impact environnemental. En région, plus de 51% ont plus de 30 ans et n'intègrent pas encore des mesures environnementales. Plus de 350 déclarent être chauffés au fuel. L'accompagnement technique comme financier, doit permettre d'orienter les propriétaires, exploitants et utilisateurs, vers des démarches plus propres et respectueuses.

Description de l'action

L'action débutera par un état des lieux ciblé sur la vétusté des équipements en région, leurs modes de chauffage ainsi que les améliorations énergétiques nécessaires.

Positionnement de la DRAJES en qualité de conseils au maître d'ouvrage notamment pour optimiser leurs investissements et limiter l'artificialisation des sols.

Partage de bonnes pratiques et mise en réseau.

Enfin, un accompagnement financier pourra être rationalisé en mobilisant les crédits de l'Agence nationale du Sport (sous réserve de moyen alloués) ainsi que tout autre dispositif financier disponible, dont les fonds européens.

Les leviers d'actions correspondants dans la planification écologique

Données fiables complémentaires à data.es orientées vers l'état des équipements et les modes énergétiques

Les étapes clef de réalisation

Identifier les différentes bases de données, textes réglementaires, outils techniques et financiers disponibles

LE PILOTAGE

Le porteur

DRAJES

Les partenaires

AnS, Pole ressource sport innovation, collectivités, ADEME, DREAL

Le public cible

Propriétaires, exploitants et utilisateurs d'équipements sportifs

LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE

Indicateurs de suivi ou critères de réussite

Augmentation du nombre d'équipements intégrant des modes de consommation et de gestion énergétique propres et intelligents

Moyens humains

0,10 * 2 ETP cat A – 0,1 ETP cat B

Financement

AnS – Fonds vert – DETR/DSIL - FEDER

Calendrier

2026



AGRICULTURE ET ADAPTATION



LA PAROLE A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Le climat des Hauts-de-France est de type **tempéré océanique**, caractérisé par des **températures modérées et des précipitations régulières** tout au long de l'année.

Cependant, cette apparente homogénéité masque des **variations locales** significatives qui structurent plusieurs zones climatiques au sein du territoire.

- Les **zones côtières** bénéficient de l'influence maritime : les étés y sont plus frais et les hivers plus doux, mais les vents y sont plus forts.
- Les **collines de l'Artois** connaissent un climat plus humide et plus frais, marqué par des précipitations abondantes et des vents fréquents.
- **L'Avesnois et la Thiérache**, au nord-est, présentent également un climat humide et frais, sous influence du massif ardennais.
- **Le sud picard**, à l'inverse, subit davantage l'influence du bassin parisien : les étés y sont plus chauds et plus secs.

Ce constat historique et observable (cf. Observatoires Climatiques CERDD et ORACLE) se traduit également dans les projections disponibles induisant une approche par zone climatique (cf. Rapport du Varenne agricole sur l'eau et changement climatique)

La région, souvent traversée par les perturbations atlantiques, connaît une **forte variabilité météorologique et un nombre élevé de tempêtes**. La force des vents diminue progressivement à mesure que l'on s'éloigne du littoral.

Enseignements des modèles climatiques et indicateurs agroclimatiques.

- **Hausse des température moyennes annuelles** qui accélèrent les cycles des cultures végétales (grandes cultures et arboricultures).
- Meilleure **esquive des stress estivaux** (hydrique et/ou thermique), pour les cultures d'hiver.
- **Conditions de récolte plus favorables** pour certaines cultures de printemps.



Cependant, ces avantages potentiels s'accompagnent de **risques nouveaux** :

- **Multiplication des jours chauds** ($t_{\max} > 25^{\circ}\text{C}$) et **très chauds** ($t_{\max} > 30^{\circ}\text{C}$) engendre un **stress thermique sur les cultures et l'élevage** (croissance, qualité des productions et reproduction animale). Les effets varient selon l'intensité, la durée et la période du stress dans le stade phénologique.
- **Diminution du nombre de jours de gel** : Le nombre de jours de gel, ainsi que la durée des périodes de froid, tend à diminuer. Cependant, le risque de gelées tardives demeurera une vulnérabilité majeure, d'autant plus que les stades phénologiques des cultures seront désormais atteints plus précocement, rendant les plantes plus sensibles à ces épisodes.
- **Variabilité accrue des précipitations**

Les modèles ne montrent pas de tendance nette d'évolution du volume total des précipitations annuelles, mais une redistribution saisonnière marquée :

- **Hausse des cumuls en hiver et baisse des pluies estivales.**
- Plus grande **variabilité interannuelle** : vulnérabilité fluctuante rendant les **choix complexes** en matière de cultures et de pratiques adaptées.

En région Hauts de France, le changement climatique doit être analysé par zone climatique afin de pouvoir anticiper et mettre en place des mesures d'adaptation spécifiques pour chaque production.





Prospective Clim'EauFil

Le projet Clim'EauFil vise à **accompagner les filières agricoles et alimentaires des Hauts-de-France face au changement climatique** en fournissant d'abord une base solide de connaissances partagées, sur l'évolution pressenti du climat et de l'agriculture, permettant aux acteurs de prendre des décisions éclairées.

Il met en place des espaces de **réflexion collective** où producteurs, organismes professionnels et transformateurs confrontent leurs expériences, imaginent de nouvelles pratiques et **identifient les leviers d'adaptation** les plus pertinents pour garantir la durabilité de leurs systèmes dans des **contextes changeants**.

Cette démarche repose sur une **approche inter-filière** qui favorise une vision globale de la résilience agricole et alimentaire régionale, tout en prévoyant des **groupes de travail ciblés** selon les besoins spécifiques de chaque filière.

Les **trajectoires d'évolution** définies permettront aux acteurs de se positionner collectivement sur une ou plusieurs **feuilles de route et plans d'action**.

Ces derniers seront structurés par des **indicateurs chiffrés** de résultats et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre, témoignant du haut niveau d'ambition porté par le projet.

Outils et démarches

Déjà engagés dans la démarche ClimaTerra, les Chambres d'agriculture et leurs partenaires ont élaboré un outil de diagnostic pour évaluer le niveau d'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique.

Grâce aux appels à projet lancés par l'ADEME, les diagnostics d'exploitations, plans d'actions et suivis des stratégies, mises en œuvre par les agriculteurs, se poursuivent, sur les différentes filières emblématiques de notre région : élevage, grandes cultures et légumes.



LES ACTIONS DE L'ETAT

L'agriculture des Hauts-de-France, riche et diversifiée, repose en partie sur des cultures de printemps à forte valeur ajoutée et particulièrement vulnérables aux aléas climatiques, notamment aux variations de disponibilité en eau.

Face à ces défis croissants, plusieurs démarches et études prospectives sont conduites avec l'objectif d'adapter les systèmes de production et de renforcer leur résilience, en particulier face aux épisodes de sécheresse.

Clim'EauFil

Lancée en 2022, la démarche Clim'EauFil est un projet stratégique pour anticiper et adapter l'agriculture régionale aux effets du changement climatique. Elle vise principalement à concilier la viabilité économique des filières agricoles avec une gestion durable et sobre de la ressource en eau à l'horizon 2030 – 2050. Il s'agit d'un projet multi-acteurs, piloté par la chambre régionale d'agriculture des Hauts de France, associant les agences de l'eau (AEAP et AESN), l'Etat (DRAAF et DREAL), le conseil régional, des partenaires techniques et scientifiques.

L'objectif poursuivi est de coconstruire des solutions concrètes d'anticipation et d'adaptation pour chacune des filières de l'agriculture régionale :

- Établir des feuilles de route pour chaque filière (grandes cultures, élevage, légumes, etc.).
- Sécuriser l'accès à l'eau tout en respectant les impératifs écologiques (Plan Eau).
- Identifier des leviers d'adaptation allant de la modification des pratiques (couverture des sols) à des changements plus profonds (nouvelles cultures, systèmes "transformatifs").

La démarche s'appuie sur un cadre méthodologique précis autour de la gestion de l'eau, que l'on peut résumer par la stratégie des 7 R (réserve utile, résistance au stress hydrique, recharge des nappes, rétention pour éviter le ruissellement, réutilisation des eaux usées traitées, réserve de stockage des eaux excédentaires et raisonnement de l'irrigation).

Après une phase d'état de lieux des connaissances et de la vulnérabilité de l'agriculture régionale, le projet est désormais rentré dans une 2nde phase de travail prospectif et de création de scénarios d'évolution pour les différentes filières. La dernière étape consistera en la définition d'un programme d'actions opérationnel.



Le projet Res'Eau

Le projet Res'Eau conduit par Agro-Transfert répond à l'enjeu de développer des systèmes de production plus résilients aux aléas hydriques et moins dépendants des ressources en eau, tout en anticipant les évolutions pédoclimatiques futures.

Il vise à fournir aux acteurs agricoles des outils et des ressources pour concevoir des stratégies d'adaptation efficaces aux changements climatiques, avec un focus particulier sur la gestion durable de l'eau.

Gestion volumétrique de l'eau

Avec l'objectif d'assurer une meilleure gestion des épisodes de tension (période de sécheresse), en conciliant la préservation de la ressource avec une répartition équitable des usages, la **gestion volumétrique de l'eau** appliquée à l'irrigation agricole se met progressivement en œuvre en région Hauts de France. Elle vise à substituer à la gestion horaire (irrigation limitée à des plages horaires) un nouveau système fixant un volume d'eau prélevable sur une période donnée, dont la gestion pourra être encadrée en période de sécheresse et selon des niveaux d'alerte et de gravité. Dans la pratique, le cadre régional (arrêté d'orientation de bassin – AOB) est décliné et précisé par des arrêtés cadres départementaux (ACD) qui désignent notamment les zones d'alerte et précisent les conditions de déclenchement des mesures de restriction.

Déjà mise en œuvre dans la Somme et le Nord-Pas de Calais, la gestion volumétrique de l'eau destinée à l'irrigation agricole doit être progressivement appliquée à l'ensemble du territoire régional.

Le fonds d'investissement d'hydraulique agricole

Afin d'accompagner les agriculteurs dans cette gestion résiliente et concertée de la ressource en eau, un **fonds d'investissement d'hydraulique agricole** est abondé depuis 2024 (20 millions d'€ au niveau national), afin de remobiliser et moderniser des ouvrages existants et développer de nouveaux projets.

Il vise à accompagner financièrement des projets, en priorité collectif, de rénovation, agrandissement et optimisation du patrimoine hydraulique (avec la nécessité de démontrer une économie d'eau), la création de retenues agricoles, de stockage dans le cadre de projets de réutilisation d'eaux usées traitées (REUT) à des fins agricoles. Un appel à projets régional annuel animé par la DRAAF en lien et coordination avec les DDT(M)s et doté de 500 000€, a permis de financer 2 projets en 2024 et 4 en 2025.



Le Pacte en Faveur de la Haie

Enfin, on mentionnera l'important levier que constitue la haie dans l'adaptation au changement climatique. La plantation et l'entretien de haies bocagères ainsi que la pratique de l'agroforesterie constituent des solutions fondées sur la nature qui contribuent à une meilleure résilience des systèmes agricoles : régulation hydrique et protection des sols contre l'érosion et le ruissellement, création de microclimats (abaissement de la température en période de forte chaleur) favorables à l'élevage ainsi qu'aux cultures.

Le **Pacte en Faveur de la Haie** a permis d'apporter, en 2024, un soutien financier conséquent (près de 10 millions d'€) à la plantation de haies et d'arbres intra parcellaires sur les parcelles agricoles, ainsi qu'au soutien des structures territoriales pour l'animation du pacte et l'accompagnement des agriculteurs dans leurs projets de plantation et de gestion durable des haies.

Pour l'année 2025, l'objectif était d'offrir un continuum entre l'amont et l'aval de la filière avec un dispositif consacré à la poursuite des actions d'animation à la gestion durable entreprises en 2024 et à la concrétisation de projets de création ou de solidification de filières territoriales de valorisation du bois bocager sous gestion durable.



Crédits : Terra



CLIM'EAU FIL

L'ACTION

Le contexte et les enjeux

Le projet Clim'EauFil accompagne les acteurs agricoles des Hauts-de-France pour définir ensemble des stratégies d'adaptation aux futurs défis climatiques sur l'ensemble des chaînes de valeur des filières agricoles du territoire. Cette journée d'atelier marquera le démarrage d'un processus de co-construction de deux ans, visant à élaborer des feuilles de route inter-filières pour l'adaptation au changement climatique des filières agricoles en Hauts-de-France.

Description de l'action

Par le biais de 3 journées d'ateliers inter-filières complémentaires, les participants seront amenés à imaginer ensemble les stratégies d'adaptation des filières agricoles face aux impacts du changement climatique.

Les leviers d'actions correspondants dans la planification écologique

Agriculture et sols : Changements de pratiques de fertilisation azotée, Elevage durable, Bâtiments & Machines agricoles, Gestion des haies, Gestion des prairies, Pratiques stockantes, Réduction de l'usage des produits phytosanitaires, Agriculture biologique et de HVE

Les étapes clef de réalisation

- Co-construction des scénarios, trajectoires et feuilles de route (fév. à déc. 2026)
- Co-construction d'un plan d'actions inter-filières (janv-déc 2027)

LE PILOTAGE

Le porteur

Agence de l'Eau Artois-Picardie
Agence de l'Eau Seine-Normandie

Les partenaires

DRAAF, DREAL, Chambre régionale d'agriculture, ADEME

Le public cible

Acteurs agricoles ou de l'agro-alimentaire des 15 filières identifiées en HdF

LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE

Indicateurs de suivi ou critères de réussite

Nombres d'acteurs mobilisés sur les différentes étapes, Nombre de filières régionales représentées, Rédaction d'un plan d'actions partagé

Moyens humains

2 prestataires (sociétés de conseil) : Ramboll France SAS et Oréade Brèche

Financement

AEAP et AESN

Calendrier

Travaux jusqu'en décembre 2027



FOND D'INVESTISSEMENTS D'HYDRAULIQUE AGRICOLE

L'ACTION		
Le contexte et les enjeux		Description de l'action
Les ressources en eau et l'agriculture sont impactées par les effets du changement climatique. Face à ces défis, il est nécessaire d'anticiper et de rendre les exploitations agricoles plus résilientes notamment en sécurisant l'accès à l'eau dans le cadre d'une gestion durable de la ressource. Pour cela, depuis 2024, le MAASA a mis en place un fonds d'investissement en hydraulique agricole afin d'accompagner la remobilisation et la modernisation d'ouvrages hydrauliques existants ainsi que le développement de nouveaux projets dans le respect des équilibres des usages et des écosystèmes.		Les aides sont attribuées via un appel à projet annuel. Les types de projets éligibles doivent viser l'accès à l'eau, tels que : - Rénovation, agrandissement et optimisation du patrimoine hydraulique existant lorsqu'ils concourent à la sécurisation et à l'efficience de l'accès à l'eau pour l'agriculture ; - Nouvelles retenues agricoles ; - Stockage des eaux dans le cadre de projets de réutilisation d'eaux usées traitées à des fins agricoles ; - Modernisation, réhabilitation, création et extension de réseaux d'irrigation, y compris projets de réutilisation d'eaux usées.
Les leviers d'actions correspondants dans la planification écologique		Les étapes clef de réalisation
Agriculture et sols / Eau		Appel à projet annuel
LE PILOTAGE		
Le porteur	Les partenaires	Le public cible
DRAAF	DDT(m), DREAL, AEAP, AESN	Exploitants agricoles, structures collectives de regroupement d'agriculteurs, CUMA, Associations Syndicales de Propriétaires, SAEM, établissements publics, collectivités territoriales.
LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE		
Indicateurs de suivi ou critères de réussite		
Nombre de dossiers déposés		
Nombre de dossier financés		
Moyens humains	Financement	Calendrier
Chargées de mission DRAAF ressources naturelles / Gestionnaire d'aide	MAASA	Second semestre



DYNAMISER LA PLANTATION, LA GESTION DURABLE ET LA VALORISATION DES HAIES EN HAUTS-DE-FRANCE

L'ACTION

Le contexte et les enjeux

Inscrit dans le cadre de la planification écologique, **le Pacte en faveur de la Haie** démontre un engagement de l'État inscrit dans la durée de manière à fédérer et engager le plus grand nombre d'acteurs concernés par les haies. En parallèle de l'extension du linéaire de haies, la priorité est de préserver les haies et arbres intra-parcellaires d'ores et déjà existants. Le Pacte en faveur de la haie repose sur le postulat selon lequel cette préservation ne peut être assurée que si la valeur économique des linéaires est clairement visible pour les propriétaires et les gestionnaires, en particulier les entreprises agricoles. Cette valorisation économique doit être conditionnée à une gestion durable de la haie pour garantir sa pérennité et optimiser son intérêt pour la production agricole.

Les leviers d'actions correspondants dans la planification écologique
Gestion des haies

Description de l'action

En région Hauts-de-France, cela s'est traduit par un budget conséquent alloué en 2024 à deux dispositifs régionaux, l'un consacré au soutien à la plantation de haies et d'arbres intra parcellaires, l'autre au soutien des structures territoriales pour l'animation du pacte et l'accompagnement des agriculteurs dans leurs projets de plantation et de gestion durable des haies.

Pour l'année 2025, l'objectif était d'offrir un continuum entre l'amont et l'aval de la filière avec un dispositif consacré à la poursuite des actions d'animation à la gestion durable entreprises en 2024 et à la concrétisation de projets de création ou de solidification de filières territoriales de valorisation du bois bocager sous gestion durable.

Les étapes clef de réalisation

LE PILOTAGE

Le porteur

DRAAF

Les partenaires

Chambres d'agriculture, PNR, Réseau Haies France, PériG, SAS Pur Project, Communauté de communes des Pays de Bray

Le public cible

Agriculteurs et structures animatrices territoriales

LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE

Indicateurs de suivi ou critères de réussite

- Linéaires de haies plantés, Linéaires de haies gérées durablement
- Nombre de filières de valorisation du bois bocager accompagnées dans leur structuration
- Biomasse issue de haies bocagères gérées durablement

Moyens humains

Chargée de mission DRAAF

Financement

Etat

Calendrier

- 5 Projets territoriaux d'animation sur 3 ans (en cours jusqu'en juin 2027)
- 314 projets de plantation (en cours jusqu'en mars 2027)
- 3 projets de structuration de filière sur 3 ans (jusqu'en décembre 2028)

L'ensemble de la démarche nationale :

<https://www.gouvernement.fr/france-nation-verte/le-secretariat-general-a-la-planification-ecologique>

L'ensemble de la démarche en Hauts-de-France :

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?La-Planification-Ecologique-en-region-Hauts-de-France>

: Approche régionale